Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises

rapport de la consultation sur la politique familiale

PREMIÈRE PARTIE

Québec

RÉDACTION

Monique Rochon
Secrétaire du Comité de la consultation
sur la politique familiale

Production: Janne Lavallière
Responsable des communications

Conception - page couverture: Gilles Robert & Associés inc.

Impression - page couverture: Paul Paradis inc.

Traitement de texte: COPICONFORME inc.

Impression:
- Service des impressions en régie
Ministère des Communications du Québec
- Centre de reprographie XEROX

Dépôt légal - 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN - 2-550-12537-1

Monsieur Yves Beaumier
Ministre délégué à la Politique familiale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous remettre la première tranche du rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale, institué par l'arrêté en conseil 2652-84, et dont les travaux ont débuté officiellement avec la publication du Livre vert "Pour les familles québécoises" le 23 octobre 1984.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre respect.

Maurice Champagne-Gilbert
Président

Christiane Bérubé-Gagné

Nicole Boily

Montréal, le 23 octobre 1985

LE COMITÉ DE LA CONSULTATION ET LE PERSONNEL

- **LE COMITÉ**

Président:	Maurice Champagne-Gilbert*
Membres:	Christiane Bérubé-Gagné Nicole Boily
Secrétaire:	Monique Rochon*

- **LE PERSONNEL**

Accueil:	Micheline Lemelin*
Administration et logistique:	Jean Demers*
Recherche et documentation:	Georges Savard*
Communications:	Janne Lavallière*
Secrétariat:	Thérèse Tourigny* Alice Pratte* Sylvie Moisan*
Messagerie:	Denis Boucher*
Techniciens - prise de son:	Michel Fiset Jean Métivier
Animation:	Firme Michel Maletto & Ass.
Conseiller à la démarche:	Soucy D. Gagné de la firme SORECOM Inc.
Forum sur la famille en milieu autochtone:	Jacques Jobin, coordonnateur du Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec Lyne Morrissette Adelle Lewis
Analyste: assistée de:	Renée Marcil Denise Cotnoir Nicole Jalbert
Conseillère au rapport:	Renée Cloutier

*Ces personnes constituaient l'équipe gouvernementale.

REMERCIEMENTS

Le Comité de la consultation sur la politique familiale remercie chaleureusement:

- les milliers de participantes et de participants à la consultation et à sa préparation, parmi lesquels une foule de bénévoles qui depuis des années, dans toutes les régions du Québec, s'engagent comme individus ou à l'intérieur d'organismes et de groupes et paient de leur personne pour le bien-être d'autres individus et des familles;

- les Directions des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec et leurs agent-es de liaison grâce à qui la consultation a pu se donner des assises régionales;

- le personnel de Communication-Québec qui a supporté l'équipe gouvernementale à Québec et dans toutes les régions;

- les journalistes qui ont suivi la consultation avec le souci souvent marqué d'en traduire toute la complexité;

- le Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec qui a rendu possible le forum sur la famille en milieu autochtone, le Conseil catholique de l'expression anglaise et des organismes affiliés grâce à qui de nombreux responsables d'expression anglaise ont pu s'engager face à la consultation, de même que d'autres groupes et organismes représentant les communautés culturelles et ethniques du Québec;

- l'équipe d'animateurs et d'animatrices de la firme Maletto & Associés qui ont assumé leurs responsabilités avec une éthique professionnelle particulière;

- et tous les membres de l'équipe gouvernementale qui se sont littéralement donnés à la tâche pour que la consultation puisse produire le maximum dans des délais minimums.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I - LE COMITÉ DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE: BILAN		**1**
1.	**Les objectifs et le développement de la consultation en relation avec le Livre vert**	**4**
2.	**Le rapport de la consultation**	**5**
a)	Sa conception, sa publication	5
b)	L'analyse de l'ensemble des données de la consultation et les douze sujets-clés du soutien collectif réclamé pour les familles québécoises	7
II - LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE		**11**
1.	**Des travaux préparatoires à la consultation: bref historique**	**13**
2.	**Les formes et les objectifs de la consultation**	**15**
3.	**Les moyens mis en oeuvre pour préparer et soutenir la consultation**	**16**
a)	Une pré-tournée d'information	16
b)	Le support des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)	17
c)	Le support de Communication-Québec	18
d)	La diffusion du Livre vert, de son résumé et du dépliant d'information	19
4.	**Les forums régionaux**	**19**
a)	Le déroulement des forums	19
b)	La participation aux forums	24
c)	Les personnes qui se sont exprimées lors des forums	25
i)	Les principales caractéristiques des participantes et des participants	25
ii)	Les groupes, organismes et milieux d'appartenance	30

Page

5. Les audiences pour les organismes à dimension nationale 34

a) Le déroulement 34
b) Les organismes entendus 34
c) Les contenus élaborés dans les mémoires 36

6. Les documents adressés au Comité de la consultation 37

7. Un forum sur la famille en milieu autochtone 39

III -
LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION 41

A - La compilation et l'analyse des contenus élaborés dans la consultation: méthodologie 43

• Les données quantitatives sur les contenus élaborés 45

B - Les dynamismes régionaux 47

C - LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION 51

1. La définition de la famille 53

• Résumé 53
• Tableau-synthèse 55
• Éléments du Livre vert 60

2. La transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes 61

• Résumé 61
• Tableau-synthèse 65
• Éléments du Livre vert 70

3. La violence familiale et conjugale 71

• Résumé 71
• Tableau-synthèse 73
• Éléments du Livre vert 78

		Page
4.	**Le soutien économique aux familles**	81
	• Résumé	81
	• Tableau-synthèse	84
	• Éléments du Livre vert	91
5.	**Le monde du travail et les responsabilités parentales**	93
	• Résumé	93
	• Tableau-synthèse	96
	• Éléments du Livre vert	102
6.	**L'habitation familiale**	105
	• Résumé	105
	• Tableau-synthèse	107
	• Éléments du Livre vert	111
7.	**L'école et la famille**	113
	• Résumé	113
	• Tableau-synthèse	115
	• Éléments du Livre vert	121
8.	**Les loisirs et les activités culturelles pour les familles**	123
	• Résumé	123
	• Tableau-synthèse	125
	• Éléments du Livre vert	129
9.	**Les services de garde à l'enfance**	131
	• Résumé	131
	• Tableau-synthèse	133
	• Éléments du Livre vert	138
10.	**Les service sociaux et les autres services requis pour le bien-être des familles**	139
	• Résumé	139
	• Tableau-synthèse	143
	• Éléments du Livre vert	149
	Le droit et la famille	153
	• Résumé	153

Page

11. La famille en milieu autochtone 157

A - Le message du forum 157

B - La réponse du peuple Inuit au Livre vert sur la politique familiale 163

12. Les choix administratifs pour l'application de la politique familiale 167

- Résumé 167
- Tableau-synthèse 169
- Éléments du Livre vert 173

Liste des tableaux 177

Annexes 179

1. Listes des groupes, organismes et milieux d'appartenance des participant-es à la consultation 179

2. Listes des groupes et organismes qui ont adressé des documents au Comité de la consultation 199

I -
LE COMITÉ DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE: BILAN

BILAN

Notre première tâche, en communiquant ce rapport, sera de rendre hommage aux personnes. Les remerciements qui figurent au début n'ont rien d'une formule de politesse: ils visent le fond même de la consultation à laquelle nous avons eu l'honneur de présider. Ce fond, c'est l'engagement, l'implication, le travail et le soin apportés par les participantes et les participants à la consultation aux quatre coins du Québec. Nous avons été profondément impressionés par la qualité humaine de ce que l'on nous a livré sur la famille et sur la société québécoise. On s'en rendra compte d'ailleurs en prenant possession de la parole des participant-es, que nous redonnons à la population dans ce rapport. On apprend beaucoup quand on a le privilège d'aller rencontrer les Québécoises et les Québécois dans leurs régions.

Notre mandat, aux fins de la consultation et du rapport qui devait en découler, était le suivant. Il figurait dans l'introduction du Livre vert:

> "a) vérifier la pertinence des orientations de ce document (le Livre vert);
>
> b) dégager des consensus sur les principaux moyens à prendre dans l'immédiat pour donner à la politique familiale des bases solides de développement;
>
> c) identifier un choix de mesures sectorielles susceptibles de fournir aux familles l'appui et le soutien dont elles ont besoin."

La présentation de cette première partie de notre rapport a pour objet de faire ressortir les principaux aspects de la consultation sur la politique familiale, dans une perspective descriptive, conforme à l'orientation générale de cette première partie. Elle montrera également comment nous avons assumé notre mandat. Il s'agit de situer:

1. les objectifs de la consultation, l'importance à accorder à la manière dont elle s'est déroulée et l'orientation qui s'en dégage comparativement aux données du Livre vert;

2. les choix que nous avons faits pour élaborer et publier le rapport, à partir d'une analyse de l'ensemble des données de la consultation qui fait ressortir **les douze sujets-clés du soutien collectif réclamé pour les familles québécoises.**

1. LES OBJECTIFS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSULTATION, EN RELATION AVEC LE LIVRE VERT

Nous nous étions fixé trois objectifs dans la consultation: donner vraiment la parole, nous placer en situation d'écoute et viser une "consultation-résultat", c'est-à-dire centrée sur des recommandations concrètes qui pourraient de soi dessiner le plan d'action attendu pour la mise en oeuvre de la politique familiale.

Nous avons également situé le Livre vert dans la perspective suivante: le considérer comme le document de base de la consultation, ouvert sur tous les principaux sujets que doit recouvrir la politique familiale, mais en utilisant aussi les nombreux documents produits par des groupes, des organismes ou des individus au cours des dernières années et dont le Livre vert présente une bibliographie exhaustive. Nous ne nous attendions pas à ce que les participant-es se centrent sur l'analyse du Livre vert, mais soumettent plutôt des propositions concrètes pour répondre aux beoins des familles face à tous les responsables du soutien collectif qui doit leur être apporté. Ces responsables, qui sont les destinataires des recommandations de la consultation, ce sont, avec le Gouvernement du Québec, le Gouvernement fédéral, les gouvernements municipaux, les agents économiques, les milieux de travail, les milieux d'éducation, le patronat, les syndicats, les responsables de l'habitation, de l'environnement, des loisirs, des services publics, les groupes professionnels, les groupes de dynamisme communautaire et les familles elles-mêmes.

C'est dans ce contexte et en fonction de ces objectifs que nous avons d'abord arrêté un processus d'animation extrêmement minutieux. Puis, même si les délais étaient fort courts, nous avons fait une pré-tournée d'information dans toutes les régions du Québec pour préparer la consultation avec ceux et celles qui s'y intéressaient.

La description détaillée des formes de la consultation, de ses moyens et de son déroulement suit immédiatement cette présentation. Nous attachons une grande importance à cette description parce que le processus de cette consultation qui a été vécu pendant sept mois est déjà, en soi, un résultat, si l'on tient compte en particulier de l'ampleur, de la qualité et de la diversité de la participation.

Autre constatation majeure: à quelques exceptions près, dont celles touchant la définition de la famille, par exemple, la consultation a confirmé la problématique du Livre vert quant aux orientations et aux priorités qu'il dégageait pour situer la politique familiale. Elle

l'a aussi enrichi et nuancée. On pourra d'ailleurs le vérifier en comparant les résumés et les tableaux-synthèse sur les résultats de la consultation aux résumés du Livre vert qui y sont joints pour chacun des grands sujets abordés.

2. LE RAPPORT DE LA CONSULTATION

a) Sa conception, sa publication

Nous avons fait le choix de présenter un rapport en deux parties. La première, que nous rendons publique maintenant, est un bilan descriptif de la consultation. Il résume ce que les Québécoises et les Québécois qui ont participé à la consultation ont dit, en traitant de la famille et en réclamant un soutien collectif qui est la raison d'être même d'une politique familiale. La seconde partie, que nous prévoyons rendre publique dès le début de l'année 1986, présentera une analyse et les recommandations appropriées au vaste ensemble d'orientations, de besoins, de principes, de problèmes et de moyens qui est décrit dans cette première partie.

Les raisons suivantes nous ont dicté ce choix.

i) L'ampleur de la participation et des documents produits

- Les personnes qui ont participé aux treize forums régionaux provenaient d'au moins 926 milieux de vie, secteurs, organismes et groupes différents (cf. tableau 10 et annexe 1)[1];

- ces forums ont donné lieu à 2505 recommandations axées sur des contenus fort riches;

- 67 organismes et groupes nationaux ont soumis des mémoires que 63 d'entre eux sont venus présenter en audiences. Ils contenaient aussi une abondance de recommandations;

- 244 autres documents (lettres, mémoires, pétitions et autres) nous ont été soumis par des individus et par des groupes ou des organismes qui, sans avoir de statut provincial, possèdent dans bien des cas une expérience précieuse des besoins des familles.

---

1) Nous faisons référence ici aux groupes, organismes et milieux identifiés par 1540 des 2070 participant-es sur leur fiche d'inscription.

Les résumés et les tableaux-synthèse que nous présentons pour chacun des sujets abordés dans la consultation sont autant d'ensembles qui sont complets eux-mêmes.

Nous estimons que ce bilan strictement descriptif constitue une mise à jour de l'état des besoins des familles du Québec, qui est comme tel à inscrire dans l'histoire de notre développement social et de la croissance de nos institutions.

ii) Le souci du concret et de la faisabilité

L'ampleur du contenu et la formulation souvent générale des besoins et des réponses à y rapporter - même si l'éventail des réponses envisagées est très diversifié - requièrent une analyse appropriée, surtout si l'on veut en arriver à dégager des recommandations "faisables" et promouvoir des moyens concrets d'y donner suite.

Même si la manne de la consultation est abondante, sa richesse propre se trouve surtout dans l'identification des besoins, des principes, des valeurs et des objectifs visés. C'est un aspect que nous avons considéré en priorité pour décider de l'orientation de ce rapport et axer la seconde partie sur une problématique de faisabilité.

En prenant connaissance de cette première partie de notre rapport, les lecteurs et les lectrices pourront se poser la question suivante: "Si nous avions des choix à faire dans cet ensemble en fonction des mesures précises, si nous avions à recommander au Gouvernement de procéder de telle ou telle façon pour que la politique familiale soit mise en oeuvre sans délai et s'appuie sur des bases solides de développement, qu'est-ce que nous ferions?" C'est en répondant à cette question que nous allons faire la deuxième partie du rapport.

iii) Le calendrier et les attentes de la population

Nous nous étions engagés auprès des participantes et des participants, qui étaient anxieux de voir diffuser le plus tôt possible certains résultats de cette consultation, à remettre un rapport à l'automne.

Rappelons seulement, en remettant cette première partie aujourd'hui, soit un an jour pour jour après la publication du Livre vert le 23 octobre 1984, que la consultation s'est terminée à la fin du mois de mai 1985 et que la compilation de tous les documents produits par la consultation s'est achevée à la mi-août.

L'édition complète du rapport, sous forme imprimée et reliée, et non plus en reprographie comme la précédente publication, paraîtra dès le début de l'année 1986. On y retrouvera cette première partie.

C'est pourquoi nous distribuerons en nombre limité les copies de cette première tranche, en l'adressant en priorité à toutes les personnes, de même qu'à tous les groupes et organismes qui ont participé à la consultation dans toutes les régions du Québec, ainsi qu'aux principaux milieux responsables du soutien collectif réclamé par les familles québécoises.

b) L'analyse de l'ensemble des données de la consultation

Le contenu de la consultation, qu'il provienne des recommandations des forums régionaux, des mémoires des organismes nationaux ou des autres documents soumis, convergent d'une façon remarquable. Le résumé ci-dessous situe les douxe principaux sujets du soutien collectif réclamé pour les familles québécoises et sont communs à toutes les régions. Or, ils sont aussi communs à l'ensemble des mémoires et des autres documents.

Les douze sujets-clés du soutien collectif réclamé pour les familles sont:

1. **la place fondamentale à redonner à la famille dans l'organisation sociale et dans les politiques gouvernementales.**

   Cela nous renvoie avant tout au soutien à donner aux parents, ces oubliés dans les priorités que la société québécoise s'est données au cours des vingt dernières années (le débat sur la définition de la famille est à situer dans ce contexte);

2. **la priorité à accorder à la transformation des rôles familiaux et sociaux des hommes et des femmes, comme premier facteur conditionnant l'évolution de la famille;**

3. **la lutte contre la violence familiale et conjugale, et contre la diffusion de la violence en général, qui est vue comme un pré-requis à l'ensemble de la politique familiale;**

4. **la priorité du soutien économique aux familles, qu'il s'agisse de l'universalité des diverses formes d'allocations et de leur augmentation, des corrections majeures à apporter aux iniquités fiscales pour les familles, des conséquences que l'inégalité des salaires payés aux femmes et aux hommes a sur l'autonomie des membres des familles, ou encore des multiples formes d'aide aux familles que pourraient générer les agents économiques et les grandes entreprises s'ils étaient davantage conscients du rôle social des familles.**

En insistant sur l'importance du support économique, on rappelle sans cesse qu'une politique familiale ne doit pas servir de prétexte à l'État pour se désengager à l'égard de nombreux services sociaux et en remettre le fardeau sur le dos des familles;

5. l'adaptation du monde du travail aux beoins des parents travailleurs et travailleuses, les milieux de travail et l'entreprise - grands absents de la consultation - étant vus comme des milieux à coloniser du point de vue de leurs responsabilités sociales à l'égard des familles;

6. une politique d'habitation vraiment familiale, dans sa conception même et surtout dans les diverse façons d'accéder à la propriété et à des logements pour des familles de plus de deux enfants;

7. la place à faire à l'éducation à la vie familiale et à la formation aux responsabilités parentales, par de multiples moyens et formes d'éducation pour les jeunes et les adultes, dans un contexte où les relations écoles-familles seraient considérablement renouvelées;

8. des politiques municipales intégrant la dimension famille, comme on veut la voir intégrée par les autres niveaux de gouvernement, en particulier en ce qui touche les loisirs, la sécurité des personnes (donc de la lutte contre la violence) et de l'habitation, où les municipalités exercent des juridictions précises.

   Une politique de loisirs et d'activités culturelles vraiment conçue pour les familles touche de multiples intervenants du secteur privé comme des gouvernements, mais doit largement être le fait des municipalités;

9. la multiplication des services de garde dans toute leur diversité et en s'assurant du contrôle de leur qualité;

10. les portes à ouvrir dans les services sociaux pour que les familles y aient une part beaucoup plus grande des ressources professionnelles disponibles, de même que la réorientation de ces services en fonction du nombre de plus en plus grand de familles en difficultés;

11. l'intégration pleine et entière, à la politique familiale, des personnes appartenant à des communautés culturelles, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap;

12. Une administration de la politique familiale qui respecte au moins les orientations suivantes :

a) le rapprochement que les gouvernements doivent absolument opérer pour être en contact avec les organismes représentant les familles et les groupes locaux et régionaux de dynamisme communautaire, et pour les soutenir en conséquence;

b) l'intégration de la dimension familiale dans l'ensemble des politiques gouvernementales, de façon à assurer une politique familiale d'ensemble par la cohérence et la concordance entre les divers secteurs identifiés à des ministères ou à d'autres organismes des gouvernements;

c) la coordination de cette politique familiale d'ensemble assumée à de hauts niveaux d'autorité à l'intérieur du Gouvernement.

Bien sûr, à l'égard de tous ces sujets, il n'y a pas nécessairement consensus face aux valeurs ou aux moyens qu'ils mettent en cause. Par exemple, s'il y a quasi-unanimité sur le fait qu'on doit se resituer comme société en reconnaissant l'importance de la famille, les raisons de croire à cette importance varient selon qu'on appartient à tel ou tel type de famille, que l'on a tel âge, que l'on vit dans tel milieu, etc. De même, si l'on est unanime sur le développement de services de garde, on ne privilégie pas nécessairement les mêmes types de services et les mêmes moyens de se les donner. Il en est ainsi également des priorités de soutien économique: si l'on privilégie massivement l'universalité et l'augmentation des allocations familiales, on en s'entend pas nécessairement sur les façons de l'assurer.

C'est pourquoi, dans les résumés et les tableaux-synthèse sur chacun de ces sujets, nous précisons chaque fois que cela est nécessaire, à partir de la compilation et de l'analyse que nous avons faites, qu'il s'agit de positions majoritaires ou non, conflictuelles ou partielles. Quand nous ne le faisons pas, c'est qu'il s'agit de positions exprimant une orientation et une tendance générale. Par ailleurs, de nombreuses recommandations faites par un ou quelques individus, groupes ou organismes, et touchant des mesures bien particulières, sont étudiées par le Comité pour la deuxième partie du rapport, même si elles ne figurent pas comme tel dans la première partie.

L'analyse que nous avons faite de l'ensemble des documents provenant de toutes les formes de la consultation est donc une analyse qualitative. Les sujets de recommandations ne sont pas quantifiés selon leur provenance ou selon leur importance mathématique. La compilation que nous en avons faite ayant démontré la convergence et la concordance de la majorité des données dans les trois formes de la consultation, il aurait été fastidieux aussi de présenter toutes les recommandations de façon quantitative.

Si donc nous relions la convergence des points de vue exprimés dans cette consultation sur la politique familiale à la diversité de l'échantillonnage de ses participantes et de ses participants, à l'échelle du Québec, on doit manifestement conclure que cette consultation devrait peser de tout son poids dans l'évaluation des besoins des familles et du soutien collectif qui est réclamé pour y répondre.

Conclusion

Les participantes et les participants à la consultation ont transmis un message on ne peut plus clair. On dit aux gouvernements et à l'ensemble de la société: soutenez à leur juste valeur les personnes responsables d'enfants dans toutes nos familles, sinon nous risquons, comme société, de trouver de moins en moins d'individus qui accepteront de devenir parents. Le message tel que formulé n'a aucune saveur nataliste. Il n'a d'ailleurs à peu près pas été question de dénatalité dans la consultation. Il semble bien que, problème de dénatalité ou pas, on nous aurait transmis le même message, au nom du simple respect de ce que les parents font dans une société, pour cette société.

II -
LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

1. DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONSULTATION: BREF HISTORIQUE

Le 9 juillet 1981, le Conseil des ministres confiait au ministre d'État au Développement social le mandat d'identifier la problématique de la famille québécoise et d'élaborer un projet de politique d'ensemble.

Depuis de nombreuses années, des groupes familiaux et parafamiliaux réclamaient l'adoption d'une politique familiale et leurs démarches pour préparer et même hâter l'instauration d'une telle politique furent considérables: - mobilisation par la tenue d'innombrables réunions sur les plans local, régional et provincial; - élaboration de schémas de politique familiale par des groupes comme l'AFEAS, le Mouvement couple et famille, les Cercles de fermières, la Fédération des familles d'accueil et la Table provinciale de la famille; - publication de nombreux mémoires, notamment par la Fédération des unions de famille, et du Manifeste de l'OFAQ (aujourd'hui "Confédération des organismes familiaux du Québec" - COFAQ) intitulé "Pour la défense de la nouvelle famille au Québec", étudié au cours d'une consultation organisée par la COFAQ en 1981 et prenant la forme de 15 forums régionaux. En 1983, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale entreprenait à son tour un vaste travail comme groupe de pression réclamant une politique familiale. Cette même volonté de mobiliser les familles pour promouvoir des politiques qui répondent à leurs besoins se retrouvait aussi dans le milieu anglophone, ainsi que chez les membres de plusieurs communautés culturelles qui ont participé à ces démarches.

Le 23 mars 1983, le Premier ministre, M. René Lévesque, traitant de la politique familiale dans son discours inaugural, annonçait l'intention du Gouvernement de procéder à une consultation de la population.

En août 1983, un rapport du Comité interministériel sur la famille, mis sur pied par le Secrétariat au développement social, était prêt[1].

---

1) Ce comité était composé de représentant-es des organismes gouvernementaux et ministères suivants: Secrétariat au développement social, Secrétariat à la condition féminine, Secrétariat au développement culturel, Secrétariat au développement économique, Bureau de la statistique du Québec, Office des services de garde à l'enfance, ministère des Affaires sociales, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ministère de l'Éducation, ministère des Finances, ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, ministère de la Justice, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

C'est ce rapport qui allait fournir les données de base à la rédaction du Livre vert, "Pour les familles québécoises", qui constituerait le document de consultation sur la politique familiale.

En août 1984, une unité administrative était mise sur pied au ministère du Conseil exécutif pour coordonner les opérations requises pour l'élaboration d'une politique familiale. Son premier mandat fut de compléter la préparation du Livre vert, tout en amorçant, avant que ne soit entreprise la consultation, une étape importante de concertation avec les groupes familiaux et parafamiliaux, considérés comme des partenaires privilégiés de cette opération.

Cette unité administrative fut constituée du petit noyau de personnes désignées au début de ce rapport. C'est de cette équipe qu'allait dépendre la qualité de l'accueil à toute personne ou tout groupe devant s'informer sur la consultation ou y participer, des communications et des relations avec les médias, de l'administration et du support logistique, de la préparation des forums et des audiences, de la coordination des opérations assumées par les CRSSS et par Communication-Québec[1].

Le 23 octobre 1984, le ministre Camille Laurin, à titre de président du Comité ministériel permanent du développement social, procédait au lancement du Livre vert et de la consultation conduite par un Comité dont le rôle essentiel fut défini comme en étant un d'écoute et de rencontre directe avec la population à travers le Québec.

L'annonce de la parution d'un Livre vert plutôt que d'un Livre blanc, a suscité beaucoup de déception chez des groupes familiaux et parafamiliaux qui espéraient la publication d'un plan d'action se traduisant par des mesures concrètes. De fortes réserves furent exprimées par le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, ainsi que par la Confédération des organismes familiaux du Québec; dans un communiqué émis le 23 octobre '84, la COFAQ se demandait "sur quelle tribune le gouvernement (avait) prévu de traiter de la problématique de la fiscalité famili[illegible]", si "le projet de société que constitue une politique familiale [illegible]e (serait) subordonné au Livre blanc sur la fiscalité" et "[illegible] et comment se (ferait) l'harmonisation des orientations des grands dossiers" soumis simultanément à la discussion, dont ceux de la politique familiale, de l'habitation et de la fiscalité.

---

1) Cette équipe était répartie entre deux bureaux, à Québec et à Montréal, et une ligne téléphonique INWATT permettait aux personnes de toutes les régions du Québec de communiquer sans frais d'appel avec le bureau de Montréal.

Malgré ces réserves, les organismes familiaux indiquaient leur intention de collaborer à la démarche proposée par le Gouvernement, qui considérait la consultation comme un élément essentiel pour lui permettre de prendre le pouls de la population, dans toute sa diversité et sa pluralité, sur la problématique familiale, sur les choix de société devant fonder ses choix de mesures et sur les priorités à retenir pour la mise en oeuvre de la politique familiale.

2. LES FORMES ET LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le Comité de la consultation sur la politique familiale a prévu trois moyens complémentaires pour permettre à la population sensibilisée à la politique familiale d'être entendue:

- **13 forums régionaux** de deux jours chacun, tenus respectivement à Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Longueuil, Laval, Montréal, Hull, Sherbrooke, Chicoutimi, Amos, Baie-Comeau, Gaspé et Saint-Jérôme, et s'échelonnant sur la période comprise entre le 12 janvier et le 21 avril 1985[1];

- **des audiences individuelles** pour les groupes et organismes à dimension nationale (dix jours échelonnés du 24 avril au 23 mai);

- la possibilité pour les individus, les groupes et les organismes d'adresser au Comité **des documents** sous diverses formes, d'un mémoire à une simple lettre.

L'objectif principal de la consultation était d'en arriver à des résultats concrets exprimés par des recommandations précises de

---

1) Dans le présent rapport, les forums sont généralement désignés par le nom de la ville où ils ont été tenus, mais il s'agissait bien sûr de forums pour les régions, selon les divisions administratives suivantes: Québec (Québec), Mauricie (Trois-Rivières), Bas Saint-Laurent (Rimouski), Montérégie (Longueuil), Laval, Montréal-Métropolitain (Montréal), Outaouais (Hull), Estrie (Sherbrooke), Saguenay-Lac Saint-Jean (Chicoutimi), Abitibi-Témiscamingue (Amos), Côte-Nord (Baie-Comeau), Gaspésie (Gaspé) et Laurentides-Lanaudière (Saint-Jérôme).

nature à constituer un plan d'action, ou un choix de mesures, et pouvant par la suite se traduire en décisions politiques, législatives, administratives et budgétaires.

Etant donné la dimension collective et communautaire de la politique familiale, les recommandations des participant-es à la consultation ne devaient pas s'adresser seulement au Gouvernement du Québec ou aux différents niveaux de gouvernement, mais aussi aux autres responsables d'un soutien collectif aux familles, dont les agents économiques, les milieux de travail, les milieux d'éducation, les corporations professionnelles, les syndicats, le patronat, les responsables de l'habitation, de l'environnement, des loisirs, des services publics et autres.

Le Livre vert et la consultation pour laquelle il était conçu s'adressaient à l'ensemble de la population. Mais il y avait bien sûr des "clientèles-cibles" à rejoindre: les familles elles-mêmes, les groupes et organismes familiaux, les groupes parafamiliaux parmi lesquels de nombreux groupes reliant la condition féminine et la situation familiale, ceux et celles dont l'intérêt personnel, le métier, la situation sociale les impliquent face à la famille, que ce soit par le biais de l'organisation du travail, de l'habitation, des loisirs, de l'école, de la culture, de la sécurité des familles, du droit familial, des relations parents-enfants-grands-parents, des relations parents-adolescents, des relations hommes-femmes, de l'appartenance à des institutions, à des communautés culturelles.

Ces personnes et ces groupes devaient être rejoints dans leurs régions et entendus ensemble pour favoriser le dialogue et la recherche commune des mesures à proposer.

3. LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PRÉPARER ET SOUTENIR LA CONSULTATION

a) Une pré-tournée d'information

La préparation aux forums régionaux revêtait une grande importance compte tenu des résultats à atteindre. Les forums furent donc précédés d'une pré-tournée d'information par le Comité de la consultation, dans chacune des villes où devait avoir lieu un forum, pour rencontrer les groupes, organismes et représentant-es des milieux et informer la presse sur toutes les modalités de la consultation. Du 12 novembre au 10 décembre 1984, dix de ces rencontres de pré-tournée avaient été réalisées, le calendrier de

cette démarche situant la tenue des trois dernières en janvier et février 1985.

Ces rencontres, qui constituaient une opération majeure, ont permis au Comité non seulement d'informer les personnes et groupes intéressés, mais de recueillir des avis sur le déroulement même de la consultation afin de procéder aux ajustements qui pouvaient s'imposer. De fait, le Comité a procédé à plusieurs ajustements, dont certains majeurs, en particulier pour revoir le processus d'animation prévu et le calendrier de la consultation.

b) Le support des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

Outre l'implication des groupes familiaux et parafamiliaux déjà préparés au contenu d'une politique familiale et qui ont animé et stimulé leurs milieux, le Comité de la consultation a pu compter sur la collaboration des CRSSS. Appelés à prendre part à la préparation de la consultation par le ministre président du Comité ministériel permanent du développement social, les CRSSS des régions de Québec, Trois-Rivières, Bas Saint-Laurent-Gaspésie, Montérégie, Montréal-Métropolitain et Laval, Outaouais, Estrie, Saguenay-Lac Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Laurentides-Lanaudière ont accepté et réalisé le mandat suivant:

- fournir des agent-es de liaison suffisamment disponibles pour la période précédant la consultation;

- fournir un lieu que l'on puisse identifier dans chaque région comme lieu d'information régionale sur la consultation, de distribution du Livre vert et des autres documents d'information, de dépistage des ressources et de mise en contact des individus, des groupes et des organismes du milieu;

- fournir un support technique à des organismes et des groupes du milieu dans la période précédant la consultation (locaux, services de photocopie, de téléphone et autres);

- recruter des personnes compétentes pouvant agir comme secrétaires d'ateliers au moment des forums.

La tâche principale des agent-es des CRSSS consistait à établir des contacts avec les groupes, organismes et représentant-es de divers secteurs concernés par la politique familiale pour les amener à participer à la pré-tournée d'information et aux forums. Dans l'exécution de cette tâche, une collaboration devait s'établir avec les représentant-es du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale et de la Confédération des organismes familiaux du Québec, déjà en contact avec les groupes familiaux et parafamiliaux.

Les délégué-es des CRSSS ont notamment, dans ce contexte et en tenant compte des délais fort courts qui leur étaient impartis, convoqué, par lettre, par téléphone et par contacts directs, les groupes et organismes aux rencontres de pré-tournée. Plus de 800 personnes ont pris part à ces rencontres à travers le Québec.

Entre les rencontres de pré-tournée et la tenue des forums, les délégué-es des CRSSS ont élargi et consolidé leurs contacts, en complétant la confection des listes régionales de participant-es potentiels aux forums pour adresser une invitation finale du Comité à s'inscrire aux forums dans les délais requis. Plusieurs milliers de ces avis d'inscription, accompagnés d'un dépliant d'information furent ainsi expédiés.

C'est donc en bonne partie grâce aux efforts des agent-es de liaison des CRSSS qu'une participation large, diversifiée et décentralisée a été assurée pour cette consultation.

c) Le support de Communication-Québec

Le support fourni par les CRSSS n'impliquait pas de rapports avec les médias d'information. Cette tâche était assumée par les bureaux de Communication-Québec dans chaque région. Le rôle principal des agent-es d'information de Communication-Québec consistait à diffuser, au niveau régional, l'information qui émanait du Comité, en ayant recours aux médias d'information, aux différentes étapes du processus. Les tâches spécifiques accomplies par les agent-es d'information étaient notamment:

- de fournir le Livre vert, son résumé et le dépliant d'information aux clientèles intéressées;

- d'organiser une rencontre de presse dans le prolongement des rencontres de pré-tournée;

- de planifier, dans toutes les régions du Québec, un "blitz publicitaire" dans la presse électronique et de s'assurer de la diffusion de messages un mois avant la tenue du forum régional, afin de rappeler à la population la date limite d'inscription et celle du forum;

- dans certains cas, de proposer un plan régional de placements publicitaires dans la presse écrite;

- d'assurer la distribution du matériel à la presse régionale.

Le travail des agent-es d'information de Communication-Québec, et la coordination qui en a été assurée par la responsable des communications au sein de l'équipe gouvernementale, ont certainement été

efficaces, car la consultation sur la politique familiale a été très largement présente dans les médias.

d) La diffusion du Livre vert, de son résumé et du dépliant d'information

Le Livre vert était le document de base pour participer à la consultation. Près de 50 000 copies françaises et 5 000 copies anglaises en ont été distribuées à travers le Québec. Complément du Livre vert, le résumé a, quant à lui, été distribué à près de 15 000 copies en français et 3 000 en anglais. 65 000 dépliants d'information français et 5 000 anglais (incluant le formulaire d'inscription aux forums) ont été mis à la disposition du public.

Cependant, ces chiffres ne peuvent rendre compte adéquatement du nombre réel de documents mis en circulation, puisqu'à de très nombreuses occasions, des groupes et des organismes les ont largement multipliés en les photocopiant.

4. LES FORUMS RÉGIONAUX

a) Le déroulement des forums

D'une durée de deux jours, les samedis et dimanches, les forums avaient lieu dans des cegeps ou des écoles. La première journée était consacrée au travail en ateliers et la deuxième au travail en séance plénière. C'était en fait d'intenses journées de travail et d'engagement.

Compte tenu de la complexité des questions à traiter dans la consultation et de la diversité des milieux impliqués, le type d'animation à retenir pour en arriver aux résultats escomptés revêtait une importance primordiale. Les forums visaient l'expression des personnes appartenant à une région donnée et le rôle fondamental d'écoute du Comité de la consultation devait être rigoureusement soutenu. Pour le Comité, les rencontres avec les participant-es aux forums se devaient d'être chaleureuses et humaines et donner lieu au dialogue entre les familles, leurs représentantes et tout-e intervenant-e concerné par la politique familiale.

Pour atteindre ces objectifs, le Comité de la consultation a fait appel à une équipe d'animation bien préparée pour ce type d'opération, la firme Michel Maletto & Ass. Étant donné l'ampleur des

contenus à partager, les contraintes de temps, la volonté d'écouter chaque participant-e, d'assurer un équilibre entre la discussion et la production des recommandations en ateliers, une procédure d'animation légère et adaptée aux besoins qui se présentaient en ateliers et en séance plénière a été utilisée. Les animatrices et animateurs étaient assistés dans leur tâche par des secrétaires d'ateliers soigneusement recrutés dans le milieu.

Chaque atelier devait regrouper de 20 à 25 personnes au maximum. Les participant-es devaient demeurer dans le même atelier toute la journée: la circulation d'un atelier à l'autre n'était pas possible si l'on voulait assurer la continuité dans l'élaboration des contenus.

Chaque forum traitait de l'ensemble des cinq thèmes d'ateliers, soit:

Thèmes	Principaux sujets
I- La transformation des rôles sociaux et familiaux entre les hommes et les femmes	Pour qu'une nouvelle solidarité des hommes et des femmes améliore le vécu des personnes dans les familles. Maternité, paternité, condition féminine et condition masculine.
et la violence familiale.	Pour vaincre la violence familiale et conjugale.
II- La définition de la famille et l'administration de la politique familiale.	Pour définir la famille en respectant les divers types de familles. Pour harmoniser le vocabulaire familial de base dans l'ensemble des politiques gouvernementales. Pour choisir une structure administrative de coordination permanente de la politique familiale.
III- Les mesures de soutien socio-économique aux familles	Pour choisir les principale mesures d'aide économique de l'État aux familles (ex.: allocations familiales et allocations de disponibilité, variation de l'aide selon le rang de l'enfant, soutien économique aux parents dissponibles au foyer, aux parents qui cumulent travail gagne-pain et travail familial).

Thèmes	Principaux sujets
	Pour permettre aux parents de concilier leurs responsabilités parentales et leur vie de travailleurs et de travailleuses (ex.: congés parentaux, adaptation des milieux de travail à la vie des familles, services de garde). Pour favoriser l'[illegible]ltation familiale (ex.: réponses aux principaux besoins en logements familiaux, responsabilités publiques des divers intervenants).
IV- Les mesures de soutien éducatif et culturel aux familles.	Pour rapprocher les écoles et les familles (ex.: écoles ouvertes et communautaires: horaires, accessibilité, mélange adultes-jeunes; garde en milieu scolaire). Pour développer des loisirs vraiment familiaux (ex.: tarifs familiaux spéciaux et réduits, responsabilités municipales, maisons de jeunes). Pour tenir compte du rôle des familles dans la culture et du rôle de la culture à l'égard des familles (ex.: programmes pour les familles, tarifs familiaux).
V- Les mesures pour améliorer les services aux familles et favoriser la responsabilité collective.	Pour assurer de meilleurs services aux familles (ex.: préparation aux tâches parentales, accueil manifesté aux enfants et aux familles, services aux familles d'immigrants, services de garde, services aux membres en difficulté des familles, services aux familles avec personnes handicapées, recherche et information, droit de la famille).

Plusieurs ateliers pouvaient être constitués sur un même thème, selon le nombre et les choix des personnes inscrites à un forum. Le tableau suivant illustre les choix que les participant-es ont fait à cet égard. On y voit, par exemple, que le sujet qui a attiré le plus de participant-es est celui du premier atelier, soit la transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes et la violence familiale.

TABLEAU 1

Nombre d'ateliers par forum selon les thèmes de la consultation

Forums \ Thèmes	I	II	III	IV	V	Total
Québec	3	2	3	2	4	14
Trois-Rivières	4	2	2	1	2	11
Rimouski	3	2	3	2	2	12
Longueuil	4	2	4	2	4	16
Laval	2	1	1	1	1	6
Montréal	5	2	3	2	3	16
Hull	1	1	1	1	1	5
Sherbrooke	2	2	2	1	2	9
Chicoutimi	4	2	3	2	2	13
Amos	2	1	2	1	1	7
Baie-Comeau	3	2	2	1	1	9
Gaspé	1	1	1	1	1	5
St-Jérôme	3	2	2	2	2	11
Total	**37**	**22**	**29**	**19**	**27**	**134**

Préalablement aux forums, les participant-es devaient faire parvenir aux Comité un avis d'inscription indiquant trois choix d'ateliers, par ordre de préférence. Pour l'ensemble des forums, le premier choix exprimé par chaque participant-e a été respecté. Cet objectif devait être atteint pour satisfaire les participant-es, tout en visant un autre objectif, soit celui d'assurer, pour chaque groupe d'atelier, une pluralité de participant-es selon leur provenance en termes de groupes, d'organismes et de milieux d'appartenance.

Le travail de préparation aux forums visait à faire en sorte que les participant-es puissent formuler en ateliers des propositions précises pour la mise en oeuvre d'une politique familiale. Il revenait aux participant-es de chacun des ateliers de déterminer, à l'intérieur du thème général de leur atelier, les sujets particuliers à traiter et le temps à consacrer à chaque sujet. Les participant-es procédaient ensuite à l'examen des sujets choisis, à la mise en commun et à la discussion des recommandations proposées. Au terme de ce processus, l'on recherchait l'expression de l'opinion des participant-es en vérifiant leur adhésion aux mesures recommandées, selon différents degrés (totalement d'accord, partiellement d'accord, partiellement en désaccord, totalement en désaccord).

A la fin de la journée en ateliers, le texte de l'ensemble des recommandations émanant de chacun des ateliers était remis au Comité. Les participant-es de chaque atelier y avaient indiqué un choix de quelques recommandations qu'ils voulaient privilégier pour les fins de la discussion en séance plénière.

A partir de ce matériel, deux documents étaient produits et remis à chaque participant-e dès le début de la séance plénière du dimanche:

- le premier regroupait, sous forme manuscrite, l'ensemble des recommandations des ateliers. C'est le contenu de ce document, pour les 13 forums, qui est retenu dans la compilation des données du présent rapport[1];

- le second, dactylographié, était constitué des recommandations choisies par les ateliers pour les soumettre aux participant-es à la séance plénière. Il pouvait alors s'agir de recommandations qui avaient recueilli l'adhésion en atelier ou, à l'opposé, qui étaient demeurées litigieuses et que les participant-es à l'atelier voulaient soumettre à la discussion générale.

Le travail en séance plénière consistait à partager les résultats du travail en ateliers, à en préciser la portée et, au besoin, à les enrichir ou à vérifier le degré d'adhésion de l'ensemble des participant-es au forum régional à l'une ou l'autre recommandation. Les débats étaient pris en note par la secrétaire du Comité de la consultation et enregistrés sur bande sonore par les bons soins d'un technicien du ministère des Communications du Québec.

Une recontre avec les représentant-es des médias régionaux suivait chacun des forums, pour faire le point sur la consultation, les résul-

---

1) Le tableau 12 rend compte de l'ampleur quantitative des recommandations formulées.

tats du forum et les éléments de discussion ou de recommandations propres à la région.

Pour faciliter la participation aux forums, différents services étaient offerts par l'équipe de la consultation, parmi lesquels la garde des enfants assurée par des services de garde reconnus, le plus souvent sur les lieux mêmes des forums, et l'organisation, sur place, des repas du midi dont les frais, réduits autant que faire se peut à un minimum, étaient toutefois à la charge des participant-es.

b) La participation aux forums

Plus de 2 000 personnes provenant d'une multitude de municipalités de toutes les régions du Québec ont participé aux 13 forums régionaux. L'inscription et la participation effective s'établissent comme suit:

TABLEAU 2

Nombre d'inscriptions[1] et de participant-es aux forums régionaux

Forums	Inscriptions	Participant-es
Québec	311	256
Trois-Rivières	197	167
Rimouski	229	181
Longueuil	362	284
Laval	109	79
Montréal	396	254
Hull	133	84
Sherbrooke	176	108
Chicoutimi	260	200
Amos	150	114
Baie-Comeau	201	138
Gaspé	96	59
St-Jérôme	205	146
Total	**2 825**	**2 070**

1) Selon les avis d'inscription reçus dans les délais prescrits.

Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer l'écart entre le nombre d'inscriptions et de participant-es aux forums, même s'il s'agit d'un phénomène tout à fait courant dans l'organisation de ce type d'activité. Parmi ces facteurs, mentionnons l'importance des distances à parcourir dans beaucoup de régions, alors que la majorité des forums ont eu lieu en plein hiver et que le transport et les frais de séjour devaient être assumés par les participant-es, ou encore, le fait que d'autres activités pouvaient entrer en concurrence avec la consultation comme, par exemple, la semaine de congé scolaire.

Par contre, les chiffres sur la participation aux forums régionaux ne sauraient à eux seuls rendre compte de l'intérêt suscité par la consultation sur la politique familiale. En effet, dans plusieurs régions, ce sont autant de personnes qui se sont rassemblées préalablement pour préparer le forum. Ainsi, à Saint-Jérôme, on a évalué à au moins 1 500 les personnes qui ont pris part à des rencontres préparatoires.

c) Les personnes qui se sont exprimées lors des forums

i) Les principales caractéristiques des participantes et des participants

Un questionnaire, complété par les participant-es aux forums, fournit des informations sur leur répartition selon le sexe, leur âge, leur scolarité, leur occupation, leur degré d'activité dans des associations reliées à la famille, leur revenu familial, leur état civil et leur type de famille, ainsi que le nombre d'enfants à leur charge. Ce questionnaire avait été conçu par la firme SORECOM inc., qui en a également compilé les résultats. 1 719 personnes ont répondu à ce questionnaire dans l'ensemble des forums. Les tableaux qui suivent constituent une synthèse des informations recueillies.

Notons que pour la majorité des variables considérées, l'examen des données détaillées n'a pas révélé de grandes disparités entre les régions, toutes se rapprochant de la moyenne.

TABLEAU 3

Répartition des participant-es selon le sexe

	Population du Québec %	Ensemble des participant-es %	Participant-es par groupes d'âges %				
			18-24	25-34	35-44	45-54	55 +
Femmes	52	74,5	82,5	80,9	73,4	67,5	73,7
Hommes	48	25,3	17,5	18,8	26,4	32,5	26,3

Deux écarts significatifs ont pu être constatés dans la répartition femmes-hommes par rapport à l'ensemble des forums, soit à Hull, où l'on retrouvait 66,7% de femmes et 33,3% d'hommes, et à Rimouski, où la proportion s'établissait à 80,5% de femmes et 19,5% d'hommes.

On constate par ailleurs que les femmes se situaient plus nombreuses dans les tranches d'âge plus jeunes, alors que beaucoup d'hommes appartenaient au groupe des 45-54 ans. Toutes proportions gardées, les participantes aux forums étaient donc plus jeunes que les participants.

Cependant, les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus étaient sous-représentés par rapport à l'ensemble de la population. C'est entre 25 et 54 ans que se situaient la très grande majorité des participant-es.

TABLEAU 4

Répartition des participant-es selon l'âge

	Population du Québec %	Ensemble des participant-es		
		% total	Femmes	Hommes
18-19 ans	4	1,1	1,3	0,5
20-24 ans	12	4,9	5,3	3,7
25-34 ans	25	24,1	26,1	17,9
35-44 ans	21	34,3	33,8	35,8
45-54 ans	14	22,7	20,6	29,1
55-64 ans	13	9,1	9,3	8,5
65 ans +	12	3,5	3,2	4,6

Les participant-es étaient très scolarisés par rapport à l'ensemble de la population. C'est dans la tranche d'âge des 25-34 ans que l'on retrouvait les plus scolarisés.

S'il n'y a pas de très grandes disparités entre les régions, on a cependant pu remarquer que les forums tenus dans les grands centres ont recruté une participation de personnes plus hautement scolarisées que dans les autres régions. Il y avait à Montréal, par exemple, 54,2% de participant-es ayant complété 16 ans d'études et plus.

TABLEAU 5

Répartition des participant-es selon le degré de scolarité

	Population du Québec %	Ensemble des participant-es							
		% total	F.	H.	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans +
0-7 ans	14	4,1	4,0	4,6	-	0,2	4,1	6,1	8,7
8-9 ans	12	7,0	6,8	7,8	1,0	2,7	4,7	13,3	12,8
10-12 ans	33	21,3	24,3	12,6	8,7	18,4	23,4	21,2	26,7
13-15 ans	22	27,6	31,1	17,2	52,4	27,8	29,3	23,0	19,4
16 ans +	18	39,5	33,3	57,3	35,8	51,0	38,5	35,3	30,0

TABLEAU 6

Répartition des participant-es selon l'occupation

	%
Prof. de la santé[1]	2,9
Semi-prof. et tech.	6,8
Gérance - Direction	8,4
Empl. bureau - Gouv.	4,7
Éducation - Animation	7,2
Enseignement	5,8
Ouv. spéc. et semi-spéc.	0,5
Travailleurs - travailleuses	2,7
Hôpitaux - Centres d'accueil	12,7
Rentiers - Rentières	2,5
Chômeurs - Chômeuses	0,8
Étudiants - Étudiantes	5,9
Ménagères	25,1
Pastorale	2,5
Autres prof.	3,5
Trav. agricoles	1,3
Autres	0,1

1) Les termes utilisés pour désigner les catégories sont ceux employés dans les recensements.

On constate ici que la catégorie "ménagères" est celle qui est la plus fortement représentée, avec 25,1% de l'ensemble des participant-es. Par contre, les ouvriers et ouvrières sont à peu près absents. On verra d'ailleurs une concordance avec les données sur le degré de scolarité des participant-es.

Par ailleurs, en regroupant certaines catégories comme les professionnel-les de la santé, les travailleuses et travailleurs d'hôpitaux et de centres d'accueil, de même que les éducatrices, les éducateurs, les enseignantes et enseignants, on constate que le secteur des services était très majoritairement représenté, avec 28,6% des participant-es.[1] De plus, la catégorie "gérance et direction" était constituée, dans une proportion importante, de cadres moyens et supérieurs du secteur des services (8,4%).

Il n'y avait pas de grandes disparités entre les régions, sauf à Montréal et à Baie-Comeau qui représentent des extrêmes, en particulier pour la catégorie "ménagères": 9,5% à Montréal et 40,9% à Baie-Comeau.

1) On pourra faire le même constat en consultant le tableau 10.

La clientèle des forums était donc avant tout celle de femmes au foyer et de professionnel-les des services. Et il s'agissait de personnes engagées ou militantes, comme on le verra dans le tableau qui suit.

TABLEAU 7

Répartition des participant-es selon le degré d'activité dans des associations reliées à la famille

Type de participation	%			Nb. d'années d'activités	%		
	Ensemble des participant-es	F.	H.		Ensemble des participant-es	F.	H.
Très active	51,5	52,7	48,3	12 mois -	13,0	13,8	10,6
Assez active	30,2	30,5	29,2	1-2 ans	11,7	12,2	10,1
Peu active	11,5	10,7	14,0	3-4 ans	14,9	15,3	14,0
Pas du tout active	5,6	4,8	7,8	5 ans +	53,4	53,4	59,2

Les participant-es aux forums étaient en forte proportion des personnes à revenu moyen et élevé.

TABLEAU 8

Répartition des participant-es selon le revenu familial (avant déductions)

	%
Moins de 10 000$	9,7
10 000 - 14 999$	8,2
15 000 - 19 999$	8,1
20 000 - 24 999$	9,4
25 000 - 29 999$	10,2
30 000 - 34 999$	10,2
35 000 - 39 999$	9,2
40 000$ et plus	27,0

Enfin, les participant-es aux forums étaient en grande majorité mariés-es et membres de familles bi-parentales composées, dans une forte proportion, d'un ou deux enfants.

TABLEAU 9

Répartition des participant-es selon l'état civil, le type de famille et le nombre d'enfants à charge

État civil		Type de famille		Nb. d'enfants à charge	
	%		%		%
Marié-es	65,3	Bi-parentales	64,9	Aucun	36,0
Conjoint-es de fait	4,9	Monoparentales	11,9	1	17,4
Séparé-es	4,5	Autres	10,5	2	24,2
Divorcé-es	5,6	Pas de réponse[1]	12,7	3	14,0
Veufs - veuves	4,3			4	5,3
Célibataires	14,8			5	2,0
				6	0,6
				7	0,2
				8	0,1

1) Il s'agit ici d'une donnée intéressante à mentionner compte tenu, comme on le verra plus loin dans ce rapport, des débats qui ont entouré la définition même de la famille.

ii) Les groupes, organismes et milieux d'appartenance

1 540 des 2 070 personnes qui ont pris part aux forums ont indiqué, sur leurs fiches d'inscription, le groupe, l'organisme ou le milieu auquel elles se "rattachaient". Ces indications ne signifiaient pas automatiquement une représentation ou une délégation officielle de tel groupe ou de tel organisme. Elles constituaient néanmoins une information précieuse pour assurer la pluralité des milieux dans la composition des groupes d'ateliers.

On a cependant pu constater, dans tous les forums, une heureuse interaction entre des personnes mandatées par des organismes nationaux ou locaux pour défendre des positions d'organisme, des personnes n'ayant pas d'attaches à des organismes et d'autres qui, bien que se rattachant à des organismes, se réclamaient simplement de leur vécu, de leurs expériences de travail ou de leur intérêt humain face au développement de la famille.

Le tableau qui suit est donné à titre indicatif de la diversité des groupes, organismes ou milieux d'appartenance, ainsi que de la richesse des expériences de vie, de travail et d'engagement des personnes qui se sont exprimées lors des forums[1]. Il faut d'ailleurs souligner à cet égard que si certaines populations étaient moins présentes dans les forums - jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, communautés culturelles -, leurs points de vue ou leurs besoins pouvaient être exprimés par des personnes engagées auprès d'elles depuis parfois plusieurs années.

Les informations contenues dans ce tableau viennent notamment confirmer les données des tableaux précédents sur les principales caractéristiques des participant-es aux forums, particulièrement quant à la forte proportion de personnes appartenant au secteur des services, soit 36% des milieux identifiés. On y constatera par ailleurs l'absence presque totale des milieux d'affaires et de direction d'entreprises, ainsi que la faible proportion de personnes appartenant au monde syndical.

Précisons enfin que la classification retenue pour les fins de ce tableau a forcément quelque chose d'arbitraire, puisque plusieurs groupes pouvaient se retrouver dans différentes catégories. Il en est ainsi, par exemple, des associations de familles monoparentales qui auraient pu tout aussi bien se retrouver dans la catégorie "condition féminine", ou encore de groupes de femmes collaboratrices qui, à cause de leurs orientations, sont inscrites dans la catégorie "condition féminine" plutôt que sous la rubrique "affaires, entreprises, carrières". C'est une approche davantage liée au contenu d'une politique familiale qui a été privilégiée ici.

---

1) On trouvera en annexe la liste détaillée de ces groupes, organismes et milieux.

Tableau 10

Répartition des participant-es aux forums régionaux selon les groupes, organismes et milieux d'appartenance[1]

	Organismes familiaux et parafamiliaux							Condition féminine et masculine							Groupes sociaux et milieux de vie								
										Cond. fém.													
FORUMS	Nb. de participant-es	Nb. groupes et org.	Aide aux familles	Familles monoparentales	Mouvements familiaux	Pastorale familiale	Autres	Nb. participant-es	Nb. groupes & org.	AFEAS	Cercles de fermières	Maisons de femmes	Services, étude, action	Condition masculine	Nb. participant-es	Nb. groupes & org.	Communautés culturelles	Jeunes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Clubs sociaux	Pastorale & groupes religieux	Autres
Québec	*56*	**20**	3	4	8	1	4	*59*	**32**	4	14	4	7	3	*36*	**22**	1	1	2	4	2	7	5
Trois-Rivières	*28*	**16**	–	4	8	3	1	*42*	**26**	6	6	11	3	–	*13*	**8**	–	1	2	2	–	1	2
Rimouski	*17*	**12**	2	2	2	5	1	*27*	**16**	5	5	3	3	–	*56*	**9**	–	2	–	1	1	4	1
Longueuil	*54*	**31**	3	4	18	6	–	*58*	**38**	13	7	7	9	–	*32*	**26**	1	3	9	5	–	5	3
Laval	*11*	**3**	–	1	2	–	–	*21*	**9**	–	4	1	3	1	*6*	**5**	–	1	3	–	–	1	–
Montréal	*50*	**20**	4	1	15	–	–	*37*	**26**	1	1	6	15	3	*27*	**21**	7	5	3	4	–	1	1
Hull	*12*	**8**	2	–	4	–	2	*7*	**5**	1	3	–	1	–	*8*	**8**	2	1	–	2	–	2	1
Sherbrooke	*18*	**10**	2	1	6	–	1	*25*	**17**	6	4	1	6	–	*12*	**9**	1	1	–	1	–	5	1
Chicoutimi	*38*	**18**	2	2	11	1	–	*71*	**34**	17	4	1	12	–	*23*	**9**	–	1	2	2	–	4	–
Amos	*15*	**9**	1	4	2	2	–	*17*	**14**	1	6	2	5	–	*9*	**7**	–	–	1	1	–	4	1
Baie-Comeau	*1*	**1**	–	–	1	–	–	*21*	**10**	2	2	3	3	–	*30*	**8**	–	–	1	–	4	2	1
Gaspé	*3*	**3**	–	–	3	–	–	*11*	**10**	–	6	1	3	–	*7*	**6**	–	–	2	1	–	3	–
St-Jérôme	*30*	**16**	7	3	4	2	–	*33*	**21**	3	5	4	7	2	*28*	**21**	–	2	2	4	1	9	3
	333	**165**	26	26	84	20	9	*429*	**256**	59	67	44	79	9	*282*	**159**	12	18	27	27	8	48	19
% ensemble des groupes, organismes et milieux		%	%	%	%	%	%		%	%	%	%	%	%		%	%	%	%	%	%	%	%
		18	3	3	9	2	1		**28**	6	7	5	9	1		**17**	1	2	3	3	1	5	2
			%	%	%	%	%			%	%	%	%	%			%	%	%	%	%	%	%
% par catégories		**165**	16	16	51	12	5		**256**	23	26	17	31	3		**159**	8	11	17	17	5	30	12

*Total des groupes, organismes et milieux d'appartenance: 926

1) Selon les informations fournies par les participant-es sur leur fiche d'inscription

Tableau 10 ... suite

Groupes professionnels de services et d'étude										Syndicats		Affaires, entreprises, carrières						
			éduc.															
Nb. de participant-es	Nb. groupes et org.	Corporations professionnelles	Comités de parents et d'école	Services	Ministères & org. gouvernementaux	Services de garde	Services municipaux	Services de santé et services sociaux	Autres	Nb. participant-es	Nb. groupes	Nb. participant-es	Nb. groupes & org.	Affaires	Entreprises	Carrières	Autres	FORUMS
35	30	2	2	5	2	3	7	6	3	*2*	1	1	1	–	–	–	1	Québec
42	30	3	5	2	–	2	1	13	4	*1*	1	1	1	1	–	–	–	Trois-Rivières
34	27	–	4	1	1	7	1	10	3	*2*	2	1	1	–	1	–	–	Rimouski
64	38	1	4	6	–	4	–	14	9	–	–	–	–	–	–	–	–	Longueuil
28	21	–	3	3	1	3	4	3	4	–	–	–	–	–	–	–	–	Laval
71	49	5	1	17	2	4	3	11	6	*1*	1	–	–	–	–	–	–	Montréal
28	22	2	3	3	2	2	1	7	2	–	–	1	1	–	–	–	1	Hull
29	19	3	2	2	1	5	–	3	3	*1*	1	–	–	–	–	–	–	Sherbrooke
32	20	–	3	5	–	1	1	7	3	–	–	–	–	–	–	–	–	Chicoutimi
32	19	2	5	3	1	2	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Amos
30	19	–	3	2	–	2	2	6	4	*1*	1	–	–	–	–	–	–	Baie-Comeau
29	18	–	3	4	–	1	–	8	2	–	–	–	–	–	–	–	–	Gaspé
29	22	–	1	4	1	2	–	9	5	–	–	1	1	–	1	–	–	St-Jérôme
483	334	18	39	57	11	38	21	102	48	*8*	7	5	5	1	2	–	2	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%		%		%	%	%	%	%	% ensemble des groupes, organismes et milieux
	36	2	4	6	1	4	2	11	5		0.7		0.5	0,1	0,2	–	0,2	

	%	%	%	%	%	%	%	%	
334	5	12	17	3	11	6	31	14	

5. LES AUDIENCES POUR LES ORGANISMES À DIMENSION NATIONALE

a) Le déroulement

Le 1er novembre 1984, le Comité de la consultation invitait expressément plus de 200 organismes nationaux, oeuvrant dans tous les secteurs visés par la politique familiale, à prendre part à la consultation, en déléguant notamment un représentant ou une représentante de leur organisme aux rencontres de pré-tournée. Le Comité suggérait également aux organismes de désigner une personne, sur le plan national, avec laquelle des contacts pourraient être faits pour assurer le suivi des opérations: une cinquantaine d'organismes ont répondu officiellement à cet appel et certains ont fourni une liste de représentant-es dans chaque région.

Par la suite, ces mêmes organismes étaient invités à prendre part aux audiences qui suivraient les forums régionaux, deuxième moyen privilégié pour permettre à la population d'être entendue sur la politique familiale.

Les organismes devaient s'inscrire avant le 1er février et soumettre un mémoire, en cinq copies, avant le 1er mars 1985. Dix journées d'audiences, dont huit à Montréal et deux à Québec, ont été tenues du 24 avril au 23 mai 1985. Il s'agissait d'audiences publiques et des copies des mémoires des organismes étaient mis à la disposition des médias et du public par le Comité.

Le temps alloué à chaque organisme était d'un maximum d'une heure, partagée entre la présentation du mémoire par les représentant-es de l'organisme et une période d'échanges avec le Comité de la consultation. Ces échanges étaient pris en note par la secrétaire du Comité et enregistrés sur bande sonore. La formule se voulait toutefois assez souple, laissant aux organismes le plus de latitude possible quant au style de présentation qu'ils voulaient privilégier, pour favoriser un dialogue qui permette d'approfondir les analyses et les recommandations contenues dans les mémoires.

b) Les organismes entendus

76 organismes se sont inscrits aux audiences: 63 d'entre eux ont été entendus par le Comité, neuf s'étant désistés sans soumettre de mémoire et quatre préférant déposer un mémoire sans être entendus. Les organismes présents aux audiences étaient les suivants:

- **Organismes familiaux et parafamiliaux**

  - Association d'économie familiale du Québec
  - Association des parents catholiques du Québec
  - Carrefour québécois des travailleurs de la famille
  - Centre haitien d'action familiale
  - Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux
  - Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
  - Fédération des associations des familles monoparentales du Québec
  - Fédération des familles d'accueil du Québec
  - Fédération des unions de familles inc.
  - Fédération nationale des services de préparation au mariage
  - Mouvement couple et famille du Québec
  - Regroupement inter-organismes pour une politique familiale
  - SERENA-Québec
  - Service d'orientation des foyers
  - Table provinciale de pastorale familiale

- **Condition féminine et condition masculine**

  - Association des clubs de femmes de carrière du Québec
  - Association des femmes collaboratrices
  - Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
  - Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal
  - Association pour les droits des gais du Québec
  - Les Cercles de fermières du Québec
  - Conseil des femmes de Montréal (Comité de service social)
  - Conseil du statut de la femme
  - Fédération des femmes du Québec
  - Pro-Gam
  - Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence
  - Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
  - Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)

- **Groupes sociaux et milieux de vie**

  - Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
  - Association québécoise de gérontologie
  - Centre québécois de ressources à la petite enfance
  - Conseil catholique de l'expression anglaise
  - Fédération de l'Âge d'Or du Québec
  - Fédération québécoise anti-pauvreté inc.
  - IMAJ-85
  - Mouvement québécois des camps familiaux
  - Mouvement socialiste
  - Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec
  - Table de concertation des organismes provinciaux de promotion (personnes handicapées)

- **Groupes professionnels, milieux de services et d'étude**

- Association des centres de services sociaux du Québec
- Association des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Association pour la santé publique du Québec
- Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)
- Commission scolaire Jérôme-LeRoyer (Services éducatifs)
- Conseil des affaires sociales et de la famille
- Corporation professionnelle des diététistes du Québec
- Corporation professionnelle des psychologues du Québec
- Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec
- Fédération des C.L.S.C. du Québec
- Institut Vanier de la famille
- Office des services de garde à l'enfance
- Regroupement des agences de services de garde en milieu familial du Québec
- Société de recherche en orientation humaine inc.
- Union des municipalités du Québec

- **Syndicats**

- Centrale de l'enseignement du Québec (C.E.Q.)
- Comité intersyndical C.E.Q., C.S.N., F.Q.I.I., F.S.P.I.I.Q., S.F.P.Q.
- Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)
- Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec

- **Affaires, entreprises, carrières**

- Comité sur le rôle de la femme C.A. dans la vie économique
- Conseil du patronat du Québec
- Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins
- Union des producteurs agricoles (U.P.A.)

c) Les contenus élaborés dans les mémoires

Plus de 1 200 recommandations ont été formulées dans les mémoires des organismes qui, pour la majorité, ont centré leurs analyses sur les aspects correspondants à leurs champs d'action et d'intérêt. On trouvera un relevé quantitatif de ces recommandations, par sujets, dans le tableau 12.

La partie III de ce rapport, portant sur les résultats de la consultation, intègre par ailleurs la synthèse des recommandations formulées par les organismes à dimension nationale à celles émanant des forums régionaux et des documents dont il sera fait état au point suivant.

6. LES DOCUMENTS ADRESSÉS AU COMITÉ DE LA CONSULTATION

Les personnes ou les groupes et organismes locaux ou régionaux qui n'avaient pu prendre part aux forums, ou qui voulaient ajouter à leurs interventions faites dans ce contexte, pouvaient faire parvenir des textes au Comité. Des organismes nationaux, qui ne souhaitaient pas se faire entendre comme tel lors des audiences publiques, pouvaient également se prévaloir de ce troisième moyen de consultation. 223 documents sont parvenus au Comité, provenant de toutes les régions du Québec, comme le démontre le tableau 11.

On retrouvera par ailleurs au tableau 12 le relevé quantitatif des recommandations formulées dans ces documents.

Il s'agit de documents présentés sous les formes les plus diverses. Par exemple:

- lettres de personnes voulant faire connaître leurs besoins en tant que responsables de familles, lettres de couples, lettres de parents auxquelles leurs enfants ajoutaient leur signature, et aussi lettres d'enfants ou d'adolescents;

- lettres de petits groupes de personnes, parents ou amis, voulant faire partager leurs réflexions et communiquer leurs recommandations;

- choix de travaux d'étudiant-es transmis au Comité par des enseignant-es ayant utilisé le Livre vert comme outil pédagogique;

- courts mémoires rédigés par des personnes spécialisées en certaines matières reliées à la politique familiale;

- mémoires d'organismes régionaux, locaux ou nationaux, certains ayant été préparés après consultation de leurs membres ou de leurs clientèles*.

A ces 223 documents, il faut ajouter 21 pétitions totalisant plus de 21 000 signatures, la très grande majorité (95%) ayant été recueillies par et pour la Table provinciale de pastorale familiale et constituant des appuis aux éléments d'une définition de la famille qu'elle propose*.

---

* L'annexe II en donne la liste.

TABLEAU 11

Relevé quantitatif des documents émanant d'individus, de groupes et d'organismes (locaux, régionaux ou nationaux)[1]

Provenance des documents	Groupes et organismes						Individus	Total
Régions	Gr. et org. familiaux et parafamiliaux	Condition féminine et masculine	Groupes sociaux et milieux de vie	Gr. professionnels, de services et d'étude	Syndicats	Affaires, entreprises, carrières		
Abitibi-Témiscamingue	1	1	1	-	-	-	4	7
Bas Saint-Laurent	4	2	4	2	-	-	2	14
Côte-Nord	3	-	3	1	-	-	2	9
Estrie	2	2	3	4	-	-	2	13
Gaspésie	1	1	-	1	-	-	-	3
Laval	2	1	-	2	-	-	4	9
Laurentides-Lanaudière	5	1	3	1	-	-	1	11
Mauricie	2	1	2	2	-	-	1	8
Montérégie	3	2	10	1	-	1	17	34
Montréal-Métropolitain	5	9	13	12	-	-	12	51
Outaouais	2	1	2	1	-	-	1	7
Québec	5	9	9	15	-	-	9	47
Saguenay-Lac St-Jean	2	2	2	1	-	-	3	10
Total	**37**	**32**	**52**	**43**	**-**	**1**	**58**	**223**

1) S'ajoutant aux mémoires présentés lors des audiences pour les organismes à dimension nationale.

7. UN FORUM SUR LA FAMILLE EN MILIEU AUTOCHTONE

Le Comité de la consultation jugeait fort important d'entendre les peuples autochtones, Amérindiens et Inuit, mais tenait d'abord à leur demander leur avis sur la façon dont ils voulaient être consultés. Deux éléments majeurs en sont ressortis: ils souhaitaient un forum qui leur soit consacré en exclusivité et ce forum devait porter strictement sur leur façon de voir la famille, en dehors de tout contexte politique. L'objectif de ce forum serait donc l'expression de leurs réflexions sur le sens qu'ils donnent à la famille, et non sur la politique familiale, afin de faire connaître des points de vue propres à leur culture et à leur civilisation. Il était par ailleurs entendu que le Comité conviendrait par la suite avec eux de la diffusion à donner aux résultats.

Ce forum, dont l'organisation a été coordonnée par le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec, a eu lieu les 14 et 15 mai 1985 à Cap-Rouge, près de Québec.

Une soixantaine de représentant-es des Abénaquis, des Algonquins, des Attikameks, des Cris, des Hurons, des Inuit, des Métis, des Micmacs, des Mohawks, des Montagnais et des Naskapis y participaient. Leurs frais de transport et de séjour étaient assumés par le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et Inuit (SAGMAI).

Appartenant à tous les groupes d'âges, ces personnes étaient aussi représentatives d'une gamme d'occupations, de métiers, de professions, de services: chef de bande, travailleuses au foyer, étudiantes, trappeurs, journalier, écrivain, généalogiste, interprète, infirmières, intervenants en toxicomanie, travailleurs et travailleuses en santé communautaire, en éducation, représentant-es de comité de femmes, d'un centre de dépannage, travail social.

Tout comme les forums régionaux, le forum sur la famille en milieu autochtone s'est déroulé en deux temps: la première journée en ateliers, la deuxième en séance plénière. Cinq ateliers ont été tenus, dont deux en français et deux en anglais; le cinquième réunissait des personnes qui désiraient s'exprimer dans leur propre langue. Elles étaient assistées d'interprètes. L'animation des ateliers était assumée par des animatrices et des animateurs autochtones et les secrétaires avaient été recrutés dans le milieu. Un service de traduction simultanée était prévu pour faciliter les échanges lors de la séance plénière.

Les principaux sujets d'ateliers avaient été déterminés par les participant-es lors de la consultation préalable. Ils portaient sur:

- la revalorisation de la culture et la préservation de la langue: conditions de survie de la famille autochtone;
- le rôle de l'école;
- les services professionnels;
- les services de santé;
- les foyers nourriciers;
- les relations au sein de la famille: rôle des Aînés, de la femme et de l'homme, relations avec les adolescents;
- les familles monoparentales;
- la violence;
- l'insécurité financière;
- le chômage chez les jeunes.

III -
LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

A- LA COMPILATION ET L'ANALYSE DES CONTENUS ÉLABORÉS DANS LA CONSULTATION: MÉTHODOLOGIE

Pour compiler et analyser la masse de documents, écrits et sonores, produits par toutes les formes de la consultation, le Comité, avec l'analyste chargée spécifiquement de cette tâche aussi délicate que complexe, s'est doté de deux instruments propres à traiter le matériel de façon quantitative et qualitative:

- en établissant une grille d'analyse pour classer l'ensemble des demandes;
- en établissant la synthèse des recommandations formulées pour l'ensemble des sujets qui se dégageaient de la consultation.

Il s'est agi, dans un premier temps, d'établir des synthèses selon chaque sujet, trois fois, soit pour chacune des formes de la consultation (forums, mémoires et documents divers), afin de pouvoir les regrouper dans des tableaux-synthèse pour chacun.

L'une des principales questions qui se posaient au départ, était celle de la pondération des recommandations selon leur provenance: quel poids accorder, par exemple, aux mémoires par rapport aux forums, aux documents soumis par des individus ou des groupes par rapport aux mémoires? Or, comme cela a déjà été souligné dans la présentation de ce rapport par le Comité, les contenus de la consultation, qu'ils proviennent des recommandations des forums régionaux, des mémoires des organismes à dimension nationale ou des autres documents soumis, convergeaient d'une façon remarquable. Il a alors été possible de faire ressortir les lignes de force des revendications des participant-es à la consultation et de dégager de l'ensemble les éléments des dynamismes régionaux. C'est ainsi que nous avons pu identifier également douze sujets-clés du soutien collectif réclamé pour les familles québécoises. Pour chacun de ces sujets, on trouve, dans la suite de ce rapport, les résumés et les tableaux-synthèse qui constituent le produit final des travaux de compilation et d'analyse. Avec les lignes de force et les demandes communes, figurent les demandes contradictoires ou minoritaires.

Dans ce contexte, l'identification de la provenance des recommandations n'avait pas à être faite, puisque ce qui importe, ce sont les résumés et les synthèses représentant l'expression de la convergence des données de la consultation, additionnées, compilées et résumées.

Par ailleurs, une foule d'éléments particuliers propres à l'étude individuelle des recommandations, notamment en fonction de la compétence spécifique des groupes et des organismes qui les ont faites, trouveront leur finalité dans les recommandations que le Comité fera dans la deuxième partie de son rapport.

Enfin, pour le Comité, un objectif s'est imposé de lui-même aux fins de cette première partie du rapport, tout comme celui de l'écoute s'était imposé aux fins de la consultation, c'est l'objectif qui consiste à faire la description et la synthèse les plus objectives qui soient de l'état des besoins des familles, et des réponses à y apporter, tel que l'ont dressé les participantes et les participants à la consultation.

Le tableau 12 fournit les données quantitatives sur les 6545 recommandations formulées dans la consultation. Elles constituaient le matériel de base de l'analyse, que l'on retrouve sous forme qualitative dans ce qui suit.

TABLEAU 12

Données quantitatives sur les contenus élaborés dans la consultation

Thèmes	Forums													Mémoires - org nationaux	Autres documents	Total
	Québec	Trois Rivières	Rimouski	Longueuil	Laval	Montréal	Hull	Sherbrooke	Chicoutimi	Amos	Baie-Comeau	Gaspé	Saint-Jérôme			
Définition de la famille	19	9	11	12	5	20	6	14	26	14	19	7	16	34	300	512
Transformation des rôles sociaux et familiaux	29	13	20	33	18	57	3	25	21	15	10	5	24	56	125	454
Violence familiale et conjugale	26	22	21	25	23	42	7	34	35	26	27	5	31	130	328	782
Soutien économique et fiscalité	51	33	35	54	14	67	10	18	49	34	26	6	21	189	483	1090
Monde du travail et responsabilités parentales	12	6	11	28	10	32	2	10	22	26	6	8	16	166	313	668
Habitation familiale	10	-	7	22	2	8	3	2	29	7	10	1	13	70	83	267
École	14	9	10	17	4	9	13	8	15	12	1	16	22	82	105	337
Loisirs et culture	23	11	14	22	7	13	9	13	12	8	6	9	17	30	115	309
Services de garde à l'enfance	21	8	8	39	8	33	7	11	26	8	2	3	14	112	124	424
Services sociaux et professionnels	36	16	19	50	12	47	8	19	33	20	10	13	24	160	428	895
Droit de la famille	5	6	7	15	5	12	3	2	7	5	1	3	-	71	25	167
Choix administratifs	16	8	7	11	4	24	4	11	13	4	13	3	11	140	371	640
Total	**262**	**141**	**170**	**328**	**112**	**364**	**75**	**167**	**288**	**179**	**131**	**79**	**209**	**1240**	**2800**	**6545**

B - LES DYNAMISMES RÉGIONAUX

Ce n'était pas la première fois que l'on consultait des représentantes de familles, de groupes et d'organismes intéressés à la politique familiale. Mais c'était la première fois qu'on le faisait de façon systématique à la grandeur du Québec.

Même si la grande majorité des données de la consultation sont communes à l'ensemble du Québec, chaque région avait sa façon de les aborder. Chaque forum régional avait sa couleur propre dans sa façon de traiter les sujets et d'en privilégier certains plutôt que d'autres.

Dans les régions les plus éloignées, les citoyennes et les citoyens ont exprimé le sentiment de ne pas être sur la carte du Québec tellement leur isolement est à la fois physique, politique et social. On se décrivait comme "régions périphériques", "en dehors de la carte", comme "régions défavorisées" où trop souvent les services ne répondent pas aux besoins des personnes et des familles, où les décisions qui les affectent dans le quotidien sont prises "ailleurs" par des personnes qui ne connaissent pas la région.

Ainsi, dans une région, on a donné l'exemple suivant pour illustrer jusqu'à quel point les responsables de services centralisés et bureaucratisés peuvent ignorer ce qui est l'essentiel d'une région - sa géographie: en réponse à une demande pour établir une maison locale de services pour les familles, le responsable de ce service dans un gouvernement proposait d'établir cette maison à 100 milles du lieu où on la demandait. A Baie-Comeau, on a rappelé par ailleurs que la route 138 se terminait à Sept-Iles et qu'il était urgent de relier les familles de Natashquan ou de Havre-Saint-Pierre au reste du Québec pour que, notamment, les enfants ne soient plus privés de certains soins médicaux à cause de l'isolement[1].

A cause de l'éloignement - qui a souvent la pauvreté comme corollaire -, les gens des régions se sentent lésés dans leur droit à une qualité et à une quantité équitable de ressources pour combler leurs besoins les plus essentiels. Ils se sentent exclus du pouvoir et dépendants des centres de décision - non seulement de ceux pour l'ensemble du Québec, mais aussi des centres régionaux de décision que constituent les villes "capitales régionales". Ils réclament le droit d'être entendus quant au contenu des politiques qui conditionnent leur vie ou des services qui leur sont destinés, comme en font foi les recommandations suivantes issues des forums :

---

1) Il faut souligner ici l'annonce, faite par le Gouvernement fédéral au cours de l'été '85, du prolongement de la route 138 sur 91 kilomètres

- "Que le Gouvernement reconnaisse l'existence des régions éloignées et isolées et que des services spécifiques à ces régions soient assurés, tels : logement, coût de transport, nombre suffisant de médecins, dentistes, psychologues, travailleurs sociaux, orthopédistes et autres."

- "Que les plans d'action et l'application des mesures sociales soient régionalisés et tiennent compte des besoins réels des gens auxquels ils s'adressent."

D'autres recommandations sont venues préciser ce que l'on pouvait entendre par l'adaptation des politiques aux besoins réels. Ainsi a-t-on demandé, par exemple :

- "Que l'octroi des fonds destinés à l'éducation des adultes soit décentralisé, afin de rendre les services plus accessibles dans chacune de leurs localités."

- "Que le Gouvernement réhabilite le programme d'accès à la propriété familiale, par le biais d'un nouveau programme de Corvée-habitation, dans les régions périphériques."

- "Que les subventions soient accordées en priorité aux régions défavorisées pour l'instauration de lieux d'accueil ou de rencontre pour les jeunes. Que ces maisons bénéficient d'un soutien financier "personnel"."

- "Que le Gouvernement repense la loi actuelle qui régit l'aide sociale en fonction du concept famille et du concept régionalisation. Il devra permettre que chaque région (via son bureau de Travail-Québec) puisse répondre aux besoins particuliers et de plus en plus complexes des familles assistées sociales de leur milieu."

- "Que l'État accorde une aide financière préventive aux familles dont le revenu est sous le seuil de la pauvreté, et n'ayant pas droit à l'aide sociale, en tenant compte des besoins de la famille et du coût de la vie régionale, afin d'augmenter ce revenu à un niveau supérieur au seuil de la pauvreté."

- "Qu'au niveau des conventions collectives, le **Code du travail** soutienne la vie familiale lorsque le travail d'un parent l'oblige à se rendre en milieu éloigné pour des périodes prolongées (villages dans les chantiers de la Baie-James, camps forestiers intégrant les familles, déplacements plus fréquents des travailleurs)."

Certaines recommandations étaient aussi liées à des situations concrètes reflétant le vécu des familles dans certaines régions. A Amos, par exemple, on a réclamé que des cours de conduite automo-

bile gratuits soient inscrits aux programmes du niveau secondaire IV et V pour permettre aux jeunes de participer au travail des entreprises familiales. Dans cette région, où les possibilités d'emploi sont restreintes, on a également réclamé une solution au problème posé par la délivrance des cartes de compétence aux étudiants diplômés ou ayant complété un stage de formation, qui ne peuvent trouver d'emploi s'ils ne détiennent pas la carte de compétence et qui ne peuvent par ailleurs obtenir une carte s'ils n'ont pas d'expérience de travail.

Ces exemples illustrent également l'importance accordée, dans les régions éloignées, au droit au travail et à un revenu décent, conditions essentielles au développement de l'autonomie des individus et des familles. A cet égard, une politique de plein-emploi a souvent été réclamée.

L'importance de favoriser l'autonomie des personnes marquait de nombreuses recommandations visant le soutien à donner aux familles, comme on le verra plus loin. Ce thème était aussi au coeur de l'affirmation régionale. Malgré l'isolement et le manque de ressources, des liens très forts rattachent les gens à leur coin de pays et ils veulent acquérir une certaine autonomie régionale pour subsister, selon leur génie propre, sur les plans social, familial, politique, culturel, éducatif et économique.

Si l'éloignement et la dispersion géographique peuvent rendre difficile le développement d'une certaine cohésion sociale, si à cause de leur faiblesse numérique les gens des régions évaluent à la baisse leur poids politique et leur pouvoir sur les décisions qui les concernent, on constate par ailleurs que cette situation d'isolement les rend particulièrement sensibles aux problèmes vécus dans le quotidien par les familles, et des solidarités locales se créent. Et si les distances les isolent, elles ne les empêchent pas pour autant de s'inscrire dans les grands courants de changements sociaux.

Autant l'on est conscient de l'importance d'une politique québécoise pour toutes les familles, autant l'on demande au Gouvernement, comme aux municipalités, aux corps intermédiaires et aux organismes de respecter, de mettre à contribution et de s'appuyer sur les dynamismes et les approches communautaires et locales. A cet égard, les réponses aux besoins des familles peuvent être données en maintes circonstances sur des bases régionales. Il en est ainsi, par exemple, pour l'habitation, les loisirs et plusieurs autres secteurs de juridiction municipale, les services de garde, la lutte contre la violence.

Il faut souligner l'importance particulière de lieux et de structures d'identification régionale que les personnes veulent privilégier dans la prise en charge de leurs affaires: maisons de jeunes, maisons de parents, maisons de la famille, maisons d'hébergement pour les

femmes et enfants victimes de violence, commissions municipales de la famille, comités de citoyens pour des fins particulières du dossier famille, etc. Et souvent, on demande que les opérations centralisées, ou émanant du Gouvernement, ne viennent simplement pas nuire aux initiatives locales ou régionales.

Dans ce contexte, le cas des maisons d'hébergement pour femmes violentées mérite qu'on y accorde une grande attention. Voilà une initiative mise en place depuis plusieurs années par les femmes elles-mêmes et dont les services répondent aux besoins de femmes de tel milieu dans telle région. A chacun des forums, on a rappelé les efforts incessants qu'il a fallu déployer pour assurer la survie de ces services.

C- LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION

1. LA DÉFINITION DE LA FAMILLE

- **Résumé**

La définition de la famille a sans doute été la question la plus débattue dans l'ensemble de la consultation, en particulier lors des journées en séance plénière dans les forums, dans toutes les régions.

Puisqu'il s'agit de la "définition de la famille", on pourrait croire que le sujet est théorique. Il n'en est rien.

C'est d'abord une question viscérale, qui met en cause les valeurs des personnes et des groupes sociaux. Personne n'y est indifférent. Tous et toutes prennent partie dans un sens ou dans un autre. L'un des premiers éléments du débat touche d'ailleurs le sens même de la définition et sa portée. S'agit-il d'une définition juridique ou d'une définition de valeurs? Ou est-ce les deux?

Selon les réponses, le contenu prend telle ou telle orientation. Par exemple, l'on veut s'assurer que la définition recouvre tous les types de familles sans exception, et sans privilégier un type en particulier. Ou bien l'on veut le contraire, soit, par exemple, une définition qui serait fondée sur le mariage. Ou bien encore, l'on cherche la définition qui intégrerait tous les types de familles, mais en privilégiant la famille dite nucléaire composée d'un père, d'une mère et de leurs enfants.

Une grande question soulevée dans ce débat, pour l'histoire même du développement de la famille au Québec: la famille doit-elle ou non rester fondée sur le mariage? Cette question ne met pas seulement en cause les convictions religieuses car, pour un grand nombre de participantes et de participants, la valeur que l'on veut protéger par le mariage, c'est la capacité des adultes de s'engager de façon permanente ou continue face à des enfants, pour leur assurer la stabilité.

La définition de la famille ne confronte pas seulement à des choix de valeurs: elle précise les clientèles de la politique familiale en fonction des services à offrir aux familles. Par exemple, si l'on privilégiait un type de famille dans la définition qui en serait donnée pour coiffer la politique familiale, cela pourrait vouloir dire que les autres types de familles n'auraient pas droit aux mêmes services que celui privilégié par la définition.

La définition de la famille met aussi en cause les responsabilités économiques des membres des familles et le soutien que l'État peut leur apporter. C'est pourquoi la question de savoir si l'on doit limiter la famille au "groupe parents-enfants mineurs" a pris tellement d'importance.

Ils sont nombreux ceux et celles qui voudraient limiter l'obligation alimentaire des parents - déjà prévue au **Code civil** - aux enfants mineurs et, du même coup, limiter aussi l'obligation des enfants adultes à l'endroit de leurs parents âgés. Et, même si l'on est très divisé devant une telle position, on se rallie très vite de toutes parts pour affirmer la nécessité du soutien de l'État aux familles qui veulent prendre charge d'un membre adulte de la famille, qu'il s'agisse d'un jeune, mais majeur, d'un parent âgé, d'une personne handicapée ou encore d'une personne affectée par la maladie.

"La politique familiale ne doit pas servir de prétexte à l'État pour se désengager face aux services sociaux dus aux familles et aux personnes et en remettre le fardeau sur le dos des familles", répétait-on de forum en forum, de mémoire en mémoire. C'est aussi pourquoi la notion de soutien mutuel, contenue dans la définition de la famille proposée par le Livre vert, a été largement remise en question.

Fait majeur à souligner enfin: à l'exception de quelques positions intransigeantes où l'on voulait exclure les familles monoparentales des "vraies familles" ou, à un autre extrême, dévaloriser les familles dites "traditionnelles", les débats sur la définition de la famille ont été marqués au sceau de la tolérance, du respect de l'autre et de l'expérimentaion du pluralisme. Des débats difficiles certes, mais combien riches sur les plans humain et social. A cet égard, les participantes et les participants ont aussi constaté que la qualité des débats permis par la consultation était déjà un résultat en soi et que cela pouvait avoir un effet d'entrainement pédagogique pour une foule de milieux dans la société québécoise.

C'est cette qualité des débats, et leur intensité, qui a peut-être permis finalement d'identifier des éléments pour une définition de la famille qui, sans nécessairement faire consensus, pourraient rassembler une majorité d'opinions autour de l'essentiel, tel qu'on le constatera dans le tableau-synthèse qui suit.

Tableau-synthèse

LA DÉFINITION DE LA FAMILLE

Orientations	Éléments de contenu
1. Une question de fond qui n'a rien de théorique. C'est à travers la définition de la famille que l'on se représente : - les types de familles; - les fonctions des familles; - le rôle de l'État comme dispensateur de services à toutes les familles. Pour contourner les difficultés posées par une définition qui ne pourrait pas satisfaire tout le monde, certain-es sont d'opinion qu'il vaudrait mieux n'en pas avoir. On donne comme exemple le **Code civil** ("Livre deuxième: de la famille"), qui ne comporte pas de définition de la famille. D'autres, au contraire, pensent qu'une définition de la famille est nécessaire pour se protéger des risques de l'arbitraire que comporterait une absence de définition. Cela pourrait laisser au gouvernement une dangereuse porte ouverte, par exemple, pour ne pas reconnaître tel ou tel type de famille au même titre que d'autres, ou encore, pour discriminer en raison de leur orientation sexuelle, par exemple, des personnes qui réclament le droit d'être parents comme d'autres.	Pas de recommandation explicite pour qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de définition de la famille adoptée comme élément d'une politique familiale, mais la nature et l'orientation des débats indiquent qu'il en faudrait une, comme garantie de protection de valeurs ou de services.

Orientations	Éléments de contenu
2. La définition de la famille est l'objet d'un grand débat social à deux volets, essentiellement complémentaires. Le premier volet touche le sens et la portée de la définition. Est-ce une définition juridique ou une définition de valeurs? Ou est-ce les deux? Le deuxième volet porte sur le contenu de la définition. Doit-on privilégier un modèle ou un type de famille? Doit-on recouvrir tous les types de familles sans exception? Ou encore, doit-on tenter de recouvrir tous les types de familles en en privilégiant un malgré tout?	Trois types de définitions sont envisagés. a) Une définition fonctionnelle, administrative et légale. La privilégient, ceux et celles qui, par exemple, veulent restreindre l'obligation alimentaire des parents aux enfants mineurs, en insistant sur le fait que la définition n'a pas à fixer d'idéal ni de devoirs aux membres des familles. b) Une définition idéale, comme modèle de valeurs, et parce que l'on estime que l'État intervient toujours par ses politiques, directement ou indirectement, pour orienter des valeurs. Favorisent ce type de définition, ceux et celles qui, par exemple, veulent voir l'État privilégier un modèle de famille, dont la famille fondée par un père et une mère mariés (civilement ou religieusement). c) Une définition administrative ou légale, mais reflétant à sa face même la valeur que constitue la famille en soi. La privilégient, ceux et celles qui, par exemple, veulent la définition la plus large, la plus ouverte et la plus pluraliste qui soit, en y intégrant des valeurs comme "la volonté de continuité" ou de "permanence", les relations interpersonnelles, le développement de la vie affective et de la responsibilité sociale, etc.

Orientations	Éléments de contenu
3. Un autre élément majeur du débat porte sur les obligations économiques des membres de la famille, lesquelles obligations pourraient leur être assignées indirectement par une définition de la famille.	Les options suivantes sont exprimées, sans que l'on puisse en dégager une tendance nettement majoritaire. a) La définition devrait spécifier que la famille est restreinte au groupe parents-enfants mineurs, pour limiter l'obligation économique des parents aux enfants de moins de 18 ans. Cette mesure signifie également que les enfants adultes ne soient pas obligés de subvenir aux besoins de leurs parents âgés. b) La définition ne doit pas spécifier de limites d'âge, parce qu'elle déformerait l'image de la famille, les membres d'une famille étant les enfants, les parents, les grands-parents, les oncles, les tantes, etc. c) Que l'on se réclame de la définition a) ou b), on exige de l'État qu'il apporte un soutien économique aux familles qui veulent prendre charge de leurs membres adultes, qu'il s'agisse d'un jeune, mais majeur, d'un parent âgé, d'une personne handicapée ou encore d'une personne affectée par la maladie. d) Les mesures d'aide de l'État touchant les prêts et bourses aux étudiant-es sont débattues dans le même contexte. Deux options contradictoires prévalent: i) on devrait octroyer les prêts et bourses aux jeunes sans tenir compte du revenu de leurs parents, en particulier pour respecter leur autonomie. Il s'agirait donc d'une aide universelle; ii) on devrait tenir compte du revenu des parents, parce que l'on considère que la collectivité ne peut se payer le luxe de l'universalité, les enfants de parents fortunés ne devant pas être aidés par l'ensemble des contribuables.

Orientations	Éléments de contenu
4. Au-delà des données contradictoires ou conflictuelles du débat, plusieurs éléments, touchant ce que de part et d'autre on considère comme essentiel, sont mis de l'avant.	Les éléments suivants sont largement partagés pour situer ce qu'une définition de la famille devrait recouvrir. a) La famille est d'abord le noyau parents-enfants, mais se situant dans un ensemble de personnes qui gravitent autour de ce noyau ou qui en sont à la source selon le type de familles: parents-couples, parent-unique, grands-parents, oncles, tantes, etc. • Opinions divisées sur le fait de restreindre le noyau parents-enfants à parents-enfants mineurs. b) Le groupe de personnes qui constitue une famille forme une entité sociale spécifique, une communauté humaine, caractérisée par une dynamique unique de relations interpersonnelles. Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de personnes. c) Ce groupe de personnes est uni par des liens multiples et variés: liens légaux, liens de fait, liens biologiques, affectifs et autres. Ces liens, en fonction du besoin de stabilité pour les enfants, doivent être marqués par la volonté de continuité et d'engagement des adultes qui veulent être parents. Cet engagement devrait se traduire par un contrat social dont les formes peuvent être multiples, allant de la simple déclaration de maternité ou de paternité à un mariage civil ou religieux. d) Les familles ont besoin d'être soutenues par des supports collectifs provenant de l'organisation sociale et des ressources collectives dont l'État est le principal administrateur.

Orientations	Éléments de contenu
	Ces supports collectifs se répartissent dans tous les champs d'application de la politique familiale et touchent donc des allocations de support économique direct, les services de garde, l'habitation, l'organisation du travail, la formation à la vie familiale, les loisirs, la culture et autres. e) Les familles, sous quelque modèle ou type que ce soit, remplissent des fonctions fondamentales pour la société. Elles forment les personnes en tant qu'êtres humains et en tant que citoyennes et citoyens. Elles ne sont pas les seules à le faire, mais elles sont les premières.

- **Éléments du Livre vert**

Définir la famille au Québec dans les années '80 ne va pas de soi. Cela soulève en particulier de nombreuses questions de valeurs. La définition retenue au Livre vert se veut d'abord humaine, administrative et ouverte à toutes les formes de familles.

Dans le Livre vert, la famille c'est :

LE GROUPE PARENT(S)-ENFANTS(S), UNIS PAR DES LIENS MULTIPLES ET VARIÉS, POUR SE SOUTENIR RÉCIPROQUEMENT AU COURS D'UNE VIE ET FAVORISER À LEUR SOURCE LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ET DES SOCIÉTÉS.

Cette définition :

- englobe tous les types de familles (monoparentales, bi-parentales et multi-parentales);
- respecte la diversité des types de familles selon les cultures, convenant autant, par exemple, à des familles québécoises d'origine amérindienne ou Inuit, qu'indienne, française, anglaise ...
- respecte aussi la diversité des choix de vie que font les hommes et les femmes dans l'évolution de leurs rapports humains et de leurs rôles sociaux.

Elle n'exclut personne et peut donc comprendre, notamment :

- les parents biologiques, substituts, hors-foyer;
- les parents uniques; parents-couples, parents-groupes;
- les grands-parents, oncles, tantes, frères, soeurs, cousins, cousines;
- les enfants du sang, adoptés, reçus dans les familles d'accueil.

Elle respecte la spécificité familiale dont le propre est d'être une petite communauté, une entité sociale, un noyau de relations interpersonnelles et non pas une simple juxtaposition d'individus. Elle veut refléter la réalité humaine qui caractérise les liens familiaux:

- liens légaux ou liens de fait, liens biologiques, affectifs, éducatifs, de même que liens d'habitation partagée, de vie quotidienne;
- soutien humain mutuel d'un enfant par un parent ou inversement;
- développement personnel et social des individus, ainsi que développement de la société, puisque la famille forme ses membres en tant que personnes et citoyen-nes.

Dans ce cadre général, la définition du Livre vert pose toutefois le problème de la distinction entre famille et mariage. Elle présente la famille et le mariage comme deux institutions distinctes mais complémentaires. Certaines familles, selon les convictions de leurs membres et selon les cultures où elles se vivent, peuvent être fondées sur le mariage, tandis que d'autres peuvent être d'abord axées sur la relation parent(s)-enfant(s) et sur la communauté humaine qui entoure cette relation.

2. LA TRANSFORMATION DES RÔLES SOCIAUX ET FAMILIAUX DES HOMMES ET DES FEMMES

• Résumé

La transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes est le sujet qui, dans la consultation, est apparu comme la trame de fond et souvent même comme dénominateur commun à tous les autres. L'atelier qui lui était consacré était le plus fréquenté dans tous les forums régionaux. Le sujet dominait également l'ensemble des mémoires et des autres documents soumis lors de la consultation.

La consultation semble à cet égard un authentique reflet de la réalité sociale. La transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes touche tout le monde. Tous et toutes ont à vivre et à poser des gestes en fonction du rapport hommes-femmes, que ce soit dans la famille, à l'école, au travail ou dans les autres rouages de l'organisation sociale et de la chose publique. Toutes et tous se donnent tel ou tel rôle ou s'en voient attribuer par les autres et par l'organisation sociale.

Une évidence a fréquemment été soulevée dans la consultation: personne ni aucune institution dans notre société n'est neutre vis-à-vis de la transformation des rôles hommes-femmes.

On a rappelé là-dessus que l'on ne saurait surtout prétendre que l'État doit rester neutre et qu'il n'a pas à intervenir dans l'univers des comportements hommes-femmes. Les comportements individuels sont largement dictés par les rôles ou en réaction à ces rôles. L'État n'est pas neutre en regard de ces comportements. Les entreprises ne sont pas neutres. L'école n'est pas neutre. Par les politiques sociales, économiques, culturelles, par les lois, les programmes et les services gouvernementaux, bref par l'ensemble de l'organisation sociale, on agit sur les comportements des hommes et des femmes dans leurs rapports sociaux, familiaux et conjugaux, on les détermine, on les conditionne dans un sens ou dans un autre. Par exemple, s'il n'y a pas de services de garde pour permettre aux hommes et aux femmes de concilier leurs rôles de parents travailleurs et travailleuses, s'il n'y a pas d'horaires flexibles et variés de travail ou de partage du temps de travail, de congés parentaux, indistinctement pour les femmes et les hommes, si le leadership so-

cial, économique, politique ne fait pas appel autant à la responsabilité des hommes qu'à celle des femmes pour prendre charge d'enfants, non seulement dans les familles mais dans l'ensemble de la société, on rend d'autant plus difficile, voire impossible, le réel partage des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes au sein des familles. Ce faisant, on favorise plutôt le maintien de stéréotypes traditionnels chez les jeunes et chez les moins jeunes; on met un frein à la liberté des individus de choisir leurs rôles sociaux et familiaux, qu'ils soient hommes ou femmes; plus est, on accentue l'inquiétude, l'insécurité et les conflits liés à cette difficile transformation des rôles et des comportements. Voilà ce que la consultation a mis en relief, en montrant que cette transformation des rôles et des comportements n'est pas une question d'idéologie, de doctrine ou de mode. C'est une condition de justice, de liberté et de nouvelles solidarités pour les hommes et les femmes.

Le changement de société qu'elle suppose, a-t-on constaté dans la consultation, est effectivement générateur d'une grande insécurité pour une foule de personnes et de groupes. N'était-il pas plus facile de vivre dans une société stéréotypée où les hommes et les femmes avaient des rôles bien précis, fixés à l'avance et généralement non-interchangeables? Des rôles qui, ne l'oublions pas, étaient de toute façon déterminés par l'organisation sociale et les institutions propres à ce type de société.

Passer d'une société stéréotypée à une société où l'on donne aux individus, hommes et femmes, la possibilité de choisir leurs rôles, est forcément source de tensions et de conflits. Et cette liberté est source de tensions et de conflits dans la mesure où l'organisation sociale et les institutions, qui jadis déterminaient une absence de choix et une grande rigidité dans les rôles tracés à l'avance pour les un-es et les autres, ne soutiennent pas maintenant les personnes dans cette nouvelle liberté.

On a souligné aussi que le choix des rôles ne signifie pas que toutes et tous soient contraints de vivre de la même façon dans de nouveaux rôles. On ne veut pas passer à un autre extrême, dans de nouveaux rôles qui seraient encore les mêmes pour tout le monde. Ceux et celles, par exemple, qui se sentent plus à l'aise dans un modèle dit traditionnel doivent pouvoir vivre leur choix, comme ceux et celles qui veulent vivre dans de nouveaux modèles de familles, sans en être pénalisés par l'organisation sociale et par les décisions politiques ou économiques.

On a également constaté que l'insécurité, les tensions et les conflits peuvent être d'autant plus grands que les hommes et les femmes ne vivent pas du tout au même rythme cette transformation des rôles et l'ouverture à cette nouvelle liberté.

Une preuve, un signe évident: dans une société où il n'est que juste de souhaiter le partage des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes pour assumer individuellement et collectivement la prise en charge des enfants, 75% de femmes et 25 % d'hommes ont participé à une consultation sur la politique familiale.

La réalité régionale est aussi imprégnée des mêmes sources d'inquiétude, qui renvoient souvent brutalement à l'isolement des hommes et des femmes. Isolement des hommes et des femmes aussi bien dans des rôles traditionnels que dans leur remise en question. Isolement physique dans les régions éloignées, dû aux types d'emplois disponibles.

Isolement particulier des hommes qui ne disposent pas de groupes de ressources et de cheminement comme les femmes en disposent, partout à travers le Québec, même dans les villages les plus éloignés.

Cette dernière forme d'isolement paraît fondamentale du point de vue de la révolution culturelle entreprise par les femmes. Les femmes peuvent s'identifier à tellement de groupes et de mouvements féminins par rapport aux hommes, que les choses se passent comme si les hommes étaient quasi-absents d'une remise en question qui les concerne pourtant autant que les femmes.

Par ailleurs, une foule de femmes continuent aussi d'être isolées, par leurs rôles traditionnels, des centres de décisions collectives qui restent pour la plupart à orientation et à leadership masculins, qu'ils touchent la politique, le travail, l'économique.

Il est très significatif que les premières recommandations des forums tenus à Gaspé, à Baie-Comeau, à Amos, par exemple, aient porté sur l'isolement des hommes et des femmes et sur la nécessité d'une remise en question profonde des personnes par elles-mêmes. Et, dans plusieurs cas, la remise en question attendue visait les rapports de violence, dont les causes sont vues à travers la séparation traditionnelle des rôles et dans l'opposition des valeurs de vie que cette séparation a produite chez les hommes et les femmes.

Cette transformation des rôles, qui reste si massivement promue par les femmes, vise aussi bien le développement humain des familles et celui des hommes, que l'amélioration de la condition féminine. Ces trois objectifs sont décrits comme tout à fait complémentaires par les participantes et les participants. Ils appellent l'engagement masculin autant que l'engagement féminin. Et il ne s'agit pas de dévaloriser ni de culpabiliser qui que ce soit.

Il ne s'agit pas, par exemple, de jeter le blâme sur les hommes qui étaient conditionnés traditionnellement à être responsables de la famille comme pourvoyeurs (selon les valeurs économiques recon-

nues). On réclame plutôt que la transformation des rôles permette précisément aux hommes et aux femmes d'assumer un même leadership de valeurs face aux enfants dans la famille et dans l'ensemble de la société, de telle sorte que la vie affective et l'attention quotidienne au développement d'un enfant ou d'un adolescent soient vues comme une valeur et une responsabilité autant masculine que féminine. A l'inverse, on réclame qu'une organisation humaine du travail et de l'emploi, ainsi qu'un leadership politique responsable, soient vus comme des valeurs et des responsabilités autant féminines que masculines.

Bref, c'est une nouvelle solidarité des hommes et des femmes que vise la transformation des rôles sociaux et familiaux débattue dans la consultation. L'objectif a été situé avec une telle ampleur et une telle clarté qu'il apparaît comme une condition même de l'avenir des familles. Pour que cet objectif de solidarité nouvelle puisse être atteint, il requiert un véritable programme social auquel tous les niveaux de gouvernement et tous les autres responsables du soutien collectif aux familles soient conviés. Les éléments qui figurent dans le tableau-synthèse qui suit l'illustrent.

Tableau-synthèse

LA TRANSFORMATION DES RÔLES SOCIAUX ET FAMILIAUX DES HOMMES ET DES FEMMES

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
Le développement harmonieux des familles est lié à celui des personnes qui la composent. La transformation des rôles sociaux et familiaux doit permettre à tous les membres de la famille: - d'être valorisés comme personnes; - de se sentir autonomes et de l'être dans les faits; - d'avoir la possibilité de faire leurs propres choix face aux rôles sociaux et familiaux; - de jouir d'un minimum de sécurité financière; - de développer des solidarités avec les autres membres de la famille, considérant le fait que la famille n'est pas une simple juxtaposition d'individus, mais un regroupement de personnes en relation les unes avec les autres.	1. Pour la promotion de l'égale dignité des hommes et des femmes, et pour permettre le développement d'une image positive de soi: a) lois prévoyant ou accentuant l'égalité parentale; b) accent majeur à mettre sur la formation aux responsabilités parentales des hommes et des femmes, et à la vie familiale, dans la famille, à l'école et dans les autres lieux de formation et de recyclage; c) mesures favorisant la diminution des pressions sociales, pour que les femmes ne soient plus seules à assumer la survie du noyau familial, et en contrepartie: d) insistant sur les responsabilités des hommes face au développement de la vie familiale sous toutes ses formes, et qui dépassent le rôle connu de pourvoyeur; e) élimination et contrôle de la pornographie en tant que facteur de dégradation de la personne; f) lutte contre la discrimination et élimination des stéréotypes sexistes, dans les lois, la littérature, le matériel didactique et les programmes scolaires, ainsi que dans les médias;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	g) intensification des possibilités de choix face à la maternité et à la paternité; h) encouragement du développement de collectifs d'hommes et de femmes, en tant que groupes de soutien à la croissance des personnes; i) mesures favorisant la recherche en psychologie appliquée touchant les rôles hommes-femmes. 2. Pour permettre l'apprentissage de relations positives avec autrui: a) formation des jeunes à des valeurs comme: - le respect des personnes -hommes, femmes, personnes âgées, personnes handicapées, groupes ethniques et autres; - l'interdépendance; - l'égalité des personnes; - la solidarité; - le partage des responsabilités; - la stabilité et la continuité dans les liens avec les enfants; b) intensification des moyens permettant, notamment, des échanges interpersonnels et inter-générations dans la vie de quartier; 3. Pour permettre le libre choix et l'accès de toutes et de tous à un travail rémunéré: a) adoption de politiques du travail offrant des possibilités égales d'emploi aux femmes et aux hommes, quels que soient le taux de croissance économique et la situation du marché du travail;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	b) stimulation du développement de programmes d'emploi, de formation et de recyclage pour toutes et tous, et particulièrement pour les femmes qui veulent retourner sur le marché du travail; élargissement des possibilités d'accès à ces programmes; c) information accrue sur les programmes de formation en emploi et de recyclage, notamment sur la lutte aux préjugés face aux emplois traditionnels et non-traditionnels, face aux rôles sociaux, etc. d) révision des mesures fiscales et des programmes de prestations, pour faire en sorte qu'ils ne pèsent pas sur les décisions des hommes et des femmes quant à la répartition de leur temps entre le travail gagne-pain et les responsabilités parentales, ce choix devant être fondé sur leurs seules aptitudes et responsabilités; e) mesures garantissant aux femmes des salaires égaux à ceux des hommes pour un travail de valeur équivalente, à compétence égale ou équivalente; f) programmes d'accès à l'égalité à favoriser. 4. Pour que la législation et l'organisation du monde du travail permette aux parents de concilier l'exercice de leurs responsabilités parentales et leur travail gagne-pain:

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action

a)) organisation du temps de travail garantissant aux enfants la disponibilité d'"un parent, père ou mère, ou les deux en alternance, pour répondre à leurs besoins et voir à leur éducation;

b)) aménagement des temps de travail, impliquant la concertation des employeurs et des syndicats, selon des formules diverses, pour les hommes et les femmes qui assument des responsabilités familiales:

- travail à temps partagé, à temps partiel (garantissant des conditions de travail qui ne défavorisent pas les personnes qui en font le choix);

- congés parentaux accessibles autant aux hommes qu'aux femmes;

- amélioration des conditions de travail des hommes et des femmes sur les plans physique, environnemental, salarial, promotionnel, etc.

c) développement d'un réseau diversifié et adéquat de services de garde.

5. Pour la reconnaissance de la valeur sociale et économique du travail des femmes collaboratrices:

a) mesures légales, fiscales et sociales reconnaissant le travail des femmes pendant le système de collaboration;

b) participation au Régime des rentes du Québec;

c) reconnaissance du droit au congé de maternité et à l'allocation de remplacement;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	d) reconnaissance des acquis expérientiels dans l'accès aux programmes de perfectionnement.
	6. Pour la reconnaissance de la valeur sociale et économique du travail au foyer:
	a) transformation de l'exemption pour conjoint à charge en crédit d'impôt;
	b) possibilité pour la personne au foyer de contribuer au Régime des rentes du Québec;
	c) comptabilisation du travail au foyer dans le PNB, comme participation à l'enrichissement collectif;
	d) reconnaissance des acquis expérientiels dans l'accès aux programmes de formation, de recyclage et lors d'un retour sur le marché du travail.

- **Éléments du Livre vert**

Cette question est située, dès le début du Livre vert, comme un enjeu majeur de la politique familiale.

Toute discussion sérieuse sur une politique familiale exige d'abord qu'on situe l'impact de la transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes sur la famille.

Découlant avant tout des revendications des femmes quant à leur propre condition et quant à un nouvel ordre social, politique, économique et humain à instaurer, la remise en question des rôles traditionnels entraîne nécessairement un nouvel ordre familial. Cependant, ce nouvel ordre n'est que fort partiellement en place. Car, si l'on peut maintenant parler de "fonctions parentales" et de "partage des tâches", là où l'on parlait jadis de "maternité" et de "responsabilités de femmes", l'évolution vers des rôles vraiment partagés est lente et très difficile. Une majorité de femmes qui sont mères et qui gagnent en même temps leur vie et celle de leur famille, sont encore astreintes à une double tâche, sans pouvoir compter sur l'implication de leurs conjoints.

Néanmoins, la politique familiale doit pouvoir viser et compter sur une nouvelle solidarité des hommes et des femmes à l'égard des enfants, permettant en particulier une meilleure participation masculine aux responsabilités parentales et une meilleure autonomie financière des femmes. Cette politique suppose également des conditions sociales, culturelles, politiques et économiques qui stimulent et facilitent la paternité et la maternité pour les parents actuels, mais aussi pour les jeunes.

La transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes modifie radicalement l'organisation sociale et le monde du travail. On doit s'y adapter pour assurer l'avenir des familles et celui des parents, hommes et femmes.

Presque tous les sujets abordés par le Livre vert sont marqués par l'importance à accorder à la transformation des rôles sociaux et familiaux des hommes et des femmes, en particulier lorsqu'il est question d'adaptation du monde du travail aux besoins des parents travailleurs et travailleuses, des services de garde, de l'éducation, des services professionnels aux familles et de la violence.

Dans ce contexte, le Livre vert insiste sur la remise en question de la condition masculine : "C'est à un profond réexamen de la condition masculine en son entier que la mise en oeuvre d'une politique familiale en 1984 nous convie collectivement. Elle implique que les hommes acceptent une remise en question de leur être masculin, correspondante à la remise en question vécue chez les femmes depuis fort longtemps."[1]

---

1) Livre vert, p.19

3. LA VIOLENCE FAMILIALE ET CONJUGALE

• Résumé

Pour les participantes et les participants à la consultation, la violence qui envahit la société de toutes parts, qui ravage une trop grande partie des familles québécoises et dont les femmes sont les principales victimes, constitue un véritable fléau social: on s'y habitue au lieu de la dénoncer; on en est arrivé à tolérer l'intolérable, l'indigne et l'inhumain; on est encore prisonnier de ces attitudes qui incitent à la passivité devant la violence faite aux femmes, parce que cette violence ferait partie de la vie privée et des rapports amoureux.

Ces constats rejoignent ceux du rapport du Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales du Gouvernement fédéral: "On insiste pour dire que les agresseurs sont "des hommes normaux" mais dont le comportement violent est tributaire d'une culture caractérisée par "l'utilisation et l'exercice de la force en tant qu'activité spécifiquement masculine et la soumission à la force en tant que réaction spécifiquement féminine.[1]"

C'est un autre type de discours cependant qui a été entendu pendant la consultation: la violence conjugale doit être considérée comme une criminalité des plus graves, qu'il faut cesser de cacher et de taire, tout comme il faut cesser de cacher et de taire la violence faites aux personnes âgées ou handicapées, ainsi qu'aux enfants victimes d'abus de toutes sortes, dont l'inceste. Aussi longtemps qu'on n'acceptera pas comme société de la regarder en face et de s'y attaquer résolument, à force de vigilance et de mobilisation collective, la violence va continuer de nous envahir et de faire de plus en plus de victimes.

Les participantes et les participants à la consultation ont accordé une importance considérable à ce problème, le situant comme un pré-requis à la politique familiale. Et même si les gouvernements s'en sont préoccupés davantage au cours des dernières années, la volonté politique aurait besoin d'être poussée plus loin. Trop de rapports et d'études sur le sujet n'ont pas vraiment été pris en charge par l'État.

Partout à travers le Québec, on a dénoncé la violence, mais aussi la diffusion de la violence, en mettant en cause autant la programmation des médias que la circulation anormale et souvent illégale de la

---

1) Cité dans le Livre vert sur la politique familiale, p.9.

pornographie la plus violente. On a exigé un contrôle légal de cette diffusion. Il ne s'agit pas de revenir à des formes de censure traditionnelle qui ont entraîné bien des abus, mais de voir défini ce qui est acceptable dans une société qui se respecte et qui doit cultiver sa santé mentale et affective.

A ceux et celles qui pourraient rejeter au préalable toute forme de contrôle en matière de diffusion de violence et de pornographie, au nom de la liberté d'expression, on rétorque que le droit à un environnement sain pour les familles et les personnes est aussi important que la liberté d'expression, et qu'il faut en fait chercher à concilier le mieux possible les deux droits. A ceux et celles également qui pourraient prétendre qu'il s'agit d'une question d'éducation, non de censure, et qu'il reviendrait aux parents d'exercer à l'intérieur de la famille le contrôle qu'ils réclament, on répond: les parents ont un droit strict de se voir faciliter l'exercice de leur tâche d'éducation et, en conséquence, de ne pas être envahis de l'intérieur par des conditionnements négatifs provenant d'une organisation sociale déficiente. Il faut souligner aussi que, dans la consultation, on a dénoncé vigoureusement la violence diffusée par les "vidéos-clips."

Dans l'immédiat, face à la violence faite aux femmes dans les familles, on a demandé une reconnaissance officielle et permanente des maisons d'hébergement pour femmes violentées et une politique adéquate de subventions statutaires[1].

Mais ces maisons d'hébergement répondent à peine à 10% des besoins. Comment alors aider plus de 250 000 femmes victimes de violence dans leurs rapports avec les hommes? Comment aider leurs enfants? Comment s'occuper des agresseurs pour les aider autant que pour leur faire assumer la responsabilité de cette criminalité? Et jusqu'à quand laissera-t-on se développer un système qui consiste à faire sortir des maisons les victimes pour y laisser les agresseurs?[2]

C'est face à cet ensemble de besoins que les participantes et les participants à la consultation ont recherché des moyens concrets pour prévenir la violence autant que pour aider les familles et les personnes qui en sont atteintes.

---

1) Il faut souligner que la politique du ministère de la Santé et des Services sociaux, rendue publique après la consultation dans le cadre de "Décisions '85", constitue une réponse importante de la part du Gouvernement du Québec et un pas déterminant dans la bonne direction.

2) A cet égard, le projet de politique, soumis à la consultation le 10 septembre 1985 par le ministère de la Justice, semble de nature à engager la révision tant attendue du processus judiciaire.

Tableau-synthèse

LA VIOLENCE FAMILIALE ET CONJUGALE

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. Un fléau social à combattre. Un pré-requis à la politique familiale. La violence faite aux personnes dans les familles, et dont les femmes sont les principales victimes, doit être rendue visible et considérée comme une criminalité grave. Il faut s'attaquer aux causes autant qu'aux effets de la violence, donc à la fois prévenir et guérir.	a) Application des recommandations faites depuis plusieurs années dont, en particulier, celles des colloques du ministère de la Justice du Québec en 1979, et celles du Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des affaires sociales au Gouvernement fédéral en 1982 et intitulé "Rapport sur la violence au sein de la famille - Les femmes battues". b) Priorité à accorder à une révision abondante du système judiciaire au Fédéral et au Provincial. c) Adoption d'une loi semblable à celle de la protection de la jeunesse pour protéger les femmes de la violence. d) Adoption d'une loi pour protéger les personnes qui dénoncent la violence dans leur milieu. e) Mesures préventives à privilégier, dont celles touchant la formation des intervenant-es, et celles reliées au contrôle social et légal de la diffusion de la violence. f) Importance de la mission préventive du Tribunal de la famille et extension des services de conciliation conjugale et familiale dans toutes les régions du Québec
2. On dénonce une certaine irresponsabilité collective face à la violence et à sa diffusion. Plus il y a de violence et plus on en diffuse, plus on semble s'y habituer collectivement.	a) Urgence qu'une initiative soit prise pour déclencher un vaste mouvement de concertation sociale et politique pour combattre la violence faite aux personnes dans les familles et impliquant, par exemple, tous les niveaux de gouvernement, les médias d'in

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
Il faut s'attaquer au problème dans son ensemble, en considérant de façon prioritaire les liens qui existent entre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.	formation, les réseaux de services sociaux, les employeurs, les écoles, les agents économiques et les institutions dont les églises, les syndicats et autres. b) Campagnes de publicité, nationale et régionales, pour montrer les dégâts de la violence dans la société, en particulier dans la vie des familles. c) Meilleure coordination entre les services relevant de diverses juridictions, dont celles de la Protection de la jeunesse, celles touchant les femmes, les personnes âgées et les autres victimes de violence familiale.
3. Le problème met en cause la santé mentale et affective de la société et des individus qui la composent. On insiste pour rappeler que la santé n'est pas seulement un bien-être physique. On doit rendre les adultes et les jeunes plus conscients que la qualité des rapports humains dans la famille, à l'école, au travail, est une condition indispensable au développement et au maintien de la santé mentale et affective des personnes et de la collectivité.	a) Publicité et utilisation de l'audio-visuel pour faire ressortir les composantes psychosociales de la santé, en visant des dimensions régionales et communautaires à l'échelle de quartiers dans les villes, par exemple. b) Priorité à donner à cette question dans l'éducation scolaire.
4. Il faut s'occuper des victimes et des agresseurs, avec les moyens appropriés aux un-es et aux autres, en considérant que les ressources actuelles sont totalement insuffisantes.	a) Reconnaissance claire et officielle, par le Gouvernement, de la contribution sociale, de l'expérience et de la crédibilité des maisons d'hébergement pour femmes violentées et modifications appropriées des politiques de subventions.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	b) Révision du système judiciaire, en particulier: **face aux victimes:** i) obligation pour les policiers de porter plainte quand il est constaté qu'une femme est battue; ii) procédure exceptionnelle pour recevoir le témoignage des victimes; **pour les agresseurs:** i) fermeté et rigueur dans les peines et dans les sentences; ii) mesures d'aide visant les moyens collectifs semblables à ceux utilisés, par exemple, pour combattre l'alcoolisme (i.e. mise sur pied de regroupements de violents anonymes); iii) implication des milieux de travail et des agent économiques pour aider les personnes violentes à s'en sortir; iv) collaboration des employeurs pour conserver dans son emploi une personne violente qui doit subir une peine ou un traitement; v) la question du traitement obligatoire des agresseurs est régulièrement soulevée.
5. La violence conjugale et familiale est décrite comme une conséquence directe du système traditionnel des rôles opposant les hommes et les femmes dans leurs besoins et leurs valeurs.	a) Réanimation et intensification de la lutte contre le sexisme traditionnel et la séparation des rôles entre les hommes et les femmes. b) Priorité à accorder dans les programmes scolaires, en particulier au secondaire, à la lutte contre le sexisme et à la sensibilisation aux liens entre la violence contre les personnes et le problème des rapports hommes-femmes.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
6. La pornographie - l'ampleur qu'elle prend dans notre société - est dénoncée comme une cause majeure de violence et de dégradation de la personne, et elle est à combattre en conséquence.	a) Contrôle de la pornographie violente par de nouvelles dispositions légales et par l'application des lois existantes qui bien souvent ne sont pas appliquées, en particulier dans la circulation du matériel pornographique violent ("hard-core") et dans son accessibilité aux jeunes à travers une foule de commerces. b) Retrait des permis de projection de vidéos pronographiques aux détenteurs de permis de vente d'alcool.
7. Les parents réclament le droit d'être protégés contre la diffusion systématique de la violence, en particulier dans les médias d'information où la violence est présente même dans les émissions pour enfants. On demande un contrôle légal positif pour protéger la santé collective et la qualité de la vie.	a) Formation, par le Gouvernement, d'un groupe de travail pour étudier le conflit de droits entre liberté d'expression et contrôle de la diffusion de la violence. b) Actions à mener auprès des médias pour les sensibiliser à leurs responsabilités sociales dans la diffusion de la pornographie et de la violence.
8. Il y a nécessité d'intensifier les recherches sur les causes de la violence et ses effets.	a) Sensibilisation des milieux de recherche pour qu'ils consacrent des études à la violence. b) Interpellation des agents économiques pour qu'ils contribuent à mettre sur pied des fonds de recherche, par exemple.

Tableau-synthèse

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
9. On cherche les moyens de faire reconnaître socialement une valeur à la non-violence. La notion de non-violence et celle de la paix dans le monde sont vues comme allant de pair.	a) Publicité et instrumentation audio-visuelle, sur des bases nationales et régionales, pour mettre en valeur la non-violence. b) Implication des grandes institutions sociales et des agents économiques dans des opérations "dignité-non-violence".

- **Éléments du Livre vert**

C'est l'un des drames de notre société que la violence familiale et conjugale atteigne une si grande partie de la population. Cette constatation appelle des changements d'attitudes et de comportements pour contribuer, par tous les moyens possibles, à éliminer cette réalité scandaleuse. Elle porte non seulement atteinte aux femmes, premières victimes de la violence, mais aux enfants, ainsi qu'aux hommes qui la subissent en même temps qu'ils la font subir. Elle met en cause notre dignité collective.

L'ampleur du phénomène a suscité de nombreuse interventions de la part d'organismes gouvernementaux ou publics et d'organismes populaires ou bénévoles. De ces actions, il ressort qu'il **faut rendre ce problème social visible.** C'est la condition première pour tenter de diminuer la violence et de mettre en application les multiples recommandations faites depuis plusieurs années dans le cadre d'études et de consultations :

- le dépistage des victimes et des agresseurs;

- les mesures d'aide d'urgence aux victimes, les mesures de contraintes d'urgence à l'égard des agresseurs et les mesures d'aide à moyen terme et à long terme aux victimes et aux agresseurs, en particulier pour leur permettre de se regrouper et de partager leurs problèmes;

- la formation des policiers et une stimulation appropriée au travail fort difficile qu'ils ont à accomplir dans ce domaine;

- la publicité pour sensibiliser la population à l'étendue du problème, inciter les victimes et les agresseurs à demander de l'aide, et pour, non seulement combattre la violence mais promouvoir la paix et l'harmonie dans les rapports humains; dans bien des cas il pourrait s'agir aussi d'une contre-publicité imaginative, comme on le fait pour combattre la cigarette et l'alcool;

- le soutien aux refuges d'urgence et aux hébergements de deuxième urgence et l'inventaire dans le domaine de l'habitation pour transformer en maisons d'hébergement et en refuges des immeubles désaffectés qui pourraient être convertis;

- les changements à opérer dans la loi et dans le processus judiciaire, que cela touche le dépôt de plaintes par les policiers pour les victimes, les exigences de preuves, l'obligation de témoigner pour les victimes, la méthode de détermination des sentences, la nomination des juges dans les tribunaux de compétence familiale, etc.;

- la sensibilisation des milieux de travail au problème et la définition de modes de collaboration pour faciliter à la fois des mesures d'aide et de contrainte à l'égard des agresseurs;

- la sensibilisation des jeunes dans les écoles, en particulier face aux stéréotypes culturels qui ont trop associé l'éducation des garçons au recours à la force;

- l'intensification des recherches et des enquêtes pour mieux cerner les causes du problème et développer des moyens de vaincre les obstacles à sa solution;

- l'appel aux agents économiques qui pourraient contribuer à fournir des fonds pour combattre la violence;

- l'engagement public d'institutions à vocation humanitaire;

- l'engagement d'initiatives locales et communautaires destinées à inciter les victimes et les agresseurs à dire leurs problèmes et à demander de l'aide.

La politique familiale devrait considérer comme l'une de ses principales priorités la lutte contre la violence familiale et conjugale, en facilitant notamment **la concertation de tous ceux qui peuvent intervenir** dans ce domaine de justice sociale.

4. LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX FAMILLES

• Résumé

Une des préoccupations majeures dans cette consultation a été la situation économique difficile, et très souvent précaire, des familles, difficultés bien accentuées dans la conjoncture actuelle. En effet, dans une période de récession économique comme celle que nous avons vécue et que nous subissons encore, la famille est une des institutions qui a été le plus profondément affectée. La charge financière supplémentaire que représente, et que représentera toujours, la venue au monde d'enfants et les coûts liés à leur développement sont devenus très lourds pour les parents.

Si les modalités proposées pour alléger le fardeau financier des familles ont pu être diverses dans la consultation, l'unanimité s'est cependant faite sur la nécessité du soutien de l'État. Cette présence réclamée, cette indispensable intervention de l'État, ne représentent pas un désir des parents de se soustraire à une prise en charge ou à des responsabilités qui sont les leurs, mais la volonté de voir la société s'impliquer et devenir partie prenante dans le partage des coûts de développement des familles. Il faut que des conditions de vie décentes soient rendues possibles pour toutes les familles ayant charge d'enfants.

Ce soutien de l'État doit s'établir dans le respect des droits individuels et collectifs des familles et des personnes qui composent ces familles. L'État doit équitablement aider toutes les familles, de quelque type qu'elles soient, et il doit rester neutre face à ces choix.

Une des premières revendications exprimées dans la consultation a été celle d'une politique de plein-emploi, politique qui répondrait au besoin vital d'avoir du travail pour assumer pleinement ses responsabilités. Les effets du chômage se sont en effet cruellement fait sentir dans les cellules de base de la société que sont les familles. On considère une politique de plein-emploi presque comme un préalable à une politique familiale.

Ont été envisagées aussi toutes les modalités du soutien qui peut être apporté aux familles par les mesures fiscales. Toutes les formes d'aide directe, par le biais des fonds de transfert, ont été ex-

plorées, qu'il s'agisse des allocations familiales, de l'allocation de disponibilité, des crédits d'impôt ou des prêts et bourses pour étudiant-es. Il est apparu, de façon très majoritaire, que parmi les mesures d'aide déployées par l'État certaines, comme les allocations familiales, doivent être universelles pour assurer une équité "horizontale". En effet, toutes les personnes qui ont charge d'enfants, quel que soit leur niveau de revenu, assument des coûts supplémentaires et doivent recevoir un support de l'État. Par ailleurs, on est aussi très préoccupé par une équité "verticale", pour faire en sorte que les familles moins favorisées soient soutenues de façon particulière par des mesures sélectives appropriées à leurs besoins.

On s'est aussi penché sur les modes de taxation de l'État, et plus spécifiquement sur tout ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers.

A cet égard, on a réclamé la révision de la base du système fiscal actuel pour y introduire le crédit d'impôt universel et remboursable, en remplacement de l'exemption pour conjoint à charge. Cette revendication a été présentée à la fois en termes d'équité fiscale dans un système progressif et comme un instrument de développement de l'autonomie des personnes. Les femmes ont beaucoup insisté sur ce point. Cette opinion était très largement partagée et défendue avec beaucoup d'insistance. Une autre tendance s'est cependant manifestée, soit la demande de révision à la hausse des exemptions pour conjoint et pour enfants à charge, présentée comme une autre façon de soutenir les personnes qui ont charge d'enfants car, a-t-on affirmé également, le système actuel serait désincitatif à la venue d'enfants.

Toutefois, toutes et tous se sont accordés pour dire que l'État, dans son système d'imposition, doit tenir compte du nombre d'enfants à charge, de l'âge des enfants, des situations de familles différentes - monoparentales, bi-parentales, à un ou à deux revenus -, ainsi que des frais de garde encourus lorsque les parents sont sur le marché du travail. Là encore, diverses modalités ont été proposées. Pour la majorité, les déductions pour frais de garde, pour la garde de personnes non-autonomes ou de personnes âgées, sont tenues pour insuffisantes. Par contre, d'autres ont favorisé l'octroi de crédits d'impôt pour les enfants plutôt que des exemptions qui avantageraient surtout les familles à plus haut revenu.

Certain-es ont d'autre part proposé que les programmes existants de soutien pour les enfants soient simplifiés en les regroupant. On a en effet évoqué la possibilité d'une allocation unique pour les enfants. Cette allocation permettrait d'obtenir une somme plus substantielle, dans une proportion se rapprochant davantage du coût réel assumé pour le soin d'un enfant, tout en réduisant la complexité administrative inhérente à la multiplicité des programmes.

Bien peu de personnes dans la consultation ont dit souhaiter l'adoption de mesures à saveur purement nataliste. Cela n'est nullement l'expression d'une absence de préoccupation à cet égard. Mais ce que l'on veut avant tout, c'est de procurer aux familles des conditions de vie adéquates, pour maintenant et pour l'avenir. Et quand il en sera ainsi, peut-être les personnes seront-elles mieux en mesure d'assumer la prise en charge d'un plus grand nombre d'enfants.

Une autre revendication était bien présente dans la consultation, soit la reconnaissance du travail accompli par la personne disponible au foyer. Et cette reconnaissance, on veut qu'elle se concrétise par des mesures comme l'intégration de la valeur du travail familial au PNB, la participation au Régime des rentes du Québec, l'admissibilité à des prestations de maternité et à des prestations en cas d'accident ou d'invalidité.

Il est enfin une préoccupation importante, sinon majoritaire, qui était présente dans toute la consultation, soit la nécessité de soutenir mieux et plus substantiellement les familles monoparentales, ces familles se situant parmi celles qui sont le plus mal dotées actuellement. Sous ce rapport, des mesures visant une révision de l'aide sociale et de certaines de ses contraintes, ainsi qu'une politique de sécurité du revenu plus adaptée aux besoins, ont été réclamées.

Si un portrait et un inventaire des mesures de soutien économique nécessaires aux familles ont été dressés sans toujours préciser de quel niveau de gouvernement elles relevaient, toutes et tous étaient bien sûr conscients de l'existence de différents niveaux de responsabilité. A ce chapitre, on a rappelé les ajustements indispensables à faire entre les gouvernements fédéral et provincial, particulièrement en matière de coordination des programmes et de répartition de la richesse collective.

Tableau-synthèse

LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX FAMILLES

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. Le droit à une vie décente pour les familles doit d'abord se concrétiser par l'accès au travail. Une politique de sécurité du revenu doit être adoptée.	a) Priorité à une politique de plein-emploi, vue comme un préalable à la politique familiale, pour que les personnes puissent assumer pleinement et de façon responsable leurs charges parentales. **Deux voies de solution** sont proposées à cet égard: i) établissement d'un revenu minimum garanti universel, en remplacement de divers programmes d'aide sociale; ii) amélioration des programmes d'aide sociale sur les points suivants: - aide en fonction du nombre d'enfants (l'aide étant actuellement plafonnée au deuxième enfant); - parité de l'aide pour les moins de 30 ans; - pleines prestations pour les jeunes mères de moins de 30 ans; - aide en tenant compte des responsabilités parentales respectives lorsque deux conjoints vivent en union de fait (ex.: une femme ayant deux enfants dont le père n'est pas le conjoint de fait, serait considérée comme monoparentale pour les fins de l'aide sociale); - assouplissement des mesures actuelles pour les personnes qui se prennent en charge progressivement: plus de souplesse dans la prise en compte des revenus de travail partiel.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
2. Les familles les moins favorisées doivent être aidées en priorité. Des mesures sélectives s'adressant aux plus démunies doivent être prévues pour compléter les mesures universelles.	Mesures particulières pour les familles à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale (ex.: médicaments, frais dentaires). Ce besoin s'est particulièrement manifesté dans des régions économiquement faibles et pour des cas comme les familles monoparentales ou des familles ayant charge de personnes non-autonomes.
3. Les mesures fiscales doivent répondre au principe du respect des droits individuels et collectifs: autonomie, liberté de choix, égalité. Elles doivent assurer une plus grande équité: -pour les personnes ayant charge d'enfants; -entre les familles elles-mêmes, qu'elles soient monoparentales, bi-parentales, à un ou deux revenus, etc.; -en reconnaissant la valeur du travail effectué par la personne disponible au foyer.	Correction, dans le système fiscal actuel, des aspects désincitatifs à la venue d'enfants, pour que soient pris en compte: - le nombre d'enfants à charge; - l'âge des enfants; - la situation des familles monoparentales; - la situation des familles bi-parentales à un revenu; - la situation des familles bi-parentales à deux revenus, en ce qui a trait aux coûts réels des frais de garde et des autres frais encourus pour les enfants.
4. D'aucun-es affirment que l'État doit rester neutre à l'égard du statut civil des personnes dans les familles. D'autres, au contraire, souhaitent que l'État favorise les couples mariés, avec enfants.	a) Maintien du calcul individuel des revenus des conjoints aux fins de l'impôt. Plusieurs réclament par ailleurs l'abolition de l'exemption pour personnes à charge, pour renforcer l'autonomie des personnes.

Principes, valeurs et besoin affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
L'autonomie des personnes en regard du régime fiscal est cependant une valeur très largement partagée.	b) **Deux tendances principales** se dégagent au point de vue du régime fiscal. On note cependant les **variantes** ou les **modalités complémentaires** décrites ci-dessous: i) maintien du régime fiscal actuel et révision à la hause des exemptions pour personnes à charge et pour enfants. La possibilité d'une exemption équivalente à l'exemption de base pour la personne à charge est évoquée; ii) révision de la base même du régime d'imposition: abolition de l'exemption pour personne à charge et son remplacement par un crédit d'impôt universel et remboursable (chaque personne de 18 ans et plus ferait un rapport d'impôt et en bénéficierait); remplacement des exemptions pour enfants par des crédits d'impôt pour enfants. Ce crédit, qui pourrait atteindre 20% du coût d'entretien de l'enfant, pourrait aussi représenter, avec l'allocation familiale majorée, 45% du coût réel d'un enfant. c) Révision à la hausse des déductions pour la garde à domicile de personnes handicapées ou âgées. d) Déductions d'impôts accordées aux personnes immigrantes pour des sommes envoyées dans leur pays d'origine et destinées à faire vivre des membres de leur famille. e) Dans le cas des familles monoparentales: i) si le régime actuel d'exemption pour personne à charge reste inchangé, nécessité du maintien, pour le premier enfant, de l'exemption équivalente de personne à charge.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	• Cette recommandation va à l'encontre de la proposition du **Livre blanc sur la fiscalité**, à l'effet que le premier enfant soit considéré, à partir de l'exemption pour enfant, à 150%.
	ii) modification du régime fiscal pour rendre non-imposables des revenus de pensions alimentaires.
	f) Diverses modalités sont proposées tant en matière de fiscalité qu'en ce qui touche l'organisation des services de garde:
	- abolition des déductions pour frais de garde (mesure régressive), au profit d'un financement accru d'équipements collectifs;
	- déduction complète des frais de garde (sans plafond);
	- augmentation des déductions;
	- accès aux déductions pour la personne aux études.
	• La proposition mise de l'avant par le Gouvernement dans le **Livre blanc sur la fiscalité**, à l'effet d'accorder une aide financière aux parents pour leurs frais de garde par des services reconnus ou non par l'OSGE, est apparue à plusieurs comme une incohérence, car elle mettrait en danger le développement des équipements collectifs déjà amorcé.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
5. La valeur du travail accompli par le parent disponible au foyer doit être reconnue.	a) Intégration au PNB de la valeur du travail au foyer. b) Remplacement de revenu, compensation pour la garde d'enfant, salaire pour la personne (femme surtout) au foyer. c) Exemption pour personne à charge remplacée par un crédit d'impôt. d) Prestations de maternité (les mêmes que celles prévues pour les femmes sur le marché du travail). e) Prestations en cas d'accident ou d'invalidité (C.S.S.T.). f) Participation au Régime des rentes du Québec, selon des modalités diverses: - contribution au R.R.Q. à même le crédit d'impôt accordé, après abolition de l'exemption de personne mariée; - partage des crédits de retraite privés et publics en faveur de la personne au foyer (aussi dans les cas de divorce et d'invalidité); - calcul de tous les revenus pour la participation au R.R.Q.: supplément de revenu, prêts et bourses, pension alimentaire, etc.; - prévision, pour les femmes collaboratrices, de mesures transitoires pour les années non-cotisées depuis le début du régime, les femmes collaboratrices devant être considérées comme travailleuses à part entière.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
6. Le principe de l'universalité des allocations familiales est défendu de façon quasi-unanime. Il s'agit de la mesure d'aide qui est la plus favorisée et même privilégiée pour soutenir les parents.	a) Mesures multiples pour l'amélioration du régime actuel des allocations familiales, **modalités qui sont différentes, complémentaires et parfois contradictoires:** - universalité; - augmentation des prestations basée sur le coût réel d'un enfant -(recommandations allant de 25% du coût réel au coût total, ou au montant accordé aux familles d'accueil); - indexation au coût de la vie; - versement mensuel ou aux 15 jours; - calcul selon le rang de l'enfant: **deux tendances** se dégagent, la plus répandue vise l'abolition de cette distinction; l'autre est d'en tenir compte pour tous ou pour le troisième et le quatrième enfant; - calcul selon l'âge de l'enfant: **deux tendances** - majoration selon l'âge ou le même taux pour tous **ou**, selon plusieurs, prestations plus élevées pour les 16-17 ans; - faire de l'allocation familiale l'allocation unique pour les enfants, en remplacement du crédit d'impôt, de l'allocation de disponibilité, de l'exemption pour enfants à charge; possibilité d'élever cette allocation au niveau de l'aide accordée pour un enfant en famille d'accueil. b) Établissement d'une allocation de naissance pour favoriser la natalité. Cette recommandation n'est pas majoritaire. c) Maintien de l'allocation de disponibilité et modification de cette allocation, prévoyant: - la prolongation de la période de prestation jusqu'à l'âge de 12 ans;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- l'abolition de la distinction du rang de l'enfant; - l'indexation au coût de la vie; - le versement mensuel; - le versement au bénéficiaire de l'allocation familiale. d) Allocations particulières aux parents d'enfants handicapés et aux personnes ayant charge de personnes non-autonomes, ou mesures fiscales (déductions supplémentaires pour frais encourus) ou les deux.
7. Les prêts et bourses doivent être rendus accessibles à toutes les personnes après 18 ans, particulièrement aux jeunes et aux femmes. Des modalités très variées sont proposées pour l'application de ce principe.	Prêts et bourses accordés selon diverses modalités: - universalité à partir de 18 ans: selon le revenu de l'étudiant-e, selon le revenu familial, selon les disparités régionales, que les jeunes habitent chez leurs parents ou non, incluant les femmes collaboratrices; - possibilités d'instauration d'un service civique de deux ans pour les bénéficiaires des prêts et bourses; stages en régions périphériques; - augmentation des bourses et diminution des prêts; - assurance-vie nécessaire pour garantir le prêt.

- **Éléments du Livre vert**

Avant même de parler de l'aide économique de l'État aux familles, il faut rappeler que les familles elles-mêmes constituent l'un des principaux soutiens économiques et humains de notre société. Unités de production et unités de consommation, elles requièrent par ailleurs une aide de l'État en raison des multiples fonctions qu'elles remplissent.

C'est surtout au niveau de la fiscalité qu'il faut discuter de ce sujet. Les nombreuses formes d'aide indirecte et directe y trouvent leur aboutissement. Ainsi, il est important que les familles et toute la population discutent de ces choix qui mettent directement en cause la redistribution de notre richesse collective.

Le livre vert dans ce contexte, renvoie au **Livre blanc sur la fiscalité,** qui était à paraître alors, et à la consultation qui devait s'ensuivre. Il se borne donc à résumer les diverses formes d'aide directe et indirecte aux familles, en soulevant quelques questions majeures.

- Une première question vise le choix des modalités ou des formes de l'aide directe à apporter aux familles :

  - Doit-on choisir d'aider les familles en privilégiant les allocations familiales mensuelles ou les déductions fiscales, ou en combinant les deux formes d'aide, le tout en considérant bien sûr la diversité des revenus des familles et les taux d'imposition que nous devons retenir pour assurer la meilleure justice distributive possible?

- Une deuxième question est l'objet de discussions constantes et de choix qui varient d'un pays à l'autre :

  - Doit-on faire varier l'aide ou non selon le rang de l'enfant?

- Une troisième question est beaucoup plus complexe et met en cause un principe fondamental :

  - L'État doit-il rester neutre face au statut matrimonial des parents-couples et face au choix des parents entre le travail gagne-pain et le travail familial?

- **Cette troisième question appelle la quatrième, qui réfère à un débat social qui est loin d'être clarifié en ce moment :**

  - **À partir de quels fondements et sous quelle forme doit-on reconnaître le travail familial d'un parent disponible, c'est-à-dire d'un parent qui dans un couple reste au foyer et se trouve plus disponible pour s'occuper des enfants?**

- **Une cinquième question vise le cas particulier mais fort difficile des familles monoparentales:**

  - **Quelle forme d'aide privilégier pour venir en aide aux familles monoparentales dans le contexte actuel?**

5. LE MONDE DU TRAVAIL ET LES RESPONSABILITÉS PARENTALES

• Résumé

L'une des principales transformations que notre société a subies, c'est le fait que, maintenant, les femmes autant que les hommes aspirent à gagner leur vie par un travail rémunéré, tout en voulant assumer des responsabilité parentales. Ce n'est pas seulement une situation de fait et qui est là pour rester et s'amplifier. C'est un droit, que le mouvement des femmes a énergiquement défendu depuis plusieurs années, à l'avantage des familles. Il ne faut pas oublier qu'un fort pourcentage des familles ont réussi à vivre un peu décemment parce qu'elles pouvaient compter sur le travail de la mère et non pas seulement sur le travail du père.

Le monde du travail doit se décider résolument à s'adapter à cette transformation sociale majeure et à la faciliter. Ce monde du travail dont on a déploré l'absence systématique, dans toutes les régions du Québec, lors des forums sur la politique familiale.

On doit s'appliquer ainsi, dans le monde du travail, à "penser famille". Et l'État doit adopter des politiques et des législations pour répondre aux nouvelles réalités. Il doit être révolu le temps où l'on considérait les responsabilités parentales comme une chose privée. C'est une fonction sociale à partager entre les individus et la collectivité. On doit le reconnaître clairement dans la société québécoise.

Les gouvernements, et en particulier celui du Québec, ont fait un effort appréciable au cours des dix dernières années en établissant des programmes nouveaux, par exemple, pour aider les mères sur le marché du travail. Cependant, il est nécessaire de compléter ces mesures sectorielles, souvent limitées, en développant des conditions plus favorables à l'exercice des responsabilités parentales, pour les hommes et pour les femmes. Mais la situation ne pourra s'améliorer vraiment si les entreprises ne font pas systématiquement leur part, pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'être parents sans en être pénalisés par les conditions dans lesquelles ils gagnent leur pain.

Tel est l'essentiel de la position de fond exprimée par les participant-es à la consultation. Toutes et tous sont d'accord avec ces énoncés de principe. C'est sur les modalités d'application que s'expriment des divergences. En effet, si lors des forums on n'a enregistré que peu de variantes sur les mesures concrètes à adopter, c'est dans les mémoires et lors des audiences pour les organismes à dimension nationale que les clivages sont apparus. Les divergences les plus apparentes opposent le monde patronal et le monde syndical. D'un côté, on est prêt à certaines attentions et à certaines adaptations, mais sur un mode volontaire. De l'autre, on affirme qu'un encadrement législatif et réglementaire est absolument nécessaire.

Parmi les mesures concrètes qui ont été mises de l'avant, on a réclamé d'abord des congés reliés à la maternité, à la paternité et à la parentalité: congés de maternité et de paternité payés, congés d'adoptions payés, congés parentaux sans solde, congés spéciaux relatifs aux besoins ponctuels occasionnés par la présence de jeunes enfants. On a rappelé l'urgence de développer ces congés et de ne pas laisser pour compte les travailleuses et les travailleurs du secteur privé, alors que celles et ceux du secteur public bénéficient déjà, par leurs conventions collectives, de conditions plus favorables pour l'accomplissement de leurs responsabilités parentales.

Il est apparu nécessaire également d'explorer et d'encadrer tout le domaine des aménagements du temps de travail. On a ainsi réclamé un assouplissement des normes traditionnelles du milieu du travail: par un partage de l'emploi sous diverses formes, par des horaires flexibles, par des aménagements du temps de travail, par du temps partiel. Et, dans tous les cas, on précise qu'il faut s'assurer de la protection de l'emploi, ainsi que de l'acquisition des avantages sociaux liés au travail à temps plein.

Les services de garde ont aussi été identifiés comme un service essentiel pour les familles. Les recommandations formulées à cet égard ont été regroupées, dans le présent rapport, au chapitre des "services de garde à l'enfance".

Quant à la reconnaissance du droit au travail pour toutes et tous, dans une perspective égalitaire pour les femmes et les hommes, on a revendiqué des mesures favorisant l'intégration ou la réintégration des femmes au marché du travail. On a insisté sur la nécessité de mettre sur pied des programmes de recyclage et de formation professionnelle adaptés au marché du travail actuel. Par ailleurs, on a indiqué le besoin d'avoir, dans les centres de main-d'oeuvre, une structure et un personnel d'accueil mieux préparés à recevoir la clientèle féminine. On a jugé essentiel aussi de reconnaître, tant dans les centres de formation qu'au stade de l'embauche, les acquis expérientiels des femmes dans l'administration de leur foyer et dans leurs expériences de bénévolat.

La mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité a été l'objet de demandes largement partagées par les participant-es à la consultation. Ces programmes contribueraient à enrayer la discrimination systémique dont les femmes sont victimes. Cette discrimination doit être concrètement abolie en ce qui a trait aux salaires: il est impérieux d'accorder un salaire égal pour un travail de valeur équivalente.

En cette période de mutation, de changements et de redéfinition des valeurs, la société québécoise toute entière, y compris le monde du travail, doit s'adapter. Des dispositions doivent être prises pour procurer des conditions favorables à l'harmonisation et à la conciliation des responsabilités parentales et des activités de travail à l'extérieur du foyer. C'est l'un des défis des années actuelles, que l'on a déjà trop tardé à relever.

Tableau-synthèse

LE MONDE DU TRAVAIL ET LES RESPONSABILITÉS PARENTALES

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. La fonction parentale doit être valorisée et l'organisation du travail doit permettre aux parents de concilier leurs responsabilités parentales de travailleurs et travailleuses. L'État et les milieux de travail doivent y contribuer, en créant un climat d'ouverture et en reconnaissant la fonction sociale des parents. Afin d'atteindre cet objectif, l'État doit élaborer des politiques et des législations du travail facilitant l'exercice des responsabilités parentales.	a) Adoption de mesures concrètes, par l'État et les entreprises. b) Campagnes de publicité à mener auprès des employeurs, pour les sensibiliser à leurs responsabilités sociales face à la famille. c) Mesures liées à la naissance, à l'adoption et à la prise en charge d'enfants: i) **Congés de maternité:** • de 18 à 20 semaines (avec prolongation de quatre semaines si l'état de l'enfant l'exige), réparties selon le choix de la bénéficiaire (flexibilité); • rémunération selon des formules diverses: - caisse de maternité (contribution des employeurs et des employés) administrée par l'État; - caisse de maternité financée par les employeurs et administrée par l'État; - assurance-salaire provinciale, financée par les employeurs et les employés, administrée par l'État ou l'entreprise privée; - éventuellement, financement additionnel de l'État; - dans tous les cas, rapatriement des sommes de l'assurance-chômage affectées aux prestations de maternité;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action

- applicables à toutes les femmes (conditions actuelles d'admissibilité trop restrictives):
  - sur le marché du travail;
  - en chômage ou en recherche d'emploi;
  - travailleuses autonomes (les prestations seraient basées sur le rapport d'impôt et réparties sur une base hebdomadaire; ne devraient pas être en bas du salaire minimum);
  - extension aux femmes au foyer.

ii) **Congés spéciaux payés pendant la grossesse:**

- pour visites médicales;
- pour les cas de difficultés particulières, sur prescription du médecin (application de la **Loi des normes du travail**, Règlement n° 20);

iii) **Congés dans les cas d'adoption ou de prise en charge d'enfants (applicables aux deux conjoints).**

iv) **Retrait préventif:**

- élargissement des termes de la Loi, pour éviter l'arbitraire dans les recommandations de certains médecins;
- application, sans entrave pour les femmes enceintes et celles qui allaitent, du droit de se retirer d'un poste, avec pleine compensation ou affectation à un autre poste jusqu'à diminution du danger, sans préjudice à tous les droits, avantages et privilèges, que les bénéficiaires soient syndiquées ou non.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action

Certaines voudraient retirer la responsabilité de cette politique et de son financement à la C.S.S.T., et la confier à l'État.

v) **Congés de paternité:**

- selon les opinions diverses, congés d'une durée de cinq jours, deux semaines ou un mois, pleinement compensés et possiblement répartis, selon le choix des bénéficiaires, entre le début du processus d'accouchement et le septième jour du retour de la mère ou de l'enfant à la maison;

- mesure applicable à tous les pères et incluse dans la **Loi des normes du travail;**

vi) **Congés pour responsabilités parentales:**

- 10 jours par année, payés, applicables à l'un ou l'autre des parents, en cas de maladie d'un enfant, de visites médicales;

vii) **Congés parentaux:**

- congé complet ou partiel d'un ou deux ans, sans solde, pour l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre des parents (partage du congé);

  avec droit de retour au poste initial ou son équivalent, sans perte de droits ou davantages;

- congé parental pour la famille d'accueil si le placement est pour plus d'un an;

- dispositions à adapter selon la dimension et les conditions des entreprises.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
2. L'organisation du temps de travail doit être harmonisée et ajustée pour répondre aux besoins des parents de concilier leurs responsabilités de travail et leurs responsabilités parentales, et ainsi améliorer la qualité de vie des familles.	a) **Aménagement du temps de travail:** • législation ou réglementation; • études supplémentaires à mener sur le sujet; • partage de l'emploi: diverses formules possibles, soit entre les deux parents ou entre les personnes dans une même entreprise ("job pairing", "job sharing"); • diminution de la semaine et de la journée de travail (avec compensation ou sans compensation); • assouplissement des horaires de travail: horaires flexibles; • temps partiel: - à développer davantage ou - à restreindre, car il entraîne des diminutions de postes ou limite les possibilités d'avancement; - nécessité, dans tous les cas, d'accorder, aux travailleuses et travailleurs qui choisissent cette formule, des avantages sociaux équivalents à ceux des personnes travaillant à temps plein - **demande très largement partagée,** mais pour certain-es, les avantages existants seraient suffisants.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	b) Vacances: • allongement de la période de vacances à quatre semaines, pour tous les travailleurs et travailleuses; • mesures pour permettre de faire coincider les vacances scolaires et vacances annuelles, au moins sur une période de deux semaines.
3. Les services de garde sont considérés comme essentiels pour les parents au travail, principalement pour permettre aux mères d'accéder au marché du travail.	a) Développement d'un plus grand nombre de places dans les services de garde, pour répondre aux besoins de la population. b) Développement accru de garderies en milieu de travail, impliquant la participation des entreprises. **Note:** cf. chapitre sur "les services de garde à l'enfance".
4. On réclame le respect du droit au travail pour toutes et tous.	Condition première pour assurer un minimum vital aux familles: une politique de plein emploi.
5. Le droit au travail doit être assorti de conditions particulières pour les femmes, dans le but de faciliter leur insertion ou leur réinsertion sur le marché du travail, et contribuer à assurer leur autonomie financière.	a) Services de main-d'oeuvre adaptés à la clientèle féminine. b) Programmes de formation professionnelle visant: - le recyclage pour les femmes au foyer qui effectuent un retour ou une réorientation de carrière; - le recyclage dans des emplois non-traditionnels; - la limitation de la ghettoisation.

Tableau-synthèse

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	c) Reconnaissance des acquis expérientiels. d) Programmes de recyclage rémunérés.
6. La discrimination systémique doit être abolie, à l'embauche, en cours d'emploi et dans les conditions salariales.	a) Établissement de programmes d'accès à l'égalité. b) Établissement de fait d'un salaire égal pour un travail de valeur équivalente.

- **Éléments du Livre vert**

Permettre aux mères et aux pères de concilier le mieux possible leurs responsabilités parentales et leur présence sur le marché du travail, est sans doute l'une des principales nécessités de la politique familiale. Non seulement les parents ne doivent-ils pas être pénalisés du fait d'être en même temps parents et travailleurs, mais les milieux de travail - c'est-à-dire l'État comme employeur, de même que l'entreprise privée et les syndicats - doivent faciliter la contribution sociale de leurs employés en tant que parents.

Les principales mesures décrites par le Livre Vert pour concilier les responsabilités familiales et le travail gagne-pain sont de trois ordres :

a) **Les congés parentaux et familiaux** tels : le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental, l'absence familiale.

Notons à ce chapitre que pour améliorer encore le congé de maternité existant, il y a lieu de réviser les prestations de maternité en rapatriant le programme fédéral actuel intégré à l'assurance-chômage, de sorte que les prestations accordées s'étendent aux 20 semaines déjà prévues dans les lois québécoises.

Soulignons également qu'il y a lieu de s'interroger quant à la possibilité d'étendre au secteur privé le congé parental disponible dans le secteur public et qui permet à un père ou à une mère de retrouver son emploi après s'être retiré de façon temporaire pour se consacrer à la prise en charge d'un enfant.

b) **La flexibilité des régimes de travail et la formation professionnelle**

Le travail à temps partiel, les horaires variables et le partage d'un même emploi ou poste de travail avec une autre personne, constituent des moyens susceptibles de donner aux parents la chance de concilier leur vie de parents et leur vie de travailleurs, favorisant ainsi leur présence auprès des enfants ainsi que le partage des tâches chez les parents-couples.

Les régimes de travail étant inséparables des politiques d'emploi et de formation professionnelle, on verra donc à ce que la politique d'éducation des adultes, en coordination avec la politique familiale, intensifie les actions déjà entreprises pour faciliter aux mères qui n'ont jamais été sur le marché du travail, l'accès aux programmes de formation professionnelle et de recyclage, ainsi que la reconnaissance d'équivalences appropriées au travail familial qu'elles ont accompli.

c) Les services de garde

Quant aux services de garde, parce qu'ils répondent à un besoin qui dépasse le travail gagne-pain des parents tout en le favorisant, il en est question dans un chapitre distinct du Livre vert, soit celui portant sur les services sociaux et les autres services professionnels requis pour le bien-être des familles.

6. L'HABITATION FAMILIALE

• Résumé

La diversité des types de familles, la décroissance démographique et la réduction de la taille des familles, une espérance de vie accrue, l'urbanisation, le besoin des personnes de se rapprocher du lieu de leur travail gagne-pain, leur besoin d'intimité et d'autonomie, la concentration d'un nombre grandissant de familles dans des banlieues-dortoirs -voilà autant de facteurs qui ont contribué, depuis une trentaine d'années, à modifier les habitudes de consommation en matière d'habitation. Ces modifications ont aussi engendré l'isolement des personnes et des familles, privées d'enracinement local. C'est ce besoin d'enracinement et d'appartenance à un milieu, propre à vaincre l'isolement, que les participantes et les participants à la consultation ont exprimé avec force.

Les besoins des familles en matière d'habitation diffèrent d'un type de famille à l'autre, d'une époque à l'autre dans la vie d'une même famille, et la variété des types d'habitation doit pouvoir répondre à ces besoins divers. Une gamme de formules s'offrent, à côté des formes de logement traditionnelles: logements sociaux, coopératives de logements locatifs, coopératives d'habitation, copropriété.

Pour que les familles puissent y grandir et y vivre convenablement, les logements doivent présenter des garanties de salubrité et de sécurité pour les personnes et leur fournir l'espace nécessaire à leur épanouissement.

Partout au Québec, on a souligné la nécessité d'améliorer la qualité des logements. On a rappelé qu'encore de nos jours, sur un territoire aussi vaste que le Québec, des familles doivent s'entasser dans des sous-sols mal chauffés et mal isolés, faute de moyens financiers suffisants ou de logements disponibles. On a aussi parlé de ces familles qui, vivant dans des logements mal insonorisés, doivent partager leur intimité avec les voisins. Et on a dit l'inquiétude des parents qui voient leurs enfants jouer dans la rue parce qu'il n'y a pas d'aires de jeu, de parcs ou de terrains de sport à proximité de leur demeure, l'espace disponible autour des habitations étant réservé en priorité au stationnement des automobiles.

On a aussi dénoncé le fait que, trop souvent, des personnes et des familles ayant des conditions de vie précaires et vivant dans des quartiers où les loyers sont bas, sont abusivement affectées par des programmes de rénovation: on rénove leurs maisons insalubres et la hausse des loyers qui en résulte les chasse de leur quartier dont le tissu social est désintégré.

On a demandé de l'aide aussi pour ce grand nombre de familles privées de l'accès à des logements adéquats parce que leurs revenus sont trop bas, qu'elles ont des enfants ou qu'elles ont choisi de partager leur vie avec des personnes âgées ou handicapées. Et l'on refuse pour elles leur concentration dans des ghettos pour familles à faible revenu.

Ces logements convenables, on les veut dans un environnement qui intègre les services collectifs aux plans de développement domiciliaires et qui prévoit des lieux d'échanges interpersonnels pour briser l'anonymat et l'isolement vécus par les familles.

Au cours des dernières années, de plus en plus de familles sont par contre passées du statut de locataires à celui de propriétaires, s'assurant du même coup une certaine stabilité. Pour les personnes et les groupes consultés, ce mouvement doit être encouragé par les pouvoirs publics. Diverses formes d'aide sont envisagées sur les plans financier et organisationnel. Elles impliquent, outre le Gouvernement du Québec, et le Gouvernement Fédéral, les municipalités dont le rôle est jugé primordial et qui ont dit souhaiter être associées à la conception et à la gestion des programmes touchant l'habitation.

L'accès à la propriété présente bien sûr plus de problèmes pour des familles moins favorisées sur le plan financier: jeunes ménages, familles à faible revenu, familles monoparentales. Il en est souvent de même pour des familles ayant des charges supplémentaires liées au soin d'une personne âgée ou d'une personne handicapée, par exemple. Toutefois, parmi la diversité des formules possibles, celles de la copropriété et des coopératives d'habitation pourraient non seulement leur faciliter l'accès à la propriété, mais aussi permettre le développement de services complémentaires à la résidence (garderies, loisirs et autres). Ces formules sont également vues comme propices à l'éclosion de valeurs d'appartenance, de solidarité et de partage entre les personnes et les familles.

Tableau-synthèse

L'HABITATION FAMILIALE

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. La qualité de vie des familles est tributaire de leurs conditions de logement. On réclame des logements conformes aux besoins des familles, salubres, et situés dans un environnement adapté à la présence de familles. Les logements et l'environnement doivent assurer la sécurité des personnes.	a) Développement d'une banque de logements de dimensions variables répondant aux besoins divers des familles, selon leur taille ou le fait qu'elles ont charge de personnes âgées ou handicapées. b) Uniformisation et contrôle accru des normes de qualité dans la construction des maisons d'habitation, particulièrement en ce qui concerne l'isolation et l'insonorisation des logements. c) Harmonisation du développement domiciliaire à celui des services, pour faciliter l'accès des familles aux centres communautaires ou à des services collectifs destinés, notamment, aux personnes âgées ou handicapées. d) Aménagement d'aires de jeu et de parcs à proximité des logements. e) Adoption de mesures pour assurer la sécurité des personnes dans les quartiers à l'abandon, particulièrement par le recyclage des espaces, la vigilance policière et en apportant les correctifs nécessaires en matière d'éclairage.
2. Les familles doivent pouvoir se loger adéquatement et à des coûts qui tiennent compte de leurs capacités financières. La part des revenus des familles consacrée au logement ne devrait pas dépas-	a) Support financier de l'État aux familles, accordé selon leurs revenus et leurs charges familiales (nombre d'enfants ou présence de personnes âgées ou handicapées). Attention particulière à accorder, dans ce contexte, aux familles les plus démunies, familles à faible revenu ou familles monoparentales.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
ser un certain seuil, évalué à 30% par d'aucunes ou à 25% par d'autres. Il revient à l'État, ainsi qu'aux municipalités, d'adopter des politiques d'habitation et d'offrir des programmes d'aide pour favoriser le développement harmonieux des familles.	b) Adoption d'une réglementation des coûts des logements: i) prévoyant des pénalités pour les propriétaires qui haussent le prix des loyers en fonction de la présence d'enfants; ii) incitant les municipalités à soutenir les familles touchées par les programmes de rénovation domiciliaire et à faciliter leur réintégration dans les logements rénovés: - en relogeant les familles, pendant les travaux de rénovation, dans des logements temporaires à des coûts adaptés à leurs revenus; - en assumant les frais de déménagement; - en compensant, par l'octroi d'une allocation financière, la hausse des loyers occasionnée par la rénovation, pour éviter que les coûts de rénovation et la réévaluation consécutive des loyers ne rendent ces logements inaccessibles aux familles. c) Amélioration et développement de la banque de logements sociaux: i) par l'adoption de législations cohérentes; ii) en faisant en sorte que les HLM ne deviennent pas des ghettos pour certains types de familles; iii) en les adaptant aux besoins variés de tous les types de familles, en particulier celles ayant charge de personnes âgées ou handicapées; iv) en informant les locataires de leurs droits.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
3. L'accès à la propriété privée par les familles doit être favorisé par l'adoption de programmes d'aide.	a) Élaboration et développement de conditions d'accès à la propriété, par exemple, par la réduction des taux d'intérêt ou par l'octroi de taux d'intérêts adaptés à la capacité de payer des familles, pour éviter que leur choix d'acquérir une propriété ne soit limité par les fluctuations des taux hypothécaires. b) Octroi d'une aide financière spéciale aux familles présentant des besoins particuliers: familles monoparentales, familles nombreuses ou familles ayant charge de personnes âgées ou handicapées. c) Révision de la gamme des abris fiscaux. o Certain-es favorisent l'accès à la propriété par l'accentuation de cette formule. D'autres, au contraire, souhaitent voir se développer des moyens plus équitables que les déductions fiscales. d) Adoption de mesures qui encouragent le développement de la formule d'habitation coopérative pour les familles, prévoyant: i) la simplification des formalités entourant l'accès à la propriété coopérative; ii) la réduction des délais entre le dépôt et l'acceptation des demandes de constitution en coopérative (certain-es suggèrent un délai de trois mois); iii) l'octroi d'une aide financière tenant compte des revenus des familles;

Tableau-synthèse ...suite

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	iv) la réserve d'une enveloppe budgétaire plus importante pour le développement de la formule coopérative;
	v) des programmes de publicité et d'information sur cette formule, les droits des coopérant-es et les programmes offerts.

- **Éléments du Livre vert**

En matière d'habitation, il faut distinguer les notions d'habitat et de logement. La première notion réfère à l'environnement, à l'espace géographique et communautaire de la vie familiale. La seconde, au foyer lui-même où l'on vit le quotidien et où se passe la vie privée des membres de la famille.

L'habitat doit comprendre des conditions essentielles de sécurité, de salubrité, d'accessibilité aux services, et de milieu d'appui par des ressources communautaires. Cet espace s'est beaucoup transformé au Québec depuis 30 ans. En 1981, plus de 80 % des familles québécoises résidaient en milieu urbain.

Le logement, quant à lui, doit aussi satisfaire aux mêmes conditions de sécurité, de salubrité, d'accessibilité et d'appui que l'habitat. Le logement familial, par ailleurs, doit répondre à des besoins liés au cycle de croissance de la famille et à d'autres besoins liés aux nécessaires communications entre l'intimité et la vie communautaire. Y a-t-il au Québec un marché du logement qui réponde à ces besoins familiaux ajusté à la capacité de payer?

Déjà, pour mieux intégrer la dimension familiale de l'habitat et du logement, la politique d'habitation propose un ensemble de moyens, dont :

- la révision du programme d'accession à la propriété;
- la mise en valeur du mode coopératif dans l'habitation et l'intensification du programme d'aide aux coopératives d'habitation (LOGIPOP);
- l'accessibilité, sur le plan économique, d'un plus grand nombre de logements familiaux, dont ceux pour les familles plus nombreuses;
- le développement des programmes d'aide à la restauration résidentielle LOGINOVE et EQUERRE;
- l'intensification des mesures d'aménagement des logements et des services à domicile, destinés à favoriser la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées,

de même que,

la recherche de toutes mesures permettant aux parents et aux grands-parents qui le désirent d'habiter à proximité les uns des autres ou de cohabiter dans des logements adaptés à cete fin;

- l'amélioration de la qualité de logement d'un point de vue spécifiquement familial, qu'il faut scruter en conséquence avec les milieux intéressés et compétents.

Ainsi, à cause de l'importance de l'habitation pour les familles, des mesures devront être prises pour assurer la concertation entre les responsables du Gouvernement de la politique familiale et de l'habitation. Étant donné également l'étendue de la juridiction municipale dans ce domaine, les municipalités seront conviées à cette concertation.

La politique familiale doit être à maints égards une politique de l'habitation familiale, ne serait-ce qu'en vertu du fait que le logement représente de 25 % à 30 % du budget familial.

7. L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

• Résumé

L'école doit être un élément dynamique de changement. Les aspirations en ce sens sont grandes et on fonde beaucoup d'espoir sur elle. Après la famille, elle est un lieu de transmission des valeurs. On la veut capable de remettre en cause des attitudes, des comportements qui affectent le bon développement de la société et des familles. On lui demande de former les jeunes à assumer leurs responsabilités sur le plan familial autant que social. Et l'école doit être là pour répondre aux besoins de tous les jeunes, ceux qui réussissent comme ceux qui n'y arrivent pas, ou ceux dont les conditions de vie ou un handicap nécessitent qu'on leur consacre, le cas échéant, des ressources supplémentaires pour les bien préparer à la vie.

Les attentes sont grandes face au rôle que peut jouer l'institution scolaire pour le développement et l'avenir même de la famille, puisqu'on lui demande d'enseigner aussi à devenir parents.

On la veut plus ouverte aux préoccupations familiales. On lui demande de devenir l'instrument privilégié de l'éducation à la vie familiale et de la formation aux responsabilités parentales. Elle doit soutenir l'exercice des responsabilités parentales dans ses activités quotidiennes d'éducation et dans l'élaboration du projet éducatif de chaque école. Elle doit être un lieu de remise en question des rôles sociaux et de support pour leur transformation.

Elle doit dispenser une formation personnelle et sociale adéquate pour faire des jeunes des citoyens et des citoyennes autonomes et responsables. Elle doit également leur transmettre des valeurs morales et sociales considérées comme essentielles à la formation d'adultes engagés dans leur milieu.

Et les parents s'attendent à y trouver des instruments et des activités de formation pour les aider à exercer leurs responsabilités envers leurs enfants et leurs adolescents.

Enfin, on voit l'école comme un lieu de ressourcement, de transmission de la culture, où il soit aussi possible d'y avoir des loisirs.

Il peut paraître contradictoire que l'on demande tout cela à l'école en réaffirmant par ailleurs avec force l'importance de la famille comme lieu premier de croissance. Mais il n'en est rien. Ce que l'on veut, c'est s'approprier davantage l'école, le faire avec elle, l'influencer et avoir son mot à dire sur les connaissances et les valeurs qu'elle doit transmettre aux jeunes.

On a ainsi rappelé l'importance du rôle des enseignantes et des enseignants dans le développement de l'enfant, rôle complémentaire à celui des parents. Par leurs contacts quotidiens avec les jeunes, les enseignant-es peuvent amorcer de diverses façons les changements de mentalités et d'attitudes nécessaires au développement des responsabilités parentales. Les enseignant-es doivent être exempts de stéréotypes et aider les jeunes à exercer leur sens critique. Pour cela, ils doivent eux-mêmes être conscients de leurs propres attitudes et remettre leurs comportements en question. Le succès de la formation aux responsabilités parentales dépendra beaucoup de la relation établie entre les familles et l'école, entre les parents et les enseignant-es.

Pour favoriser l'épanouissement des familles, on demande enfin des écoles enracinées dans leur milieu et ouvertes. Les parents veulent pouvoir s'y intégrer et avoir accès à leurs ressources, mais ils éprouvent de la difficulté à se retrouver dans le labyrinthe des lois et des processus administratifs. On se demande si l'utilisation des ressources financières, humaines et structurelles de l'école ne doit dépendre que de la bonne volonté des personnes et des groupes, ou s'il ne faudrait pas plutôt l'encadrer et surtout l'encourager par divers moyens. A cet égard, l'utilisation maximale des locaux et des équipements scolaires exigerait une meilleure articulation entre les municipalités, les commissions scolaires et les organismes locaux.

Tableau-synthèse

L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. Deuxième lieu de croissance personnelle après la famille, l'école doit occuper une place privilégiée dans l'apprentissage des rôles sociaux et familiaux. On attend d'elle qu'elle transmette aux jeunes des valeurs de responsabilité face aux enfants qu'ils pourront mettre au monde et à leur éducation, et le partage équitable des tâches.	a) Par le programme de formation personnelle et sociale, sensibilisation et préparation des jeunes: - à la vie familiale; - aux valeurs d'engagement et de respect des personnes; - à la transformation des rôles sociaux et familiaux; - aux rôles parentaux et au partage des responsabilités dans la famille; - aux relations parents-enfants; - à la sexualité. b) Accent à mettre sur le recyclage et le perfectionnement des enseignant-es concernant la préparation à la vie familiale et aux responsabilités parentales, à la transformation des rôles sociaux et familiaux. Sensibilisation des enseignant-es à leurs propres attitudes en ces domaines, de telle sorte qu'ils aident davantage les jeunes à cheminer et à développer leur sens critique. c) Établissement de réseaux d'échanges à l'intérieur de l'école, pour mettre à contribution des parents et des grands-parents disponibles et leur permettre de témoigner de leurs expériences sur les plans familial, social, économique, culturel. d) Maintien et enrichissement du cours d'économie familiale comme cours obligatoire au premier cycle du secondaire.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
2. On demande à l'école d'offrir à tous les jeunes une formation de base de qualité qui favorise le développement intégral de la personne. Leur formation académique doit les rendre aptes à trouver et à occuper des emplois satisfaisants et rénumérateurs. L'éducation doit être valorisante et aider les jeunes à acquérir une image positive d'eux-mêmes. Elle doit les aider à devenir des citoyennes et des citoyens responsables, capables d'engagement et désireux d'agir dans leur milieu.	a) Encadrement des jeunes, adapté à leur âge et à leurs besoins, particulièrement pour les jeunes de 13 à 18 ans présentant des problèmes d'adaptation et de motivation à l'étude. b) Moyens supplémentaires à fournir aux commissions scolaires pour aider les jeunes présentant des problèmes spéciaux: - jeunes provenant de milieux socio-économiques fragiles; - enfant ayant fréquenté des classes d'accueil ou des classes spéciales et qui sont réintégrés dans les classes régulières; - jeunes confrontés à des difficultés de toutes sortes, de plus en plus nombreuses, reliées à des facteurs comme, par exemple, le manque de communication parents-enfants. c) Diffusion d'une information scolaire plus accessible, adaptée aux besoins de tous les élèves, pour les aider dans leur cheminement scolaire et leur choix de carrière. Personnel compétent dans les domaines de l'information scolaire et de l'orientation des jeunes, possédant une connaissance concrète des métiers et des professions. Développement d'un volet "prise de conscience" de la vie en société, intégrant, par exemple, des notions relatives à l'emploi et au chômage. d) Incitation des élèves à participer à des projets de type communautaire comme, par exemple, les coopératives étudiantes ou le développement et la gestion de cours d'initiation et de formation à la coopération.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	e) Concertation des ressources de la communauté locale (grands-parents, personnel infirmier, moniteurs sportifs, agents culturels et autres), visant la formation de groupes d'intérêt et d'éveil autour d'activités scolaires et para-scolaires.
3. On affirme la nécessité de reconnaître la valeur et l'importance de la formation dispensée par des organismes familiaux et parafamiliaux.	a) Support financier et technique à accorder aux organismes familiaux et parafamiliaux. b) Invitation à faire aux représentant-es de ces organismes pour agir comme personnes-ressources lors d'activités scolaires et para-scolaires. c) Reconnaissance tangible de leurs acquis expérientiels de formation dans l'exercice de leur bénévolat ou de leur rôle de parents au foyer.
4. On réaffirme le droit de chacun-e dans toutes les régions du Québec à des services éducatifs de qualité, adéquats, accessibles sans frais supplémentaires.	a) Respect du droit des jeunes, dans les régions éloignées, de se voir offrir des cours de qualité égale, le même choix d'activités et les mêmes services que dans les grands centres. Accès pour les parents aux mêmes possibilités de sensibilisation et de formation. b) Choix d'options complet à assurer dans toutes les régions. c) Réévaluation des politiques gouvernementales visant l'accessibilité aux études collégiales et universitaires, pour rendre les études gratuites en en compensant les coûts par l'implantation d'un service civique en régions éloignées.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	d) Développement accru de tout le secteur "services de garde" en milieu scolaire, pour répondre aux attentes des parents quant à leur accessibilité, à leur qualité et à leurs coûts. (Des parents se disent prêts à s'y impliquer, en y consacrant temps, énergies et argent.)[1]
	e) Ressources financières et humaines supplémentaires à affecter pour répondre aux besoins des enfants ayant un handicap physique ou mental: i) en développant des méthodes et des outils pédagogiques qui permettent le développement optimal de l'enfant et favorise l'implication des parents; ii) en sensibilisant les parents, le personnel et les autres élèves à l'expérience positive que constitue l'intégration d'enfants handicapés dans les classes régulières.
5. On insiste, à plusieurs reprises, sur l'importance de revaloriser le rôle des enseignant-es. On les voit comme des personnes qui, par leur présence continue auprès des jeunes, exercent une forte influence sur eux. Leur rôle est primordial mais non exclusif. Les jeunes sont en droit de s'attendre de leurs professeur-es à un enseignement riche et stimulant.	a) Reconnaissance et diffusion d'informations sur le rôle social et professionnel des enseignant-es dans l'éducation des jeunes. b) Amélioration des programmes de formation initiale des enseignant-es, pour y accorder une attention particulière au problème des stéréotypes sexistes. c) Périodes de mise à jour et de recyclage à favoriser davantage chez les enseignant-es chargés du cours "Formation personnelle et sociale", pour leur fournir des assises solides face à la nécessité de la transformation des rôles sociaux, au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités, ainsi qu'aux valeurs de partage.

1) Voir aussi à cet égard le point 9 de ce chapitre.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	d) Outils pédagogiques adéquats à fournir aux enseignant-es, particulièrement dans le domaine de la formation personnelle et sociale.
6. L'école, par le biais des services d'éducation aux adultes des commissions scolaires et des cegeps, est aussi vue comme un lieu d'apprentissage pour les parents. Elle peut les aider dans leurs remises en question face au nouveau partage des rôles et des responsabilités, à la lutte contre les stéréotypes sexistes, à une éducation sexuelle adaptée aux besoin des jeunes, ainsi qu'à la nécessité de relations parents-enfants harmonieuses.	a) Mise au point et développement de moyens les mieux appropriés à la formation à donner aux parents et à la population en générale: i) cours de psychologie sur la petite enfance, sur l'adolescence; ii) cours "parents-efficaces", sur les relations parents-enfants et parents-adolescents; iii) conférences, séminaires; iv) diffusion de films éducatifs; v) diffusion, à la radio et à la télévision, d'émissions sur les agressions sexuelles, les droits des enfants, la violence familiale et autres. b) Orchestration d'une meilleure publicité et de l'information sur ces moyens mis à la disposition des parents. c) Mesures favorisant la circulation des films et des émissions sur les sujets reliés aux rôles et aux responsabilités parentales.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
7. L'école se situe dans le prolongement de la tâche éducative des parents. Ils se sentent parfois isolés et tenus à l'écart du vécu scolaire de leurs enfants. L'école doit donc s'ouvrir aux parents et aux familles.	a) Participation accrue des parents aux activités de l'école et aux comités d'école, à favoriser. b) Sessions d'information destinées aux parents et portant sur la structure scolaire, les techniques d'animation et les méthodes pédagogiques. c) Diffusion d'une information de qualité, en dehors des communications officielles, par exemple, par la distribution de feuillets explicatifs sur les programmes ou de guides d'activités possibles à l'école. d) Développement de projets et de réseaux de communication favorisant la concertation parents-enseignant-es. e) Mesures permettant la concertation parents-enseignant-es pour l'adaptation de certains programmes sur le plan local, tel celui de l'éducation sexuelle.
8. Les institutions scolaires sont vues comme des lieux de ressourcement, de culture et aussi de loisirs. Les parents, les familles et le milieu en général doivent avoir accès aux équipements scolaires.	a) Élaboration de protocoles d'entente entre les municipalités et les écoles pour mettre les équipements scolaires au service des familles. b) Accessibilité physique à tous les locaux, pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

- **Éléments du Livre vert**

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. Mais, l'école étant le prolongement de la famille, l'avènement d'une politique familiale devrait susciter un partage et une collaboration étroite entre les parents, les enseignants, les administrateurs scolaires et les jeunes eux-mêmes.

En particulier, parents et enseignants ont besoin de multiplier les occasions de se valoriser mutuellement dans leurs fonctions réciproques et complémentaires. À cet égard, le Livre vert propose une série d'orientations et de priorités :

- que les écoles deviennent vraiment des carrefours d'éducation et de culture pour les communautés environnantes et qu'elles soient plus ouvertes et plus accessibles à la population, notamment quant à l'extension des heures d'ouverture et de fermeture ainsi qu'à l'utilisation de leurs locaux et de leurs équipements;

- que l'on n'hésite pas dans ce contexte à faire appel aux jeunes et à des personnes disponibles dans le quartier ou dans le village pour assurer le contrôle des lieux et des équipements;

- que, conjointement avec la politique d'éducation des adultes, la politique familiale poursuive les efforts entrepris pour décompartimenter la formation des jeunes et celle de leurs aînés chaque fois que cela est possible et à l'avantage des uns et des autres;

- que l'on favorise au maximum les occasions d'intégration de la vie scolaire à la vie de la communauté environnante pour chaque école et inversement, en amenant les enseignants, les parents, les administrateurs scolaires et les jeunes à travailler ensemble pour le milieu et pour l'école;

- que, dans ce contexte, l'on mette à profit notamment la contribution de personnes âgées dont le vécu peut être source d'apprentissage et de réflexion pour la communauté et pour l'école;

- que l'on maintienne et intensifie, à l'échelle nationale, régionale et locale, la diffusion régulière aux parents de toute information et de tout instrument les aidant à suivre les apprentissages de leur enfants à l'école, et, que concurremment, le contact du personnel scolaire avec les familles soit facilité;

- eu égard à l'orientation et aux besoins spécifiques visés par la plupart des suggestions qui précèdent, qu'on laisse aux comités d'écoles et aux comités de parents le soin de poursuivre et d'intensifier le mandat pédagogique qui est le leur avant tout.

Également, depuis plusieurs années, le besoin se fait sentir d'une information axée sur le développement de la personne et les relations humaines dans la famille, sur les difficultés de communication, sur l'éducation sexuelle...

Le domaine de l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales devrait donc être davantage développé pour les élèves et rendu accessible aux parents, comme aux jeunes, selon les différentes phases de la vie familiale, dans le cadre des services d'éducation aux adultes.

8. LES LOISIRS ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES POUR LES FAMILLES

• Résumé

Les activités culturelles et de loisirs ne sont pas un luxe. Si elles constituent souvent une contrepartie au travail, elles sont surtout vues comme des compléments à l'éducation par l'expérimentation de nouveaux rapports entre les membres de la famille. Ces activités peuvent être des instruments privilégiés pour favoriser le développement des personnes et des familles. Elles ne peuvent, de ce fait, être classées parmi les simples produits de consommation.

Pour les personnes consultées, il ne fait aucun doute que la famille est aussi le premier lieu de croissance et d'apprentissage de ses membres sur les plans culturel et de loisirs. Mais, en cela également, elles ont besoin d'être soutenues par les divers agents responsables de l'orientation, du développement et de l'organisation de telles activités, et qui devraient faire de la dimension famille une de leurs préoccupations majeures.

Les familles doivent avoir accès, comme familles, aux activités culturelles, sportives ou autres. On craint toutefois qu'en ces temps de difficultés économiques, les autorités gouvernementales soient peu enclines à les considérer comme essentielles et à les soutenir financièrement. On a rappelé unanimement, avec insistance partout au Québec, la nécessité d'établir des tarifs familiaux pour l'ensemble des activités familiales en matière de culture, de loisirs, de sport ou de vacances.

On apprécie les formules des camps familiaux et des vacances-familles mises sur pied depuis quelques années. On souhaite les voir s'intensifier et s'élargir à d'autres formes d'activités familiales, qu'elles soient récréatives, sportives ou culturelles.

On affirme par ailleurs la nécessité de rééquilibrer la distribution des ressources publiques entre les activités sportives de compétition, déjà bien pourvues, et les activités socio-culturelles et de sport non-compétitif peu soutenues financièrement.

L'accès des familles aux activités culturelles ou de loisirs doit être favorisé tant sur les plans financier, physique qu'organisationnel.

Cela est d'autant plus important qu'il existe une grande disparité entre les familles mieux nanties, pour lesquelles l'accès à ces activités pose peu de problèmes, et les familles démunies pour lesquelles elles restent souvent des rêves parce qu'on ne peut se les offrir. Disparité aussi entre les membres d'une même famille, parce que ces activités sont davantage pensées en fonction des jeunes et des hommes qu'en fonction des femmes, et encore moins en fonction d'adultes exerçant des responsabilités parentales. Disparité enfin entre les régions, plus ou moins populeuses, plus ou moins bien organisées sur ces plans.

On l'a souvent répété pendant la consultation, l'implication des commissions scolaires et des municipalités est essentielle pour favoriser l'utilisation de leurs locaux et de leurs équipements par toutes les familles du Québec. Ces installations ont été payées à même les fonds publics et elles doivent être très largement mises à la disposition des contribuables, dont les familles. On en fait une question de justice, d'équité, de bon sens. Les objections fréquemment apportées pour justifier un manque de cohérence dans l'utilisation des locaux et des équipements sont le plus souvent d'ordre administratif: elles résistent mal à l'argumentation de l'utilisation maximale des ressources existantes.

Un autre besoin a été exprimé avec force, celui de fournir des lieux de rassemblement aux jeunes de 12 à 18 ans. Mises à part quelques ressources culturelles, dans le cadre d'activités d'expression ou de création précises, ou de sport de compétition, peu ou pas d'activités ou de lieux leur sont réservés.

L'isolement et l'inquiétude face aux changements sociaux et aux rôles qu'ils auront à jouer dans la société ou leur famille sont souvent le lot des jeunes comme groupe social. Ils veulent exprimer leurs besoins, dire leurs inquiétudes, partager leurs aspirations, avoir des lieux de rassemblement et d'identification bien à eux. La famille, l'école, les activités culturelles, sportives ou de loisirs organisés ne répondent pas toujours à leurs attentes pour diverses raisons: difficultés d'adaptation à l'école, mésententes au sein de leur famille, manque de motivation ou de capacités pour la pratique des sports, problèmes de communication, d'identification, de croissance et autres.

C'est pourquoi des jeunes, et des adultes avec eux, ont réclamé tout au long de la consultation la mise sur pied et le développement des "maisons de jeunes", comme milieux de vie et de rassemblement leur appartenant. On y voit notamment la possibilité d'initier les jeunes à la vie communautaire, tout en sensibilisant le milieu à leurs réalités, de faire de la prévention en rejoignant les jeunes qui vivent des situations difficiles ou sont susceptibles d'en vivre, d'encourager chez les jeunes le développement de valeurs comme l'autonomie, l'entraide, le respect de soi et des autres, l'engagement social et l'implication dans leur milieu.

Tableau-synthèse

LES LOISIRS ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES POUR LES FAMILLES

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. Les loisirs et les activités culturelles sont vues comme un besoin et non comme un luxe ou un simple objet de consommation. Contrepartie du travail, ces activités sont aussi complémentaires aux activités éducatives. Les familles, comme entités, doivent s'en voir faciliter l'accès, tant sur les plans physique, financier qu'organisationnel, et quels que soient par ailleurs leurs revenus, leur taille, leur statut social ou leur lieu de résidence.	a) Consultation de représentant-es de groupes et d'organismes dans le choix d'activités familiales et leur organisation. b) Accessibilité aux locaux et aux équipements scolaires et municipaux, pour les familles et les organismes de coordination d'activités de loirsirs familiaux. Dans ce contexte, nécessité de concertation entre les commissions scolaires et les municipalités et signature de protocoles d'entente sur l'utilisation de leurs locaux et équipements. c) Regroupement de services communautaires à vocation culturelle, récréative et sociale, pour en faciliter l'accès en réduisant les déplacements des usagers: bibliothèques, centres de loisirs, maisons de jeunes ou de quartier, services de garde. d) Diversité dans les activités offertes aux enfants et aux adultes, appropriées à leurs goûts et à leurs besoins. Adaptation des programmes d'activités à différents groupes d'âges et selon des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées). e) Développement de services de garde adéquats sur les lieux d'activités culturelles et récréatives, pour permettre la participation familiale à ces activités.

Tableau-synthèse ...suite

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
Les services de loisirs et d'activités culturelles doivent être décentralisées sur le plan régional.	f) Création de centres régionaux de loisirs et de culture qui verraient à une plus juste répartition des fonds, à une meilleure programmation et à une adaptation plus grande des activités aux problèmes et besoins régionaux. g) Répartition plus juste à assurer entre les possibilités de loisirs culturels et sportifs, dans toutes les régions, même les plus éloignées. h) Moyens de transport à assurer, particulièrement en milieu rural. i) Établissement de tarifs familiaux pour favoriser une plus large participation des familles aux activités culturelles et récréatives. Soutien financier particulier aux familles à faible revenu.
L'aménagement des lieux de loisirs doit aussi répondre au besoin d'identification et de sentiment d'appartenance à un milieu.	j) Création et multiplication des espaces récréatifs pour les familles (parcs, terrains de jeu, pistes sportives), dans les quartiers (création d'unités locales de quartiers). k) Développement des formules de vacances familiales accessibles à toutes les familles. l) Mesures permettant de faire coïncider les vacances des parents et les périodes de congés scolaires.
2. Un meilleur équilibre doit être assuré dans le partage des resssources, entre les activités culturelles et sportives non-compétitives, et les sports de compétition.	a) Mesures permettant un développement accru des activités culturelles actuellement défavorisées en regard des activités sportives.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	b) Répartition plus équitable des fonds et des services entre les activités culturelles et les sports. c) Mesures privilégiant les activités culturelles collectives: fêtes populaires, théâtres ouverts, bibliothèques publiques. d) Utilisation, comme moyen éducatif dans les écoles, d'activités théâtrales (troupes itinérantes) pour la sensibilisation des jeunes à des problématiques touchant la famille: violence familiale, abus sexuels et inceste, sexisme, responsabilités parentales, etc.
3. Les médias, comme véhicules culturels, peuvent contribuer au développement de la famille dans la société. Par l'information, la publicité et les émissions diffusées, ils exercent aussi une grande influence sur les goûts des personnes et des familles en regard des activités culturelles, de loisirs et de sports. Les contenus publicitaires et les informations visant la participation à des activités culturelles et récréatives doivent être exempts de tout élément présentant de façon stéréotypée les rôles des femmes et des hommes.	a) Diffusion d'émissions présentant les valeurs familiales des gens d'ici, leurs réalités et leur évolution selon les cycles de vie. b) Augmentation du temps d'antenne pour des émissions culturelles ou à vocation éducative (telles "Passe-partout" ou "À plein temps"). c) Caractère éducatif de Radio-Québec à préserver. d) Publicité et informations favorisant la participation à des activités culturelles et récréatives, par des formules attrayantes présentant les possibilités de développement qu'offrent ces activités tant aux hommes, aux femmes qu'aux enfants. e) Publicité diffusée lors d'émissions sportives ou culturelles à réviser pour éviter, par exemple, de faire la promotion de la consommation de bière comme élément essentiel à la détente ou à la bonne entente entre les personnes.

Tableau-synthèse ...suite

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
4. Les besoins des jeunes de 12 à 18 ans, face à des occasions et à des lieux de rassemblement, sont criants. Les jeunes se sentent isolés, peu écoutés, défavorisés quant aux activités qui leur sont offertes en dehors des sports de compétition. Ils expriment le désir de se retrouver entre eux, en dehors de l'école et du cadre familial, pour partager des activités de leur choix et vivre des expériences à leur mesure.	a) Diversification des activités destinées aux adolescents (mouvements de jeunes, voyages-échanges et autres). b) Mise sur pied et développement des maisons de jeunes. L'accent est mis sur le rôle préventif de ces maisons. Elles sont vues comme un moyen permettant une démarche de responsabilisation des jeunes. Elles peuvent également constituer une alternative au placement de jeunes en difficultés temporaires dans des centres d'accueil. Publicité et information à diffuser pour montrer les possibilités et les réalisations de telles maisons.
5. Le développement de relations inter-familles doit être favorisé. On doit reconnaître le rôle social d'aide, de support et de formation joué par les organismes familiaux qui travaillent à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles et de loisirs.	a) Subventions favorisant la formation des intervenant-es. b) Aide financière et support technique aux intervenant-es, pour une meilleure prise en charge et une meilleure coordination des activités. c) Reconnaissance des acquis expérientiels de formation pour les bénévoles de ces services. d) Soutien aux associations familiales engagées dans des projets de vacances-familles.
6. La recherche spécifique sur les loisirs et la culture pour les familles doit être développée.	Création de fonds de recherche.

- **Éléments du Livre vert**

Comme pour l'école, il est important qu'une approche familiale puisse se développer à l'égard des loisirs et des activités culturelles. Pour ce faire, il faudrait :

- que les institutions scolaires, de loisirs et de culture, les services publics, parapublics et privés dans ces secteurs, développent une approche familiale et collaborent à cet effet avec les représentants des familles et les municipalités;

- que l'on favorise l'accès à des activités de loisirs et de culture par des programmes conçus pour les familles et par des tarifs familiaux réduits;

- qu'il soit possible de multiplier les occasions où parents et enfants, parents et adolescents, personnes de toutes générations, se retrouvent dans des activités communes, à l'école, dans les parcs, dans les bibliothèques, etc.;

- les locaux et les équipements des institutions et des services publics, dans les écoles, les collèges, les centres municipaux, les immeubles à des fins culturelles, puissent être mis à la disposition des communautés locales et des familles, pour supporter et faciliter la contribution bénévole de tous les citoyens prêts à s'engager pour le mieux-être collectif;

- cela implique aussi de ne pas multiplier les équipement coûteux et de mieux utiliser ceux qui existent.

Si l'on regarde le point de vue des télécommunications, on se rend compte que leur utilisation pédagogique et communautaire, tant sur une base nationale que régionale et locale, devient de plus en plus indispensable à la collectivité comme outil d'apprentissage et de perfectionnement familial. L'approche familiale dans l'éducation, les loisirs et la culture devra donc être plus présente et de mieux en mieux réflétée dans la programmation de Radio-Québec et dans les productions du ministère de l'Éducation.

Études, sondages, revendications ont par ailleurs exprimé à maintes reprises la volonté dans la population de loisirs familiaux, en précisant souvent une préférence pour des activités qui ne sont pas encadrées par des organismes officiels. La liste des actions qui suivent y fait écho :

- l'information à donner aux famille et aux groupes qui les représentent quant aux possibilités de loisirs existant déjà, parce que dans bien des cas ce qui existe n'est pas connu;

- la consultation auprès des familles pour connaître leurs attentes face aux programmes, aux équipements, aux horaires, à partir desquels les activités de loisir et de culture les plus proches d'eux sont planifiées et organisées;

- l'élimination, dans bien des cas, de la ségrégation à laquelle on contraint les familles, par des conditions rigides d'accessibilité et d'horaires qui séparent les enfants des parents, en forçant ceux-ci à jouer le rôle d'accompagnateurs passifs et de transporteurs, au point que les loisirs des enfants en arrivent à éliminer ceux des parents;

- l'aménagement des parcs et des terrains de jeux dans les quartiers, pour de petites unités de population, compte tenu du besoin prioritaire que cela représente pour une majorité de familles dans les villes et parce que bien souvent le quartier auquel la population s'identifie vraiment est restreint à quelques rues.

9. LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

• Résumé

On a affirmé, dans l'ensemble de la consultation, que les services de garde constituent l'une des ressources collectives dont le Québec doit absolument se doter, puisqu'à travers eux s'exerce une fonction sociale indispensable. Ils sont considérés essentiels pour le développement global de l'enfant et comme moyen de prévention, notamment dans le dépistage de difficultés de toutes sortes auxquelles il peut être confronté. Ils constituent aussi un service vital pour permettre aux parents de concilier leurs activités de travailleuses et de travailleurs et leurs responsabilités parentales. À cet égard, ils sont l'un des principaux moyens qui permettront aux femmes, aux mères, d'accéder au marché du travail, comme l'ont répété avec insistance les participantes à la consultation.

Les personnes et les groupes de tous les milieux, qu'ils soient familiaux, féministes, professionnels, syndicaux ou patronaux, ont appuyé et reconnu la nécessité pour la société québécoise de développer des services de garde à l'enfance et de les rendre accessibles partout au Québec. On a maintes fois souligné la pénurie de services, non seulement dans les grands centres urbains, mais aussi dans les régions éloignées, particulièrement dans celles où la dispersion de la population sur un vaste territoire en rend l'établissement difficile.

Si toutes et tous s'entendaient sur le nécessaire développement des services de garde, il n'y avait cependant pas unanimité sur la façon de l'assurer. En effet, un certain nombre de personnes ont souhaité que le Gouvernement soutienne tous les types de services de garde, qu'ils soient officiellement reconnus ou non, en finançant directement les parents pour la garde de leurs enfants. L'autre tendance manifestée appuyait plutôt le développement d'un réseau d'équipements collectifs, dont la qualité continue d'être assurée par l'Office des services de garde à l'enfance. On a toutefois exprimé, très majoritairement, le besoin impérieux de consolider le réseau de services de garde variés, reconnus par l'État et dont la mise en place a été amorcée depuis le début des années '70, et plus particulièrement depuis 1979 avec l'application de la **Loi sur les services de garde à l'enfance** et par la création de l'Office des services de garde. Par cette loi, le Gouvernement s'engageait à mettre sur pied

des services de garde variés et à apporter une aide financière aux services ainsi qu'aux parents utilisateurs. L'État a instauré un contrôle sur la qualité de ces services et il a confié l'administration des services à des conseils d'administration composés majoritairement de parents. Ce sont des acquis à conserver, selon les personnes consultées.

On a par ailleurs insisté sur l'insuffisance du nombre de places disponibles en regard des besoins de la population. Dans ce contexte, certain-es ont déploré le fait qu'un très grand nombre de parents doivent recourir à des services non-reconnus, non pas parce qu'il s'agirait de services mauvais à priori, mais parce qu'ils ne bénéficient d'aucun support, d'aucun contrôle de qualité. Face à ce type de services, on a également soulevé le problème de l'absence de statut de travail des gardiennes, contraintes au "travail au noir". D'autres, cependant, souhaitaient avoir la possibilité de recourir, en toute liberté, au type de service de garde qui leur convient, qu'il soit reconnu ou non.

Des balises ont été fixées pour le développement du réseau: il doit rendre disponibles des services variés, correspondants aux conditions géographiques, sociales, économiques et culturelles prévalant dans les milieux où ils sont implantés. Ainsi, on a réclamé des services répondant à toute une gamme de besoins: garderies, garde en milieu familial, garde en milieu de travail, haltes-garderies ou jardins d'enfants. Et on a particulièrement insisté sur l'urgence d'assurer l'essor de la garde en milieu scolaire. Aucune forme de service ne doit être négligée.

Le financement des services de garde constitue un aspect crucial de la question. Si la gratuité a été exigée par plusieurs, la plupart des intervenant-es réclamaient toutefois un financement de l'État tout en acceptant que les parents contribuent aux coûts selon leurs possibilités.

Quelle que soit la formule retenue, un fait majeur demeure: les principales solutions pour le financement des services envisagées dans la consultation vont à l'encontre des orientations présentées par le Gouvernement dans son **Livre blanc sur la fiscalité**, qui propose d'apporter une aide financière aux parents sans égard au fait que ces services soient reconnus ou pas. On y voit un sérieux danger de développement anarchique et incontrôlé de services non-reconnus, au détriment du réseau qui s'amorce et qui a besoin d'être consolidé. On persiste à croire qu'il est plus important de se doter d'abord et avant tout d'équipements collectifs de qualité reconnue et contrôlée.

Une chose est certaine, et l'ensemble des participant-es à la consultation s'entendaient là-dessus: le Québec se trouve dans une situation de sérieux rattrapage en matière de services de garde à l'enfance. La situation exige d'être corrigée de façon urgente et prioritaire.

Tableau-synthèse

LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. Une véritable politique de services de garde à l'enfance doit être développée. Ces services sont considérés comme essentiels, à la fois pour le développement des jeunes enfants - au même titre que l'école l'est pour les plus de 5 ans-comme moyen de dépistage des difficultés auxquelles les enfants peuvent être confrontés et de prévention, et pour répondre aux besoins de la vie actuelle des familles alors que souvent les deux parents sont sur le marché du travail. Ces principes sont reconnus par l'ensemble des participant-es à la consultation.	a) Développement des politiques d'accessibilité: - quant au financement (subventions aux services, aide financière aux parents et fiscalité); - quant aux problèmes posés par les disparités régionales (dispersion géographique, milieu rural et urbain, transport); - quant à l'intégration des enfants handicapés. b) Consolidation du réseau existant.
2. Cette politique doit être articulée autour de quatre grands thèmes: - la diversité des types de services de garde; - le financement de ces services; - la formation des éducatrices et des éducateurs; - les conditions de travai du personnel des services de garde.	a) **La diversité des types de services de garde** Pour la très grande majorité des personnes consultées, on recommande que le développement des services de garde se fasse par des services **reconnus, variés** et **de qualité**, régis par l'État (par l'intermédiaire de l'Office des services de garde à l'enfance) et administrés par les utilisateurs. Pour les autres, peu nombreux, le développement des services de garde ne passe pas nécessairement par la voie d'un réseau de services reconnus, c'est-à-dire par l'émission de permis par L'O.S.G.E.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	Pour tous cependant, les types ou les formes de garde doivent être variés et adaptés aux milieux et aux besoins. Le réseau de services de garde reconnus par l'État doit être diversifié et comprendre tous les types de garde prévus à la **Loi sur les services de garde:** - **garderies** ou mini-garderies (privées ou sans but lucratif), subventionnées par l'État: - dans les quartiers; - dans les milieux de travail; ou toute formule mixte, selon les besoins ou les conditions du milieu; nécessité d'ouvrir davantage de places pour les poupons; - **garde en milieu familial:** développement de cette forme de garde correspondant à un choix des parents, mais aussi à des besoins; formule particulièrement appropriée: - pour les régions éloignées et où la population est dispersée sur un vaste territoire; - pour les zones rurales et semi-rurales; - pour les tout jeunes enfants (poupons); - pour les travailleuses et travailleurs ayant des horaires hors du 9h à 17h (nuit, fin de semaine, etc.). On considère que le développement de ce mode de garde, très en demande, a été négligé;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- **haltes-garderies:** mise en vigueur de l'article de la Loi concernant cette forme de garde; formule à développer principalement comme moyen de dépannage et pour accorder du répit aux personnes au foyer; - **jardins d'enfants:** mise en vigueur de l'article de la Loi concernant cette forme de garde. Mode de garde à développer; - **garde en milieu scolaire:** demande de développement de la garde en milieu scolaire unanimement partagée; urgence de la mise en place de services adéquats pour les 5-12 ans: - dans toutes les régions du Québec; - dans toutes les écoles (ou regroupement écoles-garderies-loisirs des municipalités); - selon des horaires adaptés au marché du travail et tenant compte des congés pédagogiques et des vacances scolaires.
On juge nécessaire l'aide de l'État pour le développement et le fonctionnement des services de garde.	**b) Financement des services** i) Aide financière accrue. Certain-es demandent la gratuité et l'universalité des services; les autres, une augmentation et une indexation: - de l'aide directe aux services; - de l'aide financière aux parents.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	ii) Financement pour l'implantation d'un nombre substantiel de nouvelles places chaque année.
On estime important qu'il y ait un partage des responsabilités entre l'État, les municipalités, les commissions scolaires et l'entreprise privée.	iii) Implication concrète de tous ces intervenants, consistant, par exemple, à fournir des locaux, une infra- structure ou une aide financière.
	iv) Établissement de la parité de l'aide financière pour les divers modes de garde, en tenant particulièrement compte du fait que les agences de garde en milieu familial et les familles de garde ont besoin de cette aide pour survivre.
	v) Participation financière des parents aux coûts des services, mais adaptée à leur capacité de payer. Recommandation acceptée par la plupart des personnes consultées.
Il est de première importance de voir à la qualité e la formation des éducatrices et des éducateur, formation de base mais aussi dans une perspective de formation continue (rafraîchissement des connaissances, recyclage).	**c) La formation des éducatrices et des éducateurs** - Offrir un DEC (diplôme d'études collégiales) en techniques de garderie, plus largement dans toutes les régions du Québec; - offrir une formation spécifique pour l'intégration des enfants handicapés; - permettre un ressourcement pour le personnel de garde (temps pédagogique et aide de l'O.S.G.E. pour ces programmes); - établir des programmes et de l'aide de l'O.S.G.E. pour la formation des familles de garde (garde en milieu familial);

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- développer une formule pour permettre l'implication des gens du milieu dans les services de garde (ex. : personnes âgées interessées et disponibles).
	d) Les conditions de travail du personnel des services de garde
	- Salaires décents et avantages sociaux;
	- parité, à viser, entre le personnel des services de garde et les travailleuses et travailleurs de l'éducation;
	- valorisation du statut du personnel des services de garde;
	- établissement d'un statut pour les gardiennes en milieu familial:
	- conditions de travail décentes, soit comme salariées ou travailleuses autonomes (possibilité d'avantages sociaux);
	- fiscalité qui pourrait les aider, par des déductions, à assumer les frais d'investissement et de fonctionnement.

- **Éléments du Livre vert**

Dès 1968, des défenseurs de la politique familiale réclamaient des services de garde. Onze ans plus tard, une loi était adoptée et l'Office des services de garde à l'enfance créé pour "promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales".

Le Livre vert insiste beaucoup sur la philosophie même des services de garde. Il rappelle que l'évolution des mentalités fait qu'aujourd'hui, les services de garde sont vus de plus en plus comme un instrument collectif du développement de l'enfant, et non seulement comme un service destiné aux parents sur le marché du travail. Assortie de formules favorisant les congés parentaux et l'adaptation des régimes de travail aux responsabilités parentales, une telle ressource vient donc permettre aux parents de concilier leurs engagements familiaux et leur travail gagne-pain.

L'avènement d'une politique familiale devrait permettre au Gouvernement de créer un nouveau contexte d'appui faisant en sorte que les services de garde puissent répondre davantage aux besoins des enfants et des parents, concernant, par exemple :

- l'accessibilité pour les familles à plus faible revenu;

- la garde en milieu scolaire pour les enfants et les parents dont le régime de vie nécessite le recours à un tel service avant et après les heures scolaires.

Bien que l'aide gouvernementale aux services de garde ait augmenté d'une manière considérable ces dernières années, leur situation financière demeure cependant fragile puisqu'elle est liée à la capacité de payer des parents. Dans cette optique, il faut éviter que les parents à revenu modeste aient à se retirer progressivement des programmes, faute de pouvoir en supporter les frais.

L'Office des services de garde s'est donné un objectif, celui de créer 5000 nouvelles places par année. Cet objectif tient compte du fait que seulement 12 % des enfants gardés au Québec le sont dans des service reconnus.

Pour l'Office, un objectif demeure prioritaire entre tous : le Gouvernement devrait pouvoir contrôler la qualité des services de garde pour lesquels il paie en aide directe ou indirecte.

L'Office a aussi clairement établi et officialisé le rôle premier des parents dans le réseau des services de garde. Une politique familiale devrait favoriser cette dimension majeure.

10. LES SERVICES SOCIAUX ET LES AUTRES SERVICES REQUIS POUR LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES

• Résumé

Rappelons d'abord que deux des sujets abordés dans la consultation sous le chapitre des services, soit les services de garde et l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales ont déjà été traités ailleurs dans ce rapport. Quant au droit de la famille, il sera traité à la suite de ce point. Il sera donc spécifiquement question ici de services sociaux aux familles.

Le premier constat étonnera alors peut-être, puisque tout au long de la consultation on a réclamé, avant toute chose, "une porte d'entrée pour les familles dans les services sociaux". Porte d'entrée pour deux motifs majeurs : d'abord à cause de l'insuffisance de ressources consacrées aux familles, puis parce que l'on souhaite une orientation vraiment familiale des services à rendre aux familles. On ne veut plus être entraîné dans le dédale administratif, ni se voir pris en charge par une multitude d'intervenants pour un même problème.

On veut que les demandes de services provenant des familles soient traitées en fonction de l'entité familiale et pas seulement en fonction des individus. À cet égard, on déplore la pénurie chronique de services de consultation familiale et conjugale, non seulement pour les couples en instance de séparation ou de divorce, mais pour les parents et les enfants qui vivent des difficultés sérieuses dans leurs rapports, ainsi que pour ceux et celles qui pourraient peut être éviter des ruptures s'ils étaient mieux supportés par des services préventifs.

Il a été beaucoup question aussi de nouvelles approches professionnelles à développer pour venir en aide aux familles en difficulté et aux familles dites "à risque". Trois aspects majeurs ressortent quand on tente de situer ces nouvelles approches.

Premièrement, on demande à l'État, aux administrateurs des services professionnels et aux professionel-les qui rendent ces services, de favoriser et de soutenir les groupes du milieu dans toutes les régions. Plus la région où l'on habite est éloignée, plus cela semble nécessaire . On s'attend à ce que les professionnel-les et l'adminis-

tration publique donnent aux familles et aux parents les supports financiers, techniques et professionnels, pour favoriser le plus possible la prise en charge des difficultés que vivent les familles par les familles elles-mêmes et par les ressources communautaires du milieu.

Le professionnalisme autoritaire et la spécialisation à outrance découragent les parents dans l'exercice de leurs fonctions. On s'attend à ce que les professionnel-les n'écrasent pas les familles de leur savoir, mais aident leurs membres à devenir plus compétents comme personne et comme parents.

Deuxièmement, lorsqu'il est question, au sens large, de services thérapeutiques, on veut voir accorder autant d'importance à la thérapie communautaire et vraiment familiale qu'on en accorde depuis des années à des pratiques centrées sur l'individu. Beaucoup de professionnel-les ont eux-mêmes insisté sur cette orientation. Il faut de toute manière être réaliste, dit-on, et s'adapter aux faits : les familles et les couples en difficulté ou à risque sont extrêmement nombreux. Qu'on songe seulement au nombre de familles atteintes par la violence : ce n'est pas par un traitement individuel qu'on va résoudre le problème des agresseurs, des victimes et des enfants tantôt victimes, tantôt otages.

Le cas des familles d'accueil a été mis en relief pour souligner le rôle que ces familles peuvent jouer comme ressources "aidantes". Si elles sont supportées en conséquence par les milieux professionnels et institutionnels, qui acceptent de mettre à leur service une compétence et des outils d'intervention, cette compétence peut se multiplier à l'avantage des familles. Un tel recours est vu aussi comme un moyen de freiner la poussée vers l'institutionnel.

Troisièmement - dans la foulée d'un discours que l'on entend depuis des années et des années, et qui reste trop peu écouté dans les faits -, on a réclamé une fois de plus de mettre le cap sur la prévention. Agir sur les causes et donc sur la qualité de l'environnement collectif. Tenter d'empêcher ceux et celles qui pourraient franchir des stades chroniques de difficultés, de les franchir. Encourager l'entraide familiale et communautaire. De fait, les trois aspects soulignés pour mettre en oeuvre de nouvelles approches admninistratives et professionnelles à l'avantage des personnes et des familles sont étroitement liées.

Le domaine de la recherche apparaît primordial dans ce contexte. Que de phénomènes, dans cette société et ces famille en mutation souvent brutale, doivent faire l'objet de recherches, à commencer par l'impact que peuvent avoir sur la personne et sur le milieu environnant les ruptures d'union.

Une autre question très importante est ressortie des débats sur les services professionnels. C'est celle de l'équilibre à ménager entre le recours aux services institutionnels de l'État, d'une part, et l'entraide communautaire soutenant la capacité des familles elles-mêmes, d'autre part. Un message clair se dégage ici de la consultation. L'accent mis sur les choix à faire pour favoriser la compétence des familles et l'entraide communautaire ne signifie en rien qu'on rejette l'institutionnel et le bon professionnalisme. On demande d'agir et d'investir sur les deux fronts et, surtout, d'assurer des liens réels et efficaces entre les deux pour qu'une dynamique "professionnel-les compétents-familles compétentes", "État soutien-familles autonomes", s'instaure à l'avantage des familles et des personnes. On ne veut surtout pas que l'État se désengage de tout le domaine vital des services. On lui demande, comme aux professionnel-les, de réorganiser ces services, de modifier ses approches, mais sans réduire d'aucune façon le soutien qu'il se doit d'apporter, quelles que soient les interprétations que l'on fasse actuellement de la crise économique.

Quand aux priorités de services, pour les familles en difficulté et les familles à risque, on a souligné constamment la nécessité de se donner collectivement les moyens de mieux accueillir la vie et de mieux respecter trois groupes sociaux en les intégrant fondamentalement à l'application de la politique familiale : les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les membres des communautés culturelles, dont les nouveaux arrivants.

L'accueil à la vie réclamé appelle en soi toute une gamme de priorités : l'éducation sexuelle; le planning familial avec tout ce qu'il implique, dont les études à mener et l'information à donner dans le domaine de la fertilité et de l'infertilité, et pour cetain-es aussi le choix de l'avortement; la valorisation de la paternité; les cours prénatals et postnatals; la reconnaissance sociale et professionnelle des sages-femmes; l'humanisation des soins entourant la naissance dans les hôpitaux; toutes les mesures déjà en cours en matière de périnatalité; la collaboration étroite et l'information à assurer, dans tous les milieux professionnels et institutionnels concernés, aux parents qui ont à faire face aux problèmes d'enfants qui naissent avec des malformations graves; la prévention en milieu scolaire par l'hygiène et l'alimentation; l'indispensable planification concertée des familles avec les institutions des affaires sociales, les écoles et les groupes professionnels.

Mais notre capacité d'accueil à la vie, n'en ferons-nous pas la démonstration avant tout, a-t-on souligné, dans nos façons de traiter les personnes âgées dans nos familles et en-dehors des familles, de soutenir les personnes handicapées et de faciliter l'intégration de nos communautés culturelles et de nos immigrants. Ces trois groupes sociaux, que l'on désigne aussi comme des clientèles-cibles, doivent être considérés dans leur spécificité en étant intégrés véri-

tablement à la politique familiale. La perspective dégagée pour les personnes handicapées, à la Conférence "A part égale", a été invoquée avec force. On ne veut pas être minorisée ni marginalisée comme personne handicapée, surtout pas dans le cadre d'une politique familiale. Les personnes âgées ne le veulent pas non plus. Ne le veulent pas davantage, les communautés culturelles et les immigrant-es récemment arrivés, tout comme les représentant-es des premiers peuples de ce pays, dont le témoignage sur l'importance de la famille en milieu autochtone est si plein.

Tableau-synthèse

LES SERVICES SOCIAUX ET LES AUTRES SERVICES REQUIS POUR LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. C'est une orientation familiale des services sociaux qui est réclamée avant toute chose, avec l'accessibilité à des services spécifiques beaucoup plus nombreux pour les familles. Vivre en famille est un droit fondamental, rappelle-t-on, et les conditions d'exercice de ce droit doivent être supportées, notamment par le réseau des Affaires sociales.	a) On recommande une "porte d'entrée" pour les familles dans les institutions du réseau des Affaires sociales, en priorité dans les C.L.S.C. Cela implique, par exemple : - qu'il y ait un guichet familial unique; - qu'une part beaucoup plus importante des ressources de ce réseau soit affectée aux familles; - que des mesures particulières soient prises pour assurer des services dans les régions les plus éloignées, et adaptées au milieu rural. b) On mentionne également le recours aux moyens suivants : - un bottin familial accessible partout et renseignant sur les services aux familles (services institutionnels et services d'entraide communautaire par l'intermédiaire de groupes du milieu); - une ligne téléphonique familiale, sans frais, dans le réseau des Affaires sociales; - un "kino-Québec" de la famille; - un conseil de surveillance et de conscientisation sur la prise en charge des réalités familiales dans le réseau des Affaires sociales.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
2. Il faut absolument développer de nouvelles approches professionnelles pour aider les familles, en particulier les familles en difficulté et les familles à risque. Trois aspects devraient caractériser ces nouvelles approches : - le support à donner aux familles et aux groupes d'entraide pour favoriser les dynamiques communautaires et la prise en charge des gens du milieu par les gens du milieu; - mettre au point des pratiques de service ou de thérapie communautaire et familiale, là où souvent les pratiques traditionnelles sont encore centrées sur l'individu; - mettre enfin le cap sur la prévention et agir sur les causes, et donc sur la qualité de l'environnement collectif.	a) Appuyer, renforcer et mieux utiliser les ressources de dynamiques communautaires, ce qui comprend tous les groupes d'entraide et autres ressources du milieu souvent regroupées dans des maisons communautaires (maisons pour femmes victimes de violence, maisons de parents, maisons de la famille, maisons de jeunes et autres encore). b) Que l'appui aux ressources communautaires se traduise concrètement par des priorités de financement aux groupes et organismes du milieu : - par le soutien fiscal ou par des allocations directes aux familles qui prennent soin d'un parent âgé, par exemple, ou d'une personne vivant avec un handicap; - par différentes formes de services de répit pour les membres des familles qui prennent soin d'autres membres dans le besoin; - par le soutien professionnel et humain aux familles vivant ou ayant vécu des ruptures, aux homme et aux femmes affectées par des ruptures, aux enfants, en considérant les différents modes de garde, dont la garde partagée fréquemment invoquée dans la consultation. c) Que les administrations et les professionnel-les du réseau des Affaires sociales mettent tout en oeuvre pour partager leur compétence avec les familles et les groupes du milieu. - Que l'expérience des familles d'accueil soit considérée en priorité dans cette perspective. d) Que de réels engagements soient pris face à des mesures préventives telles que :

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- le dépistage de moult situations difficiles menaçant des familles ou leurs membres; - l'information à multiplier sur les ressources existantes; - la collaboration permanente entre les entervenant-es de divers milieux (écoles, services sociaux, groupes professionnels, groupes d'entraide aux familles); - le développement réel, à l'échelle de toutes les régions, des services de consultation familiale et conjugale (cf. à cet égard le point de ce rapport sur le "droit de la famille").
3. L'importance accordée aux dynamiques communautaires et à la prise en charge du milieu par le milieu ne signifie en rien, pour les participants-es à la consultation, que l'État doive diminuer ses services institutionnels. Il y a véritablement consensus pour réclamer une action sur les deux fronts et, surtout, pour qu'il y ait jonction réelle entre les services institutionnels et les groupes d'entraide du milieu. Quand on met en cause les services institutionnels publics, c'est généralement pour réclamer plus d'humanisation des services et plus de complicité avec le communautaire.	

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
4. Une préoccupation majeure, d'ailleurs axée sur la prévention, est celle de l'accueil à la vie. Accueil aux enfants et aux familles naissantes, dans un cadre humain. Possibilités concrètes pour chaque femme et chaque homme, pour chaque couple, pour chaque famille, de décider du nombre, du moment et de l'espacement des naissances, de sorte que la parentalité soit le résultat d'un choix délibéré et d'un acte de responsabilité éclairée.	Gamme de priorités : - éduation sexuelle; - planning familial, avec tout ce qu'il implique, dont les recherches à mener et l'information à donner dans le domaine de la fertilité et de l'infertilité et dont, pour certain-es aussi, le choix de l'avortement; - valorisation de la paternité; - cours prénatals et postnatals; - reconnaissance sociale et professionnelle des sages-femmes; - humanisation des soins entourant la naissance dans les hôpitaux; - toutes les mesures déjà en cours en matière de périnatalité; - collaboration étroite à assurer, dans tous les milieux professionnels et institutionnels concernés, aux parents qui ont à faire face aux problèmes d'enfants qui naissent avec des malformations graves; - prévention en milieu scolaire, par l'hygiène et l'alimentation; - indispensable planification concertée des familles avec les institutions du réseau des Affaires sociales, les écoles et les groupes professionnels.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
5. Trois groupes sociaux doivent faire l'objet d'une attention particulière pour être intégrés pleinement aux services sociaux à donner aux familles et aux personnes : les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les communautés culturelles, dont les immigrant-es arrivant. Il est aussi important de penser personne âgée-famille, personne handicapée-famille, membre de communauté culturelle-famille, qu'il l'est de penser famille pour réorienter une grande partie des services sociaux.	Priorités : - mesures favorisant le vécu des personnes handicapées et des personnes âgées dans leur milieu familial naturel, sans reconcer systématiquement au recours institutionnel quand cela est préférable pour la personne en cause. Poursuivre la lancée sur les services à domicile qu'il faut privilégier chaque fois que cela convient; - diversification des choix de vie et d'habitation s'offrant aux personnes âgées et valorisant leur rôle social; - maintien des orientations et des choix faits par les responsables de personnes vivant avec un handicap à la Conférence "À part égale"; - embauche de personnel provenant de communautés culturelles dans les services sociaux et de santé; - organisation de l'accueil aux immigrant-es, que ce soit par l'information sur leurs droits, sur les programmes, lois et services qu'ils ont besoin de connaître, par l'apprentissage de la langue, par l'intégration au monde scolaire et au monde du travail; - amélioration systématique de l'information aux membres des communautés culturelles sur les services auxquels ils ont droit, ainsi que sur le nouveau contexte culturel dans lequel ils se trouvent en arrivant au Québec et qui peut entraîner de soi de nouvelles difficultés pour leurs familles;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- interprètes dans le milieu des services sociaux et de santé, dont le milieu hospitalier. Dans des secteurs aussi vastes et impliquant autant de clientèles, les mesures particulières à envisager sont innombrables. Comme cela a été souligné dans la présentation du Comité de la consultation sur la politique familiale, toutes ces mesures particulières sont analysées aux fins de la deuxième partie de ce rapport.

- **Éléments du Livre vert**

Sept secteurs de services pour les familles sont identifiés par le Livre vert. La politique familiale stimulerait une solidarité professionnelle selon un code d'orientation familiale et selon une pédagogie de service appropriée. Le Livre vert commence d'abord, en effet, par situer la responsabilité des professionnel-les qui devraient pouvoir trouver de nombreux avantages dans une véritable politique familiale.

Les sept secteurs identifiés sont : l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales; l'accueil de la vie et la prévention; les services de garde; les services aux membres en difficulté des familles; les services aux familles avec personnes handicapées; la recherche et l'information; le droit de la famille.

Certaines priorités sont identifiées dans ce vaste ensemble :

a) les contenus et les moyens de diffusion à privilégier dans l'éducation à la vie familiale et aux responsablités parentales, en relation notamment avec les services d'éducation aux adultes et les télécommunications;

b) la valorisation et les supports de la paternité :

- la politique familiale devrait touver les moyens les plus appropriés pour valoriser la paternité, sans dissocier cet objectif de la concertation des tâches entre les hommes et les femmes et de la valorisation nouvelle de la maternité;

c) les mesures d'accueil pour les enfants et les familles qui naissent :

- réévaluer la qualité de nos attitudes dans les lieux publics, dans les transports publics et dans les institutions, à l'égard des femmes enceintes;

- réévaluer la qualité de nos attitudes dans les lieux publics, dans les transports publics et dans les institutions à l'égard des enfants et des parents qui les accompagnent, spécialement quand ils vivent des situations difficiles;

- développer davantage nos cours prénatals et postnatals, comme service d'information et de prévention pour le bien-être des enfants et des parents, en y invitant les pères autant que les mères;

- intensifier et étendre les mesures destinées à favoriser dans les hôpitaux la cohabitation de la mère et de son enfant après un acouchement et l'accueil pour le père et les autres membres de la famille.

- poursuivre notre politique de périnatalité qui nous vaut d'avoir l'un de plus bas taux de mortalité infantile au monde, grâce à tous nos efforts de dépistage des maladies et d'amélioration des conditions de vie entourant les enfants;

- prendre des mesures spéciales, dans un cadre communautaire et multiprofessionnel, pour aider les parents dont les enfants naissent avec de graves malformations et qui doivent alors faire face à des choix extrêmement difficiles quant aux traitements à donner aux enfants;

- favoriser entre les familles des regroupements de parents aînés pour aider les jeunes parents dans les premières semaines et les premiers mois entourant la naissance d'un enfant;

- continuer le programme de planification familiale dans ses trois volets principaux : l'information préventive en milieu scolaire, la consultation dans les CLSC et les services spécialisés dans les centres hospitaliers;

- faire le maximum possible dans le domaine des services préventifs en milieu scolaire, là où les besoins sont les plus aigus, pour éviter que de mauvaises conditions d'hygiène et de nutrition compromettent l'apprentissage scolaire des enfants et des adolescents et affectent leur santé;

d) dans l'ensemble des services, départager préventif et curatif et poursuivre des orientations déjà marquantes.

- Dans ce contexte, des orientations claires ont toutefois été prises au cours des dernières années. Elles continueront d'être marquantes, en intégrant au maximum le "code d'orientation familiale".

  La première de ces orientations est tournée vers l'intensification des services préventifs.

  La deuxième orientation vise à réduire les services en institution, chaque fois que cela est possible, au profit des services à domicile.

  La troisième orientation est centrée sur l'association des familles aux interventions effectuées auprès des personnes en difficulté;

e) le développement des services de garde à l'enfance comme auxiliaires des parents (tel que déjà décrit).

La politique familiale devra répondre aux besoins spécifiques des familles qui comprennent des personnes handicapées. Elle devra aussi stimuler la poursuite de la réforme du **Code civil**, liée à maints égards aux relations avec le Gouvernement fédéral.

La recherche et l'information sur la famille devront également s'intensifier pour mieux fonder les interventions. Elles devront se poursuivre en collaboration avec les nombreux organismes familiaux et para-familiaux qui sont voués à la promotion de l'intérêt des familles.

LE DROIT DE LA FAMILLE

- **Résumé**

En 1980, le Gouvernement a apporté des modifications majeures au **Code civil**, au chapitre du droit de la famille. Le principe premier et fondamental de l'égalité entre les époux dans le mariage a enfin été reconnu. On a corrigé les profondes inégalités, à l'égard des enfants, des hommes et des femmes, qui persistaient dans notre droit, même si des changements dans les mentalités étaient intervenus.

Cependant, plusieurs améliorations doivent encore être apportées au **Code civil** pour qu'il corresponde véritablement aux besoins de la société actuelle, en précisant le cadre juridique du mariage et en obtenant le rapatriement de la juridiction concernant le divorce, actuellement détenue par le Fédéral.

Une des principales revendications émanant de la consultation touche l'humanisation des relations entre le système judiciaire et les familles en crise ou en situation de rupture. A cet égard, on réclame depuis de nombreuses années un tribunal de la famille qui permettrait une approche à la fois plus globale et plus proche des vrais problèmes vécus par les familles aux prises avec des conflits. Un tel tribunal devrait s'assurer des services d'intervenant-es -juges, avocats et autres professionnels - mieux formés et davantage sensibilisés aux problèmes qu'ils ont à solutionner avec les familles. La formation des intervenant-es et leur aptitude à traiter des situations de crise a été considérée comme une question de première importance par les participant-es à la consultation. On estime que le système judiciaire s'est trop souvent montré incapable d'humaniser les interventions dans ce domaine.

Ce souci d'humanisation doit tenir compte des difficultés particulières qu'éprouvent les personnes placées en situations conflictuelles, alors qu'elles vivent des ruptures douloureuses. Elles doivent être soutenues en conséquence, par des intervenant-es qui les aident à voir plus clairement et plus objectivement leurs problèmes. A cet égard, on a fortement recommandé la mise sur pied de services de conciliation et de médiation gratuits, dans toutes les régions du Québec. Seuls les districts judiciaires de Montréal et de Québec en sont déjà dotés. D'aucun-es ont également recommandé que le recours à de tels services soit rendu obligatoire, dans tous les cas de séparation ou de divorce.

On a également proposé la création d'un tribunal d'arbitrage qui interviendrait en cas d'échec de la conciliation, avant que ne soit enclenché le processus judiciaire proprement dit. Ce tribunal devrait être composé d'une équipe multidisciplinaire d'intervenant-es, dont le rôle serait d'aider les couples à régler certains problèmes avant de passer devant le tribunal, par exemple, ceux concernant la garde des enfants.

La garde des enfants est en effet un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les couples qui se séparent. On s'entend, à cet égard, pour dire que dans de tels litiges, c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer. La garde partagée a été retenue par bon nombre de participant-es comme une formule à privilégier. Certain-es vont même jusqu'à suggérer à l'État de l'institutionnaliser. On la voit comme une solution pour, à la fois, protéger les intérêts de l'enfant et préserver le droit au partage de l'autorité et des responsabilités parentales. Par ailleurs, des pères, vivant des situations difficiles, voudraient éviter d'être lésés dans leur droit de visite: ils voudraient une meilleure protection à cet égard et certains demandent l'imposition de sanctions aux personnes qui enfreindraient ce droit.

Pour une majorité de couples qui traversent une situation de rupture définitive, le tribunal statue sur l'octroi d'une pension alimentaire. Lorsqu'elle est accordée, encore faut-il s'assurer qu'elle soit versée, ce qui n'est pas toujours le cas. Des statistiques démontrent en effet que près de la moitié des débiteurs ne remplissent pas leur engagement et les mécanismes existants de perception des pensions alimentaires apparaissent insuffisants, même s'ils ont été améliorés par le nouveau **Code civil**. Une forte majorité des personnes consultées a réclamé l'établissement d'un système automatique de perception des pensions; d'autres ont demandé au moins un renforcement du système actuel. On s'entend cependant sur le fait que les délais d'application devraient être réduits et les services mieux connus. Par contre, ceux qui se considèrent de bons payeurs, sont d'avis que la loi est très contraignante à l'égard du débiteur. Enfin, beaucoup de créancières n'acceptent pas que la pension alimentaire soit imposable pour elles, alors qu'elle est déductible d'impôt pour le débiteur.

Nombre de participant-es à la consultation ont exigé l'enregistrement automatique de la résidence familiale. Cette mesure n'était pas vue uniquement en fonction de ruptures d'unions, mais comme une condition favorisant l'égalité entre les conjoints, la protection de la vie familiale et le bien-être des enfants. Quelques personnes ont cependant fait valoir des distinctions à établir entre un logement loué et une propriété, craignant que des restrictions ne soient imposées au droit individuel à la propriété.

On a également cherché à inscrire, dans le cadre du droit de la famille, une reconnaissance sociale et économique du travail accompli par le parent disponible au foyer. C'est aussi par la pres-

tation compensatoire - moyen déjà prévu dans la loi, mais dont l'application est pour le moins problématique -, qu'on en trouverait une garantie. A cet effet, certain-es ont recommandé d'examiner la possibilité d'appliquer la prestation à la contribution de la personne (surtout des femmes) au foyer. On a exigé que l'État intervienne et modifie la loi, pour corriger les effets de l'interprétation restrictive qui en est faite par les tribunaux en la réduisant aux cas de collaboration dans une entreprise.

Certaines personnes sont revenues à la charge pour faire inclure dans le **Code civil** la reconnaissance officielle de l'union de fait après trois années de vie commune. C'est cependant un sujet qui n'a pas fait l'unanimité. Mais on a fait remarquer que le Gouvernement n'est pas parfaitement cohérent à cet égard, puisqu'il reconnaît l'union de fait dans certains programmes et dans certaines lois, alors qu'il l'ignore dans d'autres.

Certain-es ont aussi soulevé le problème de la reconnaissance de droits pour les personnes ayant une orientation homosexuelle, afin qu'elles bénéficient d'avantages et de privilèges accordés aux personnes hétérosexuelles, notamment en ce qui concerne l'adoption et la garde des enfants.

Enfin, le droit de tester a également été mis en question, par ceux et celles qui croient que l'on devrait prévoir une réserve successorale pour la conjointe et les enfants. Mais il s'agit d'un débat à peine effleuré dans la consultation, en regard de sa complexité.

11. LA FAMILLE EN MILIEU AUTOCHTONE

Appelés à partager leurs réflexions sur le sens et le développement de la famille dans leur culture, les participantes et les participants amérindiens et Inuit au forum sur la famille en milieu autochtone ont livré un message fondé sur leurs convictions et leurs croyances. Nous le transmettons tel qu'il nous a été communiqué, en reproduisant textuellement les rapports des ateliers, pour en conserver toute la richesse dans la manière de dire et de voir la famille. On y retrouvera aussi l'expression de valeurs, de principes et de besoins, ainsi que des recommandations. Il est important cependant de rappeler ici qu'il ne s'agit en aucune façon d'un message politique pour indiquer ce que les nations autochtones veulent comme politique familiale ou comme administration de cette politique. La responsabilité d'un tel message est du strict ressort des nations et des associations autochtones et il leur appartient en propre de le transmettre à qui de droit.

A- LE MESSAGE DU FORUM

a) La revalorisation de la culture, la préservation de la langue et le rôle de la famille

- "À cause des ajustements que les Autochtones doivent faire pour survivre dans les deux sociétés, nous nous voyons changer lentement. La famille est la seule institution qui peut assurer la survie de l'héritage indien.

- Nous, les Autochtones, n'avons pas peur de dénoncer les responsables de nos problèmes familiaux. Nous avons remarqué que souvent la responsabilité en est la politique extérieure aux communautés autochtones, car il n'existe pas de consultation ni de dialogue avec les Autochtones. Pourtant, dans notre atelier, nous devons dire que même s'il faut blâmer des causes extérieures, c'est la responsabilité de nos communautés de veiller à leur développement concret.

- La pratique d'une vie selon les voies du Créateur doit prendre racine dans la famille. Le rituel de la prière doit être acquis comme habitude familiale. Les problèmes de discipline seront

éliminés et remplacés par le respect et la fierté. Nous devons mettre en pratique ce que nous prêchons en tant qu'Autochtones.

- Il faut une relation directe entre les croyances, la langue et la culture utilisées dans la famille et celles des établissements scolaires.

  - L'aspect le plus important de la culture en est son expression. La langue représente la force des cultures autochtones.

  - Les familles doivent avoir la volonté de s'engager à contrôler tous les aspects de l'éducation et les programmes d'enseignement qui s'y attachent.

  - La langue doit être enseignée comme langue vivante, omniprésente et en changement constant, reflet de nos traditions et de nos croyances.

- Les jeunes doivent s'intégrer de façon positive dans leur communauté et y avoir une participation spirituelle.

- La chasse, la pêche et l'art du vêtement doivent être transmis à nos enfants, pas seulement en tant que partie de notre culture mais aussi comme moyen de survie."

---

b) Le rôle des Aînés

- "Nous avons une richesse qui est de garder et de respecter les Aînés dans nos familles: nous devons continuer dans cette même voie.

- Considérant que les Aînés ont réussi à conserver la connaissance de leur culture et de leurs traditions plus que toute autre génération, nous recommandons que les Aînés soient les enseignants de nos enfants.

- Former un Conseil des Sages afin qu'ils soient plus consultés pour différentes décisions.

- Valoriser le rôle des aînés dans tous les domaines afin de favoriser les échanges. Exemples: éducation, santé (médecine traditionnelle).

- Intégrer les Aînés dans le système scolaire, comme donner un cours sur les histoires et légendes d'autrefois et sur la vie ancestrale.

- Prévention et sensibilisation à la culture auprès des jeunes, à l'aide de la technologie (films, vidéos, radio, journaux, etc.) et par la tenue de semaines culturelles."

---

c) Les rôles des hommes et des femmes

- "Nous croyons que l'homme devrait s'impliquer davantage dans le rôle de la femme et vice-versa, car il ont tous deux la responsabilité de l'éducation et d'assurer une vie familiale stable.

- Attendu que les rôles de la femme et de l'homme sont les mêmes, nous recommandons:

  - qu'il y ait entraide dans l'éducation des enfants;

  - qu'il y ait alternance dans les tâches;

  - qu'il y ait communication entre les deux, parce qu'elle est essentielle à la bonne entente;

  - que les problèmes soient partagés."

---

d) Les relations parents-adolescents, parents-enfants

- "Les adolescents sont parfois difficiles mais c'est notre responsabilité d'essayer de les comprendre, de les rencontrer à mi-chemin et de rester disponibles pour répondre à leurs besoins.

- Attendu que les relations parents-adolescents sont aussi importante que la relation entre tous les nembres du noyau familial, nous recommandons que:

  - durant l'adolescence, le support moral de la famille soit considéré comme un apport très important;

  - le dialogue soit axé vers un effort d'harmonisation des relations;

  - l'on respecte l'environnement nécessaire au dialogue parents-adolescents et avec les autres (besoin d'isolement privé);

- l'on tienne compte du degré d'évaluation des parties, du respect des différences de valeurs et de comportement (de caractère).

- L'alcool est la cause directe de nombreux éclatements de familles. Les parents ne doivent pas boire ni se droguer s'ils veulent servir d'exemples aux jeunes enfants de la famille."

---

e) La violence familiale

- "La violence remonte aux parents. Les parents manquent de discipline personnelle. L'exemple a plus d'effet que les paroles car ce que fait le parent lui est renvoyé dans le comportement de ses enfants.

  Souligner l'importance de la discipline envers nous-mêmes, et nos enfants verront au moment voulu l'exemple donné, restaurant paix et harmonie au sein de la famille."

---

f) Le mariage, la séparation et le divorce

- "Le mariage doit être pris très au sérieux par les deux personnes concernées.

  Le mariage ne devrait pas être envisagé si la motivation en est la grossesse.

  - Les adolescents ne devraient pas être obligés de se marier (en cas de grossesse).

  - Ils devraient recevoir les conseils des services sociaux avant le mariage.

  - Les parents devraient enseigner la morale à leurs enfants.

- Faire valoir aux Autochtones dans leur ensemble que la séparation et le divorce bouleversent les liens familiaux. Les Autochtones ne doivent utiliser le divorce qu'en dernier recours."

g) Le contrôle des naissances, la consanguinité et les familles monoparentales

- "Il est important qu'en tant que parents, nous préparions nos enfants à la vie de parents, pour qu'ils soient conscient de leurs responsabilités quand ce sera leur tour.

  Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants reçoivent une éducation sexuelle adéquate.

- Le contrôle des naissances (pilule), empêche le développement des adolescentes et peut être cause de promiscuité sexuelle:

  - limiter la distribution des moyens anticonceptionnels dans le cas des filles qui n'ont pas l'autorisation des parents;

  - offrir des cours d'éducation sexuelle dans les écoles;

  - les parents doivent expliquer les réalités de la vie à l'enfant avant son adolescence.

- L'avortement est cause de problèmes psychologiques chez la jeune fille qui perd le respect de la vie, surtout dans une famille autochtone.

  Plutôt que d'avorter, faire adopter l'enfant par une famille autochtone sans enfant."

h) L'adoption et les foyers nourriciers

- "Il est recommandé que le Gouvernement reconnaisse et légalise la manière traditionnelle autochtone de procéder à des adoptions qui consiste à laisser le soin de la décision aux deux familles.

- Nous voulons garder nos enfants avec nous, où c'est leur place. Nous devons mettre fin aux "enlèvements" sociaux que sont l'adoption et les foyers nourriciers (à l'extérieur des communautés autochtones). Nous devons élaborer une politique pour faire cesser cette pratique. Organiser un forum consacré au problème de l'adoption et des foyers nourriciers pour en parler ensemble et trouver des solutions qui aideront les enfants et les parents."

i) L'habitation, le chômage des jeunes et l'insécurité économique

- "Que la famille ait un logement adéquat pour sa convenance.
- Il est suggéré que des emplois d'été soient offerts aux étudiants pour les encourager à poursuivre leur éducation.
- Le bien-être social n'est pas toujours une solution car il peut empêcher un plein épanouissement chez certains."

j) L'école et les familles autochtones

- "L'école doit donner beaucoup de responsabilités aux parents.
- Que les services professionnels de l'école communiquent avec la famille avant chaque consultation. Exemples: tests d'évaluation, tests psychologiques, service social, etc.
- Qu'il y ait des mécanismes d'instaurés pour donner des séances d'information à la famille concernant la loi des jeunes, les services sociaux, les droits des jeunes.
- Que les activités para-scolaires soient créées et organisées par les parents (familles) selon le mode de vie traditionnel.
- Pour tous les enfants autochtones et Inuit qui doivent quitter leurs familles pour des raisons d'éducation ou autres:
  - les jeunes devraient être préparés par l'école et leurs parents à faire face à la vie dans les villes;
  - le niveau des écoles devrait être amené à un niveau équivalent à celui dans les communautés urbaines, pour que les enfants autochtones du Nord et les enfants Inuit n'aient pas à souffrir des conséquences en redoublant jusqu'à deux fois leurs classes.
- Il y a beaucoup de services offerts par la communauté mais il faut une plus grande participation communautaire.

  Avec les services scolaires, il est important que les parents guident et aident leurs enfants pour compléter leur éducation à la maison."

B- LA RÉPONSE DU PEUPLE INUIT AU LIVRE VERT SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

Le peuple Inuit a fait connaître sa position au Livre vert sur la politique familiale. Elle a été communiquée officiellement dans un mémoire remis au comité de la consultation lors du forum sur la famille en milieu autochtone, par la directrice du C.R.S.S.S. Kativik. Nous en reproduisons ici des extraits qui en traduisent l'essentiel. (Ce mémoire a été complété, en ce qui touche la question de l'adoption, par un autre texte présenté par le C.R.S.S.S. Kativik et le C.S.S. de Kujjuaq, avec l'appui de la Société Makivik.)

"Nous, les Inuit du Québec, avons toujours été très préoccupés par la situation de la famille sur notre territoire. Nous saisissons l'occasion, non seulement de répondre au Livre vert, mais, comme ce document nous y invite, de le corriger, le compléter et l'enrichir.

I- Démographie

Une réaction spontanée et globale : le Livre vert s'adresse à la population du Sud. Dans la préface, le Dr. camille Laurin souligne la relation entre politique familiale et politique nataliste. Or, nous ne sommes nullement préoccupés par la dénatalité (pour la période 1973-1979, le MAS a évalué à 36,4 pour mille notre taux de natalité, par rapport à 15,6 pour mille dans l'ensemble du Québec en 1975). Nous restons quand même intéressés à la politique familiale, mais notre approche est différente.

II- Commentaires généraux

1. Télévision

La télévision a envahi nos demeures. Nous sommes moins préparés que les gens du Sud et elle nous bouscule : elle contribue sans doute à agrandir le fossé qui sépare de plus en plus les générations. Le petit écran présente très peu d'images de notre culture. Nous voulons pouvoir un jour mieux contrôler cet important outil d'information et de développement.

2. Le Livre vert est très peu loquace sur notre mode de vie

Nous nous réjouissons que le Livre vert ait signalé nos coutumes d'adoption, mais nous serions encore plus heureux si les différents ministères du Gouvernement reconnaissaient notre droit coutumier, entre autres nos coutumes d'adoption.

a) Adoption

Même si le Livre vert présente l'adoption comme faisant partie de la vie courante chez nous, les fonctionnaires venus du Sud ne la reconnaissent pas. Ils exigent un "document officiel" pour prouver toute adoption. La Loi du Québec sur l'adoption nous ignore totalement. Et cela nous cause des ennuis que nous ne tolérons plus.

Signalons toutefois un commencement de reconnaissance de l'adoption Inuit dans certaines législations, par exemple:

- la **Loi sur les autochtones, Cris, Inuit et Naskapis** (L.R.Q. c-A-33.1, art. 14);
- la **Convention de la Baie James et du Nord québécois** (c. 3, alinéa 3.1.6);
- la **Charte des droits et libertés** (art. 25 et 35).

Il ne s'agit dans ces textes, toutefois, que de déclarations de principe. La reconnaissance de notre droit coutumier n'y est pas proclamée et, dans plusieurs cas, il faut encore aller en cours pour obtenir l'interprétation officielle de ces textes.

b) La culture Inuit est ignorée

i) En général

L'utilisation faite dans le Sud du mot "familial" n'a pas son équivalent dans le Nord; par exemple, nous n'avons pas de médecine familiale, d'habitation familiale, de loisirs familiaux, etc.

Nos coutumes sont différentes et c'est nous qui déciderons comment elles évolueront. Nous ne voulons pas être consultés seulement, nous voulons aussi décider pour nous-mêmes, car nous sommes vraiment les "experts" de notre culture et de notre destin.

ii) Les jeunes

Le sort des jeunes nous tient beaucoup à coeur car ils constituent la majorité de notre population. Par ailleurs, nous ne disposons pratiquement d'aucun établissement ou institution pour nos enfants et nos adolescents.

Les travailleurs sociaux et les récréologues font de leur mieux mais, au nord du 55^{e} parallèle, ils n'ont presque pas d'instruments à leur portée. On éprouve un grand besoin de services locaux, par exemple, des familles d'accueil où un jeune, placé temporairement, pourrait parler sa langue et se sentir à l'aise. C'est là un problème sérieux et son incidence sur la délinquance est évidente.

iii) Définition de la famille

La définition du Livre vert respecte le pluralisme familial (incluant, par exemple, la famille adoptive) et reconnaît l'importance des liens culturels, entre autres. Elles pourrait donc nous convenir. Mais nous ne savons pas comment elle sera utilisée. Nous ne sommes pas sûrs que tous ceux qui s'en serviront respecteront notre culture et nos coutumes.

iv) Fonctions de la famille

Nous sommes d'accord avec l'exposé du Livre vert sur cette question. Mais nous voulons encore réaffirmer la spécificité des valeurs et coutumes que nous tenons absolument à préserver.

v) Objectifs de la politique: valoriser, soutenir, coordonner

D'accord, mais nous ajoutons, pour les deux derniers objectifs : nous voulons recevoir notre part des ressources collectives et nous voulons participer à tout effort de coordination. Il ne peut en être autrement si vous tenez compte de l'évolution de notre société.

vi) Habitat et logement

Le Livre vert parle d'un environnement capable de soutenir les familles, c'est-à-dire un environnement où les services sont accessibles. Qu'on reconnaisse notre droit à des services en nous offrant quelque chose de concret comme des centres pour jeunes et, cela, dans un avenir rapproché.

Des maisons ont été construites pour nous, mais sans que nous ayons été consultés; ou bien, on nous consultait quand la moitié du travail était déjà fait. Résultat: ces maisons ne répondent pas aux besoins de notre population, surtout en ce qui concerne les activités traditionnelles. Dans plusieurs cas, on manque aussi d'eau courante et d'égouts.

Nous sommes tout à fait d'accord avec plusieurs points de la politique d'habitation du Québec : révision du programme d'accession à la propriété (en tenant compte du contexte Inuit), amélioration de la qualité du logement de concert avec les milieux intéressés et compétents (c'est-à-dire les Inuit eux-mêmes), concertation entre les responsables du Gouvernement (en incluant la population locale dans la prise de décision).

c) Importance du rôle joué par les associations Inuit

Nous sommes aussi tout à fait d'accord avec les propos réitérés à divers endroits dans le Livre vert et qui affirment que: c'est la collectivité qui doit prendre charge de la politique familiale, c'est la

famille qui forme les individus dont la société a besoin et, finalement, c'est la base locale et régionale, nourrie par les familles et leurs partenaires, qui sous-tend la politique familiale.

CONCLUSION

Nous considérons la famille comme un élément important de notre culture; nous interpellons le Gouvernement pour qu'il nous écoute, sur ce point, avec un esprit ouvert."

12. LES CHOIX ADMINISTRATIFS POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

• Résumé

La question, même si plusieurs la jugent évidemment fort importante, a été peu débattue dans les forums mais elle était très présente dans les mémoires et autres documents. Souvent, on estime qu'elle va de soi, ou bien on l'aborde avec scepticisme croyant peu à l'efficacité des structures officielles, identifiées, par exemple, à des conseils consultatifs. On juge surtout la question très technique et c'est pourquoi on l'aborde avant tout en termes d'objectifs et de principes.

Les principaux objectifs et principes très majoritairement retenus sont les suivants :

- la nature même de la politique familiale comme politique d'ensemble, et donc comme politique horizontale dans l'appareil gouvernemental, requérant l'engagement de tous les ministères et organismes du gouvernement concernés pour intégrer la dimension familiale dans leur secteur spécifique et en fonction d'une vision d'ensemble de la réalité familiale;

- la concordance et la cohérence à assurer entre les politiques sectorielles pour éviter que l'une vienne contredire l'autre;

- l'exercice du leadership de la politique familiale au plus haut niveau de l'autorité gouvernementale, de façon à ce que le Conseil des ministres et un groupe particulier de ministres s'en préoccupent manifestement, qu'un ministre responsable de la famille puisse influencer ses collègues et qu'il en soit de même au niveau des sous-ministres et des hauts-fonctionnaires;

- la fonction de soutien qui doit caractériser le rôle des gouvernements, par opposition à celle de contrôle et de dirigisme;

- le caractère collectif de la prise en charge de la politique familiale par tous les responsables (gouvernementaux, publics et privés) d'un soutien collectif aux familles;

- la nécessité d'une représentation des intérêts et des besoins des familles, dans un organisme ou une structure à mettre sur pied en faisant preuve d'imagination. Pour les un-es, une telle structure devrait être autonome et indépendante du Gouvernement; pour les autres, elle pourrait faire partie d'un organisme mixte intégrant des représentant-es des familles, du Gouvernement et d'autres responsables du soutien collectif.

Enfin, pour plusieurs personnes, groupes et organismes, l'administration de la politique familiale devrait découler d'une charte des droits et responsabilités de la famille qui guide, inspire et sauvegarde les valeurs d'une telle politique. Pour les un-es, l'État devrait adopter une charte la plus complète et la plus exhaustive possible. Pour d'autres, qui appuient les objectifs visés par cette orientation, ce qui importe avant tout, c'est de reconnaître l'importance fondamentale de la famille dans nos lois et nos institutions, sous une forme ou sous une autre, mais dans un texte qui devrait coiffer l'administration de la politique familiale.

Tableau-synthèse

LES CHOIX ADMINISTRATIFS POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
1. a) Il faut "penser famille", surtout aux divers niveaux de gouvernement, et agir en conséquence.	a) Un ministre responsable de la famille au Gouvernement du Québec, doté de moyens d'influence auprès de ses collègues.
b) La nature même de la politique familiale est d'être une politique d'ensemble, parce que la famille doit être prise en considération dans presque tous les secteurs de l'administration gouvernementale et publique.	b) Un comité de ministres, les plus concernés par la politique familiale et travaillant ensemble. c) Un comité de sous-ministres ou de hauts-fonctionnaires. d) Des répondant-es dans des ministères et des organismes du Gouvernement. e) Des comités ou commissions d'orientation dans des ministères, dans les municipalités, dans des entreprises (comme il en a été formé pour la condition féminine).
c) L'un des premiers objectifs visés par le Gouvernement doit être d'assurer la cohérence et la concordance entre des politiques sectorielles, pour qu'une politique familiale tienne compte des familles à travers une vision d'ensemble et que les politiques sectorielles ne se contredisent pas les unes les autres.	• Exemples de concordance et de cohérence à assurer : - que le **Livre blanc sur la fiscalité** ne contredise pas les objectifs de la loi administrée par l'Office des services de garde à l'enfance, en mettant sur le même pied, comme il le fait, les services reconnus et les services non-reconnus; - que les ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, des Finances, le Secrétariat à l'emploi et à la concertation et d'autres organismes s'occupant du travail se concertent lorsque leurs politiques touchent la famille;

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
	- que les ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation se concertent dans une foule de dossiers où les intérêts et besoins des familles sont en jeu, dont ceux de la violence, de la transformation des rôles sociaux hommes-femmes, du droit de la famille, etc.
d) La politique familiale doit être prise en charge collectivement par tous les niveaux de gouvernement et par tous les autres responsables du soutien collectif aux familles.	• Responsable du soutien collectif réclamé : - Gouvernement du Québec; - Gouvernement fédéral; - gouvernements municipaux; - agents économiques, commerces et entreprises tirant une grande partie de leurs revenus et profits des familles; - patronat et syndicats tirant aussi leurs forces des membres des familles; - monde de l'enseignement et de la rcherche ayant un rôle-clé à jouer dans la prévention de nombreux problèmes, ainsi que dans l'éducation à la vie familiale; - groupes professionnels impliqués dans de nombreux secteurs de services où les familles sont concernées : services sociaux et de santé, habitation, loisirs et services culturels, etc.
2. Les gouvernements doivent se rapprocher de la population et soutenir les représentant-es des familles, les groupes et organismes communautaires.	a) Mécanisme de consultation permanente à trouver, pour assurer une liaison constante du Gouvernement avec des représentant-es des familles et des milieux concernés par leurs besoins.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
L'un des principes le plus fréquemment invoqué pour situer le rôle de l'État par rapport aux familles et à leurs représentant-es, est celui de la co-responsabilité État-famille. Et quoi que l'État fasse pour assumer sa co-responsabilité, il doit le faire uniquement et exclusivement pour soutenir les familles et non pour les orienter ou les diriger.	b) Part adéquate de subventions aux groupes s'intéressant spécifiquement aux familles. c) Soutien technique aux organismes et aux groupes, par le prêt de locaux et d'équipement.
3. Face au choix de telle ou telle structure administrative nécessaire pour coordonner l'application de la politique familiale, on se situe de diverses façons.	a) La très grande majorité souhaite une structure administrative nouvelle et efficace. La majorité ne s'attarde pas aux modalités de la structure, notamment en fonction du choix de tel ou tel type d'organisme. Pour beaucoup, il faudrait un organisme pour représenter les besoins et intérêts des familles, tout en leur donnant une voix collective pour s'exprimer. Pour les un-es, cet organisme devrait être indépendant du Gouvernement; pour les autres, ce pourrait être un organisme mixte intégrant des représentant-es des familles, du Gouvernement et des autres responsable du soutien collectif. On veut que la ou les structures administratives répondent aux objectifs et aux moyens décrits précédemment dans ce tableau-synthèse. b) Une minorité ne souhaite pas la mise en place d'une nouvelle structure et voudrait seulement qu'on utilise mieux, par exemple, le Conseil des affaires sociales et de la famille, les comités ministériels existants et les ministères les plus visés par la famille.

Principes, valeurs et besoins affirmés	Moyens concrets pour un plan d'action
4. Pour plusieurs groupes et organismes, l'administration de la politique familiale devrait découler d'une charte des droits et responsabilités de la famille, qui guide, inspire et sauvegarde les valeurs d'une telle politique.	• Exemples de droits que cette charte devrait reconnaître et garantir : - le droit "d'exister et de s'épanouir en tant que familles, c'est-à-dire le droit pour toute personne, et en particulier pour les pauvres et les démunis, de fonder une famille et de l'entretenir par les moyens appropriés; - de voir à ce que la stabilité du lien conjugal et de l'institution du mariage soit protégée; - de jouir de la sécurité physique, sociale, politique, économique et religieuse, surtout pour les familles pauvres ou démunies et là où il y a des malades ou des handicapés de toutes sortes; - d'accéder à un logement et à un environnement adaptés à une vie de famille convenable, en lien avec leur mission de transmettre librement la vie; - d'avoir des services et des ressources favorisant la croissance des familles comme entités sociales reconnues, ainsi que celle de chacun de leurs membres; - d'éduquer leurs enfants conformément à leurs propres traditions et à leurs valeurs religieuses et culturelles, grâce à des instruments et au moyen d'institutions appropriées. ..." Ces exemples sont tirés d'un modèle de charte inspiré du vatican, fréquemment proposé dans la consultation.

- **Éléments du Livre vert**

Pour le Gouvernement du Québec, développer une politique familiale devrait signifier de reconnaître la famille comme telle et de veiller à ce que, dans l'ensemble des politiques sectorielles, on intègre la dimension familiale chaque fois que cela est nécessaire. "Sans tout recommencer", la politique familiale devrait raffermir, clarifier, réorienter et mieux coordonner ce qui existe et ajouter là où l'intérêt des familles le justifie.

En ce sens, les objectifs d'une véritable politique familiale sont de :

- valoriser le rôle des parents dans la société;
- soutenir la contribution sociale des familles;
- coordonner ce qui, dans l'ensemble des actions et des politiques de l'État, a un impact direct et indirect sur la famille.

Pour poursuivre ces orientations, des choix administratifs sont à faire. Ils concernent :

- la fonction d'un ministre responsable de la politique familiale;
- une structure administrative susceptible de bien coordonner le tout;
- le champ d'application de la politique.

Le Livre vert ne propose aucune structure administrative en particulier. Il insiste plutôt sur les objectifs et sur les principes qui peuvent guider les participantes et les participants à la consultation dans le choix d'une structure administrative. Les critères à respecter dans ce choix seraient les suivants :

- la nature même de la politique familiale qui doit être autant extra-gouvernementale qu'intra-gouvernementale;
- l'intégration de la dimension familiale aux autres politiques gouvernementales ainsi que l'efficacité des moyens utilisés pour stimuler et réaliser cette intégration;
- l'association ou la concertation entre les représentants des familles, du gouvernement et de leurs partenaires respectifs;
- l'existence d'un lieu accessible et visible, que l'on a souvent décrit comme une table de concertation et de coordination;
- l'importance de certaines fonctions souvent très diversifiées, telles que la référence, l'information ou la présence dans l'administration gouvernementale, etc.;

- le respect du dynamisme, de l'autonomie et de la diversité des groupes ou organismes existants en regard d'une nouvelle structure, quelle qu'elle soit.

Des réponse qui rencontreraient ces critères seraient de nature à fonder les choix administratifs les plus appropriés pour l'élaboration de la politique familiale souhaitée.

LISTE DES TABLEAUX

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1
Nombre d'ateliers par forum
selon les thèmes de la consultation

Tableau 2
Nombre d'inscriptions et de participant-es
aux forums régionaux

Tableau 3
Répartition des participant-es aux forums
selon le sexe

Tableau 4
Répartition des participant-es aux forums
selon l'âge

Tableau 5
Répartition des participant-es aux forums
selon le degré de scolarité

Tableau 6
Répartition des participant-es aux forums
selon l'occupation

Tableau 7
Répartition des participant-es aux forums
selon le degré d'activité dans des associations
reliées à la famille

Tableau 8
Répartition des participant-es aux forums
selon le revenu familial (avant déductions)

Tableau 9
Répartition des participant-es aux forums
selon l'état civil, le type de famille
et le nombre d'enfants à charge

Tableau 10
Répartition des participant-es aux forums
selon les groupes, organismes et milieux d'appartenance

Tableau 11
Relevé quantitatif des documents émanant d'individus,
de groupes et d'organismes (locaux, régionaux ou nationaux)

Tableau 12
Données quantitatives sur les contenus élaborés
dans la consultation

ANNEXE 1

LISTE DES GROUPES, ORGANISMES ET MILIEUX D'APPARTENANCE DES PARTICIPANT-ES AUX FORUMS RÉGIONAUX[1]

Québec

A.D.D.I.
ADONE Québec
AFEAS
AFEAS Région-Québec
AFEAS St-Georges de Beauce
A.Q.D.R.
Adoptavie inc.
Agence de garde familiale
Association coopérative d'économie familiale
Association des comités de parents
Association familles monoparentales
Association familles monoparentales de Lévis
Association familles monoparentales de Ste-Foy
Bureau de coordination à la condition féminine
C.L.S.C. Basse-Ville
C.L.S.C. Lac-Etchemin
C.L.S.C. Nouvelle-Beauce
C.S.S. de Québec
Carrefour de l'Auvergne
Centre-Femmes
Centrhomme
Cercle de fermières
Cercle de fermières Bourg-Royal
Cercle de fermières St-David
Cercle de fermières Ste-Geneviève
Chevaliers de Colomb
Chrétiens d'aujourd'hui

---

1. Les groupes, organismes et milieux identifiés dans la présente liste l'ont été par 1540 des 2070 participant-es aux forums, sur leur fiche d'inscription. Il a pu arriver, pour diverses raisons, que les noms nous soient fournis de façon incomplète. Nous ne pouvions en faire une vérification systématique. Nous livrons donc cette liste en faisant appel à l'indulgence des groupes et des organismes incorrectement désignés.

Citoyens plus
Clinique de planification des naissances du CHUL
Club de l'Âge d'Or St-Henri de Lévis
Cofam
COFAQ
Collectif familles-gardiennes de la Basse-Ville
Comité d'école - Polyvalente de Charlesbourg
Comité de condition féminine Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans
Comité des bénéficiaires du Centre Cardinal-Villeneuve
Comité ministériel d'égalité en emploi
Commission scolaire Orléans - Éducation des adultes
Communauté d'éducation
Conseil Attikamek - Montagnais
Conseil de pastorale paroissiale des St-Martyrs
Conseil du statut de la femme
Conseil du travail de Québec
Conseil municipal - Charny
Conseil paroissial de pastorale de St-Dominique de Québec
Conseil régional de pastorale Louis-Hébert
Consult-Action - Service aux groupes 03
Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Québec
Cursillos
D.S.C. Région 03
D.S.C. Beauceville
Département d'anthropologie (Université Laval)
Département de psychologie (Université Laval)
Entraide-maternelle
Entraide-Parents
Fédération de la famille de Québec
Fédération des associations de familles monoparentales
Fédération des femmes du Québec
Fédération des S.P.I.I.Q.
Filles d'Isabelle
Garderie "La frimousse"
Grifric Inc.
Groupe Brunch des hommes
Groupe Gai de l'Université Laval
Groupe parents et amis des psychiatrisés
L'autonhommie
L'Éclaircie
Les Relevailles
Loisirs Promo de Beauport
Maison de la famille
Maison des femmes du Grand-Portage
Maison des jeunes de Ste-Foy inc.
Maison Fafard - (hébergement pour femmes victimes de violence)
Ministère de la Main-d'oeuvre
Mouvement couple et famille
Mouvement couple et famille "La Source"
Mouvement des chrétiens d'aujourd'hui du diocèse de Québec

Mouvement des femmes chrétiennes
Mouvement national des Québécois
Mouvement pour le respect de la vie
Office de pastorale familiale
Office des services de garde à l'enfance
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Parents des malades mentaux
Paroisse Notre-Dame-de-l'Annonciation de l'Ancienne-Lorette
Patro de Charlesbourg
Regroupement des parents et amis du malade mental
Rendez-vous croissance du couple
Réseau d'action et d'information pour les femmes
SERENA - régionale de Québec
Service de l'éducation des adultes, C.S.R. Louis-Fréchette
Service de loisirs et parc - Ville de Beauport
Service de loisirs - Ste-Foy
Service de police - Ville de Québec
Service de préparation au mariage
Service d'urbanisme - Ste-Foy
Société nationale des Québécois de la Capitale
Vacances-Familles
Ville de Ste-Foy

Trois-Rivières

AFEAS
AFEAS Région Mauricie
AFEAS Région Nicolet
AFEAS St-Laurent
Association des diplômés universitaires aînés
Association des locataires du Cap-de-la-Madeleine
Association des parents catholiques du Québec
Association des parents du Collège St-Bernard
Association parents catholiques - Collège Notre-Dame de l'Assomption, Nicolet
Association Part Égale Normandie Inc.
C.L.S.C. Lotbinière-Ouest
C.L.S.C. Normandie
C.R.S. - 04
C.S.N. - Conseil central de Trois-Rivières
C.S. Régional des Vieilles Forges
C.S.S. Shawinigan
Centre d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel
Centre de femmes de Shawinigan
Centre hospitalier
Centre de services sociaux Centre du Québec - Drummondville
Centre québécois de ressources à la petite enfance

Cercle de fermières
Chambre de Commerce, Shawinigan
Chrétiens en milieu rural
Club des femmes de Carrière, Trois-Rivières
C.O.F.A.Q.
Collège du Sacré-Coeur - Arthabaska
Comité d'école
Comité d'école et de parents
Comité d'école de St-Sylvère
Comité de parents Lac St-Pierre
Conseil d'administration - Pavillon Dagenais - Cap-de-la-Madeleine
Corporation des infirmières
Corporation des travailleurs sociaux du Québec
Corporatopn professionnelle des ergothérapeutes
D.S.C.
D.S.C. C.H. Régional Mauricie
D.S.C. C.H. Ste-Marie de Trois-Rivières
D.S.C. Hôpital St-Croix
Départ Santé communautaire C.A.S.M.
Département - sciences des loisirs - UQTR
Familles monoparentales - Mauricie-Lanaudière
Fédération de familles monoparentales
Fédération des Cercles de fermières du Québec
Garderie Gribouillis Inc.
Hôtel de Ville (conseillère)
Institut de Nicolet (psychologue)
La Source inc.
La Sourceline
La Rose des Vents Drummond inc.
L'Entre-temps inc. (Centre d'hébergement femmes et enfants)
Maison d'accueil et d'information pour la femme de la Mauricie
Maison "de connivence"
Maison de la famille
Maison d'hébergement femmes en difficultés
Maison des femmes des Bois-Francs
Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières
Mouvement couple et famille
Mouvement Hélène-de-Champlain
Mouvement socialiste Mauricie
Office de la famille
Office de pastorale familiale
Office de pastorale familiale et sociale (diocèse de Nicolet)
Office des services de garde à l'enfance
Parents-secours
Parunic inc.
Pastorale familiale (paroisse Ste-Bernadette)
Regroupement des familles monoparentales - Plessisville
Section sciences infirmières UQTR - Dépt. sc. de la santé
Service de pastorale des personnes âgées
Service de préparation au mariage

Service de préparation au mariage Trois-Rivières inc.
SERENA
Société québécoise de l'autisme
Table de concertation - Région 04
Toit de l'amitié (Centre d'hébergement)

Rimouski

AFEAS
AFEAS Bas-St-Laurent-Gaspésie
AFEAS Matane
AFEAS St-Anaclet
Agence Au Nid des Joyeux Marmots
Agence de service de garde Anantsish
Agence La Ribambelle
Association des familles d'accueil
Association des parents - CEGEP de Rimouski
Association familles monoparentales Eau-Vive, Mont-Joli
Association parents uniques, Rimouski
Association rimouskoise de la déficience mentale
Auxiliaires bénévoles de l'Hôpital Mont-Joli
C.H.R.R. Ergothérapie
C.L.S.C.
C.L.S.C. Les Aboitaux
C.L.S.C. Malauze
C.L.S.C. Matane
C.S.N.
C.S.S. Bas-du-Fleuve
Centre de bénévolat de la région de Matane inc.
Centre de bénévolat Rimouski
Cercle de fermières du Québec
Cercle de fermières St-Germain - Rimouski
Clinique de planning des naissances
Centre hospitalier Matane
Chevaliers de Colomb
Comité anti-pornographie de Matane
Comité de condition féminine
Comité d'école Polyvalente Bonaventure
Comité de la petite enfance de Rivière-du-Loup
Comité de parents C.S. de Métis
Comité de parents C.S.R. des Monts
Comité parrains-marraines - Rivière-du-Loup
Conseil diocésain de pastorale
Conseil de la pastorale du baptême
Conseil municipal
Conseil central, Rimouski
Couple et famille

Cursillos
D.S.C.
D.S.C. Centre hospitalier régional Rimouski
Direction régionale - ministère de l'Éducation - Rimouski
"Être un couple"
Garderie de Mont-Joli inc.
Garderie La Tralée
Garderie St-Anaclet
La Gigogne inc.
Les Entreprises Côté et Gagné
Maison des femmes de Rimouski
Maison des femmes du Grand-Portage
Mouvement Hélène-de-Champlain
Office de la pastorale familiale Rimouski
Office des services de garde à l'enfance
Parti Union nationale
Pastorale familiale
Pastorale familiale Diocèse de la Pocatière
Renouement conjugal Bas-St-Laurent
Secrétariat à la jeunesse du Québec
Service de pastorale familiale et sociale
Télévision communautaire
Zone pastorale de Trois-Pistoles
46 étudiantes - tech. ass. soc. CEGEP

Longueuil

A.C.E.F. Rive-Sud
A.Q.D.R.
19 resprésentantes d'AFEAS - diff. villes
Accueil des sans-abri
Alpha Handibus
Âge d'Or
Association Com. Femmes de Brossard
Association de familles monoparentales
Association de familles monoparentales de St-Hyacinthe
Association des étudiant-es en théologie de l'Un. de Mtl
Association des parents d'enfants handicapés
Association des parents et des handicapés de la Rive-sud-métro
Ass. de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-sud
Association des femmes collaboratrices
C.O.F.A.Q.
C.L.S.C. Châteauguay
C.L.S.C. Farnham
C.L.S.C. de Huntingdon
C.L.S.C. La Presqu'île
C.L.S.C. Longueuil-Est

C.L.S.C. Longueuil-Est - Inter. commun. Petite-enfance/Jeunes familles
C.L.S.C. Samuel de Champlain
C.S.S. Richelieu
C.S.S.T.
Carrefour des chrétiens pour la santé
Carrefour des familles
Carrefour des familles du Haut-Richelieu
Carrefour le Moutier
Catholic Women's League
Centre d'aide et de prévention d'assauts sexuels (Mercier)
Centre d'aide et de prévention d'assauts sexuels (Châteauguay)
Centre d'animation mère-enfant de St-Bruno
Centre de bénévolat
Centre de bénévolat Chambly
Centre de bénévolat Vallée-du-Richelieu inc.
Cercle de fermières - 8 représentantes - diff. villes
Club d'Âge d'Or d'Iberville
Comité d'école aux Mille-Fleurs
Comité d'école Georges-Étienne-Cartier - St-Antoine
Collège Édouard-Montpetit (prof. socio de la famille)
Comité famille paroissial (pastorale)
Comité famille St-Mathieu de Beloeil (pastorale)
Comité de parents - C.S. Jacques-Cartier
Comité de parents Taillon
Comité régional retraités et pré-retraités de Huntigdon
Comité provisoire de l'Ass. prov. des serv. de garde en milieu scolaire
Commission scolaire Jacques-Cartier
Commission scolaire Taillon
Conseil de famille Richelieu-Yamaska
Conseil de pastorale paroissiale
Conseil du statut de la femme
Conseil régional de l'Âge d'Or Rive-sud-métro
Corporation des travailleurs sociaux
Couples aidants bénévoles
Cursillos
D.S.C. Honoré-Mercier
Départ. de santé communautaire - Hôpital Charles-Lemoyne
Entraide maternelle
Fédération des associations de familles monoparentales
Fédération de familles monoparentales
Foi et Lumière
Fraternité Foi et Vie Regina Mundi
Groupement des Associations de personnes handicapées de la Rive-sud métro
Groupement des Associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska
H.O.P.E. St-Mary's Parish
Hôpital Charles-Lemoyne
Informaction-Femme

Inform'elle
La Clé sur la porte
La Garde à nous
La garderie Rouille-Pied
L'Entraide chez-nous
Le Réveil des assités sociaux de Longueuil inc.
Les Joyeux retraités de Longueuil
Maison des femmes de Longueuil
Maison pour femmes et enfants le Coup d'Elle
Maison des jeunes Châtelois inc.
Maison des jeunes de St-Basile-le-Grand
Mouvement S.E.M. (sensibilisation à l'enfance maltraitée)
Mouvement couple et famille (St-Hyacinthe)
Mouvement couple et famille (Acton-Vale)
Naissance-Renaissance - Parents anonymes
Nouvel Élan
Office de la famille Beloeil
Office de la famille St-Hyacinthe
Office des services de garde à l'enfance
Passerelle des mousses
Pastorale des divorcés-réengagés
Pastorale familiale diocèse de Valleyfield
Parti Québécois - comté de St-Jean
Personne-ressource d'un groupe d'adolescents
Professeur - Pénitencier de Cowansville
Prof. his. famille - UQAM
Prof. socio famille - CEGEP
Popote roulante de Farnham
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale
Rencontre catholique de fiancés
Rendez-vous croissance du couple
Renouement conjugal
Ressource et action des femmes de Sorel
Service de bénévoles aux personnes âgées de St-Hubert
Service de préparation au mariage
Service de préparation au mariage de St-Hyacinthe
Service d'orientation des foyers
Service d'orientation des foyers de St-Hyacinthe
Service pastorale du mariage
Table régionale de la Montérégie
Un coin chez-nous (centre du jour)
Union des familles - Brossard
Union des familles - Longueuil
Task Force on English Language Services (Townshipers Association)

Laval

Âge d'Or
Agence de service de garde en milieu familial "l'Orée de chez-moi"

Association de gardiennage de Montréal-Nord
Association parents-uniques Laval inc.
Bien-être social de Ville de Laval
C.O.F.A.Q.
C.L.S.C. Mille-Îles
Cercle de fermières
Cercle de fermières, Laval-Ouest
Centre de femmes de Laval inc.
Centre de ressourcement Laval
Collège Laval
Comité d'école
Comité d'école Antoine-Labelle
Comité de parents
Commission scolaire
Concertation-Femmes
Conseil du statut de la femme
Conseil de pastorale paroissiale et régionale
D.S.C. Cité de la santé Laval
Echevin Ville de Laval
École Poly-Jeunesse et F.C.P.P.Q.
Étudiantes en soins familiaux
Maison de quartier de Fabreville
Maison Le Prélude inc. (hébergement pour femmes violentées)
Mouvement couple et famille
Mouvement de libération de l'homme
Office des personnes handicapées du Québec
Office des services de garde à l'enfance
Office municipal d'habitation de Laval
Parents-Secours
Service des loisirs de Ville de Laval
Société St-Vincent de Paul
Ville de Laval

Montréal

AFEAS de Rosemont
A.T.D. Quart-Monde
Affaires sociales - Ville de Montréal
Amis Québec via Alliance malades mentaux
Association déficients mentaux de Montréal
Association de la santé publique du Québec
Association des conseillers sociaux du Québec
Association des C.S.S. du Québec
Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal
Association professionnelle des criminologues du Québec
Association des puéricultrices du Québec
Association québécoise des parents et amis du malade mental

Association des sages-femmes du Québec
B.S.C. Centre-Nord
C.L.S.C.
C.L.S.C. Montréal-Nord
C.L.S.C. St-Hubert
C.E.C.M.
C.E.C.M. - relation parent-enfant
C.E.C.M. éducation des adultes - Centre de ressources en éduc. pop.
Carrefour familial
Catholic Community Services
Centre de formation d'ateliers communautaires du Québec
Centre d'hébergement femmes et enfants victimes de violence
Centre éducatif communautaire René-Goupil
Centre haïtien d'action familiale
Centre de ressources en éducation populaire
Centre St-Pierre
Centre de référence du Grand-Montréal
Cercle de fermières
COFAQ
Comité d'action politique des femmes du P.Q.
Collège Marie-Victorin
Comité famille
Comité famille Notre-Dame du Sacré-Coeur
Comité famille St-Justin
Comité famille St-Martyrs canadiens
Comité famille St-Pierre-Claver
Comité québécois de l'UIOF
Comité de parents - Châteauguay
Commission des droits de la personne du Québec
Commission féministe du Parti humaniste du Québec
Communauté grecque - Comité école Barthélémy
Communauté hellénique de Montréal
Concertation-femmes
Conseil de l'Âge d'Or - région Montréal-Bourassa
Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle
Conseil scolaire de l'Île de Montréal (dossier garderies)
Conseil du statut de la femme
Conseil municipal de LaSalle
Corporation des conseillers sociaux du Québec
Corporation professionnelle des diététistes
Cours "Santé de la famille" (infirmière)
Cours santé communataire
D.S.C.
D.S.C. Ste-Justine
English Speaking Catholic Council
Étudiante en psycho-sociologie (UQAM)
F.A.F.M.Q.
FADOQ
Family Development & Culture
Fédération des femmes du Québec

Fédération nationale des S.P.M.
Fédération des unions de familles
Fraternité Foi et Vie
Forum des citoyens âgés
Groupe Marie-Eve (femmes dans l'Église)
Groupe de femmes latino-américaines
H.E.C. (professeur)
Hom-Info
Hôpital général de Montréal
IMAJ-85
Institut de la famille de Montréal
Inter-Val
La Dauphinelle (maison d'hébergement femmes en difficulté)
La Relance
L'Autre parole
Le Caroussel du p'tit monde d'Anjou
L'hirondelle - Comité d'accueil inter-ethnique
Ligue des femmes du Québec
Loisirs St-Pierre-Claver
Maison des jeunes "Par la grande porte"
Maison des parents
Maison secours aux femmes
Ministère des Communautés culturelles et Immigration
Montreal Council of Women
Montreal Family Conference - Commission on the Family
Mouvement couple et famille
Mouvement des femmes chrétiennes
Multi-femmes
Office de la famille de Montréal
Office des services de garde à l'enfance
Parti humaniste
Pastorale scolaire N.D.D.S.
Projet groupes au masculin inc.
Projet loisirs 80 inc.
Projet relation parent-enfant
Rachat (aide à la jeunesse)
Regroupement des écoles spéciales
Regroupement des garderies du Montréal -Métro
Regroupement prov. des maisons d'hébergement et de transition
Regroupement séparés et divorcés de l'Ouest
Ressources-femmes
Rond-Point 16-18 inc.
Secteur sciences familiales - Éduc. des adultes - C.E.C.M.
Services aux étudiants - C.E.P.G.M.
Service de l'éducation des adultes C.E.C.M.
Service de bénévolat gouv. féd. - Départ. psychiatrie - Hôpital enfants
Service d'aide aux Néo-Québécois et immigrants
Services familiaux Étienne-Pernet
Société de recherche en orientation humaine
Syndicat des travailleurs en garderie de Montréal

Université Concordia
Ville de Montréal
YWCA
West Island Women's Shelter
Women's Unit - Anglican Church of Canada

Hull

AFEAS
Action-famille
Association de la déficience mentale du Sud-Ouest
Association de paralysie cérébrale
Association des femmes haïtiennes "Sous la tonelle outaouaise"
Association des Haïtiens de l'Outaouais
Association des parents catholiques du Québec
Association des parents du Collège St-Alexandre
C.A.R. La Ressource
CEGEP de l'Outaouais
C.L.S.C. des Draveurs
C.L.S.C. Hull
C.S.R.O.
C.S.S. Outaouais
Centre hospitalier Maniwaki
Cercle de fermières du Québec
COFAQ
Comité d'accueil parrainage Outaouais
Comité de parents C.S.G.
Commissaire d'école
Conseil de la famille 07
Conseil municipal
Corporation des ergothérapeutes du Québec
Corporation des infirmières et infirmiers de l'Outaouais
Cours enfant-famille-communautaire
D.S.C.
Diocèse Gatineau-Hull
Directeur de la protection de la jeunesse
Équipe soutien-famille
Étudiant en councelling
Fédération des comités de parents (FCPPQ - sec. 07)
Groupe de jeux "Les petits amis"
Institut de pastorale de l'Université St-Paul
Institut Vanier de la famille
Ministère de la Main-d'oeuvre
Ministère de l'Éducation
Mouvement couple et famille
Objectif Survis Québec

Office des services de garde à l'enfance
SERENA - Outaouais
Société d'aménagement de l'Outaouais

Sherbrooke

AFEAS régionale
AFEAS St-Isaac-Joques, Asbestos
Association des anglophones de l'Estrie
Association des familles d'accueil de l'Estrie
Association de paralysie cérébrale du Québec (chapitre Estrie)
C.L.S.C. La Chaumière
C.S.S. de l'Estrie (bureau d'Asbestos)
C.S.S. (Directeur de la protection de la jeunesse)
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Cercle de fermières - fédération 07
Comité d'action féminine du Parti Québécois, niveau national
Comité d'école Gendreau - Coaticook
Comité de condition féminine S.P.I.I.E. (syndicat professionnel des infirmières de l'Estrie)
Comité de parents
Conseil de pastorale - Paroisse Assomption
Consult-Action
Corporation des travailleurs sociaux du Québec
Cours de politique sociale, vie familiale, serv. soc. Un. Sherbrooke
Équipe Notre-Dame
Étudiante en service social - Université de Sherbrooke
Garderie "La maison des enfants"
Garderie "Passe-partout inc."
Garderie "Pleine lune"
Lennoxville W.I.
L'Escale de l'Estrie inc.
Ligue de protection de l'enfance
Mouvement couple et famille
Mouvement des Cursillos
Mouvement des femmes chrétiennes
Office de la famille de Sherbrooke
Office des services de garde à l'enfance
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Paroisse Précieux-Sang
"Pour une naissance autonome"
Q.F.A.
Quebec Women's Institute
Regroupement des garderies des Cantons-de-l'Est
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale
Renouement conjugal
Renouveau chrétien

Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie
Service de bénévolat de Rock-Island et Stanstead
Service d'orientation des foyers
Services familiaux Étienne-Pernet
Université de Sherbrooke (géographie)
Ursulines
S.S.J.B. Shebrooke

Chicoutimi

AFEAS
AFEAS Albanel
AFEAS Dolbeau
AFEAS Mistassini
AFEAS Saguenay-Lac St-Jean
AFEAS Saguenay-Lac St-Jean, Chibougamau, Chapais
AFEAS St-Edouard
AFEAS St-Georges, Jonquière
AFEAS St-Honoré
AFEAS St-Jacques
AFEAS St-Joseph
AFEAS Ste-Marie
A.Q.D.R.
Agence de garde en milieu familial
Arfent (femmes, emplois non traditionnels)
Association d'économie familiale du Québec
Association des femmes de carrière de Chicoutimi
Association des femmes collaboratrices
Association pour la promotion des droits de l'handicapé J.A.K.
Association québécoise pour la défense des droits des retraités
C.L.S.C. Le Noroit
C.L.S.C. Saguenay-Nord (service planning)
C.R.S.S.S.
C.S.R.
C.S.S.
Carrefour régional - Association familles monoparentales
Centre de bénévolat de Chicoutimi inc.
Cercle de fermières
Comité contre la violence
Comité d'école Dominique-Racine
Comité d'école Maria-Chapdelaine
Comité de condition féminine des employés d'Alcan
Comité de parents - Commission scolaire Chicoutimi
Comité régional - Politique familiale - AFEAS
Commission scolaire de Chicoutimi
Commission scolaire régionale Lac St-jean

COFAQ
Conseil de pastorale de la zone du Bas-Saguenay
Conseil du statut de la femme - Consult-Action
Conseil rég. Lac St-Jean de la Fédération des femmes du Québec
D.S.C.
D.S.C. Chicoutimi
F.F.Q. - Conseil Saguenay
Fédération des femmes du Québec
Fédération des organismes familiaux Saguenay-Lac St-Jean
Femme-Action
Femmes de carrière du Saguenay-Lac St-Jean
Groupe monoparental - La Relance - (Dolbeau - Mistassini)
Inter-association des personnes handicapées
"La Main du Samaritain"
La Société d'études et de conférences
Le "Collectif femme-divorce"
Maison de quartier "La Gaillarde"
Mouvement couple et famille
Mouvement des travailleurs chrétiens
Mouvement familial Arvida
Mouvement familial Saguenay-Lac St-Jean
Mouvement familial St-Georges
Mouvement familial St-Honoré
Municipalité de Laterrière
Office diocésain de la famille
Production La Chambarde
Professeur du groupe sociologie de la famille - CEGEP Alma
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale
Renouement conjugal
S.O.S.
Service de préparation au mariage
Service d'orientation des foyers
Sociologie de la famille
U.Q.A.C.
Ursulines
Zone pastorale de l'Est du Lac

Amos

AFEAS
"Alternative pour elles"
Association des amis des personnes handicapées
Association des familles d'accueil de Rouyn-Noranda
Association des familles monoparentales
Association monoparentale de Val d'Or
Association parent unique
C.L.S.C. de Senneterre

C.L.S.C. "Les aurores boréales" - LaSarre
C.S.S. Abitibi-Témiscamingue - Bureau local d'Amos
C.S.S.A.T.
C.S.F. - Service Consult-Action région 08
Centre-Vie d'Amos
Cercle de fermières
Cercle de fermières du Québec
Club d'Âge d'Or d'Amos
Comité diocésain - pastorale du mariage
Comité d'école
Comité d'école Pavillon de la Forêt
Comité de parents
Comité de parents de la Comm. scol. Lac-Témiscamingue
Comité régional des familles monoparentales
Abitibi-Témiscamingue
Commission scolaire - Comité de parents
Commission scolaire - Amos
Commission scolaire - Val d'Or
Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
Conseil de pastorale de la zone de Val d'Or
Corporation des diététistes
Corporation professionnelle des ergothérapeutes
D.S.C Rouyn-Noranda, secteur périnatalité
Équipe pastorale diocésaine
Garderie "Arlequin et Colombine inc."
Garderie "Les Petits Chatons inc."
Groupe de la paroisse Notre-Dame-du-Nord
Les femmes en agriculture, secteur Rouyn-Noranda
Mairesse, municipalité de Bellecombe
Mouvement couple et famille
Mouvement des femmes chrétiennes
Ministère de l'Éducation
Pastorale familiale diocésaine
"Le point d'appui"
Répondante à la condition féminine - pastorale diocésaine
Religieuse du Sacré-Coeur
Service de préparation au mariage
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Baie-Comeau

AFEAS
AFEAS Sept-Îles
Agence de garde en milieu familial
Assemblée Rév. Luc Sirois
Association des femmes de carrière
C.S.S Côte-Nord

C.S.S. Haute Côte-Nord
C.S.S. Havre-St-Pierre
C.R.S.S.S. de la Côte-Nord
Centre de bénévolat Port-Cartier
Centre de santé St-Jean-Eudes - Havre-St-Pierre
Centre des femmes de Forestville
Cercle de fermières
Chevaliers de Colomb
Club de l'Âge d'Or
Comité d'école Polyvalente des Rives
Comité d'école St-Coeur-de-Marie
Comité de parents de la Comm. scol. Manicouagan
Commission scolaire Port-Cartier
Conseil du statut de la femme
Corporation II Côte-du-Nord Nouveau-Québec
Corporation des infirmières et infirmiers, rég. Côte-Nord Nouveau-Québec
Éducation de la foi des adultes
Éducation des adultes
Filles d'Isabelle
Filles d'Isabelle de Ragueneau
Filles d'Isabelle Marie-Béatrice
Garderie populaire de Fermont
Maison des femmes
Maison d'hébergement
Module d'épanouissement à la vie
Mouvement Rencontre
Municipalité de Ragueneau
Rendez-vous croissance du couple - Côte-Nord
Sûreté du Québec
Table des groupes populaires de Baie-Comeau
Unité de recherche psycho-sociale - Hôpital Douglas Verdun
Ville de Baie-Comeau

Gaspé

Assistance sociale - Collège de la Gaspésie
Action-Travail Cloridorme
Âge d'Or
Âge d'Or - Club Shamrock Douglastown
Association des personnes handicapées - Gaspé
C.L.S.C. de Grande-Vallée
C.L.S.C. La Saline, Chandler
C.L.S.C. Val-Rosiers, Rivière-au-Renard
C.L.S.C. La Saline - Travailleur-jeunesse
C.S.C. Centre hospitalier Hôtel-Dieu - Gaspé
C.S.S.G.I.M.

Centre de bénévolat
Cercle de fermières
Comité d'école
Comité de parents École St-Siméon
Comité de parents Tracadièche
CEGEP de la Gaspésie, secteur de l'éducation spécialisée
COFAQ
Commission de la famille
Dame bénévole - Hôpital des Monts
D.S.C. - C.H.
Diocèse de Gapsé
École C.E.-Pouliot de Gaspé
Éducatrice spécialisée
Équipe de pastorale paroissiale et scolaire
Femmes en mouvement
Groupe de femmes Mont St-Pierre
Maison d'hébergement
Parrainage des couples qui se préparent au mariage
Pastorale diocésaine
Regroupement des femmes "La Sentinelle"
Service de garde

St-Jérôme

AFEAS, St-André
AFEAS, St-Jérôme
AFEAS, St-Jovite
Âge d'Or
Agence "Ton Ami Pipo" (garde en milieu familial)
Association coopérative d'économie familiale
Association des auxiliaires familiales du Québec
Association des familles d'accueil Laurentides - Lanaudière
Association des familles monoparentales Argenteuil
Association des handicapés de Berthier
Association québécoise des droits des retraités
Atelier "Ensemble on S'tient
C.L.S.C.
C.L.S.C. Arthur-Buis
C.L.S.C. Brandon
C.L.S. C. des Trois-Vallées
C.L.S.C. Jean-Olivier-Chénier
C.L.S.C. St-Jérôme
C.L.S.C. Ste-Thérèse
C.S.S. Laurentides-Lanaudière
Carrefour des Femmes du Grand-Lachute
CEGEP St-Jérôme
Centraide Laurentides
Centre de la famille (centre du jour)

Centre d'entraide
Centre d'entraide bénévole
Cercle de fermières Bellefeuille
Cercle de fermières Mirabel
Cercle de fermières Notre-Dame-de-Lourdes
Cercle de fermières Ste-Anne-des-Plaines
Cercle de fermières St-Norbert
Chevaliers de Colomb
COFAQ
Collectif Hom-Info
Collectif masculin contre la violence domestique
Comité d'action nationale des femmes du Parti Québécois
Comité d'école Polyvalente des Chutes, Rawdon
Comité de la condition féminine
Conseil de pastorale paroissiale
Conseil régional de la culture - Laurentides
Coordonnatrice paroissiale
Couple et famille
D.S.C. de Lanaudière
Équipes de foyers
Évêché de St-Jérôme
Fédération des organismes familiaux de Lanaudière
Femmes chefs de familles
Femmes de Joliette
Groupe Hand-Action de Groulx
Groupe séparés divorcés anonymes
La Maison d'Ariane
La Maison des jeunes Rivière-du-Nord Inc.
La Mitan-Maison d'accueil et d'hébergement pour femmes violentées
Maison des jeunes des Basses-Laurentides
Maison La Traverse
Noyau diocésain de la politique familiale
Office des services de garde à l'enfance
Office de pastorale familiale
Ombre-Elle
Paroisse St-Antoine
Parti Libéral - condition féminine
Parti Libéral - Joliette
Projet dans le domaine de l'habitation alternative
Psychologue, Polyvalente des Chutes
R^3 (R cube) Cursillos
Regain de vie
Regroupement des handicapés visuels des Laurentides
Renouveau charismatique
Renouveau chrétien
Responsable d'un projet pour jeunes et personnes âgées
Service aux étudiants - Polyvalente des Chutes
Service de la famille
Service correctionnel du Canada
Table ronde diocésaine

Travailleur social en milieu scolaire (Mont-Tremblant)
U.P.A.
U.P.A. des Laurentides, comité d'orientation des femmes en agriculture
Zone pastorale St-Jovite

ANNEXE II

LISTE DES GROUPES ET ORGANISMES QUI ONT ADRESSÉ DES DOCUMENTS AU COMITÉ DE LA CONSULTATION

Action intégration Brossard
(Appui à l'Association des parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal inc. et au Groupement des Associations de personnes handicapées de la rive sud de Montréal)
A.F.E.A.S. Comité "ad hoc" (Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau, Chapais)
A.F.E.A.S. (Rivière-du-Loup)
A.F.E.A.S. (Bas St-Laurent)
Alliance des garderies nouveau départ inc. (Ste-Foy)
Association des auxiliaires familiales et sociales du Québec
Association des comités de parents (Région 03)
Association pour le développement de l'handicapé intellectuel du Saguenay et Association pour la promotion des droits de l'handicapé de Jonquière)
Association des directeurs de département de santé communautaire
Association d'économie familiale du Québec
Association des familles monoparentales (St-Félicien)
Association Haratan
Association des Haïtiens de l'Outaouais
Association des intervenants en toxicomanie du Québec
Association des lecteurs de la bible (Baie-Comeau)
Association monoparentale de Richelieu
Association des parents (Coll. N.-D. de l'Assomption)
Association parents uniques de Laval Inc.
Autonhommie (Québec)
Catholic Community Services Inc. (Montréal)
Castelli M.D. (Université Laval)
Centre diocésain (Longueuil)
Centre d'animation Mère-Enfant inc. de St-Bruno
Centre des femmes de Montréal
Centre québécois de ressources à la petite enfance (Mauricie)
Centre de ressourcement Laval Inc.
Centre de services et d'hébergement pour femmes en difficulté
Centre de services sociaux du Montréal-métropolitain
Centre de services sociaux de Québec (Bruneau, Laflamme, Linteau)
Centre de services sociaux de Québec
Centre de services sociaux du Centre du Québec
Centre St-Pierre
Cercle de fermières de Coleraine
Cercle de fermières (St-Fabien de Rimouski)
Cercle de fermières de Hemingford

Cercle de fermières de Hull
Cercle de fermières de Ste-Martine,
Cercle de fermières de St-Polycarpe
Cercle de fermières de St-Norbert
Cercle de fermières de St-Romuald
Cercle de fermières de Ste-Rose
Cercle de fermières de Ste-Hénédine
Cercle de fermières de Varennes
Chambre de commerce du Comté de Drummond
Chevaliers de Colomb Côte-Nord
Chrétiens en milieu rural (St-Jacques-de-Montcalm)
La clairière de Québec
CLSC La Saline (Chandler)
CLSC Montréal-Nord
CLSC Pierrefonds
CLSC Les Prés-Bleus (St-Félicien)
CLSC Des-Trois-Vallées
Club de l'Âge d'Or de Notre-Dame-du-Nord (Abitibi-Témiscamingue)
Collectif de femmes de Nicolet
Collège de Rimouski (étudiant-es)
Comité d'école (St-Fabien, Rimouski)
Comité d'école et membre des services aux élèves (Rawdon)
Comité diocésain de la condition féminine (Joliette)
Comité diocésain (St-Jean, Longueuil)
Comité diocésain d'action catholique (St-Hyacinthe)
Comité famille St-Pierre-Claver inc. (Montréal)
Comité famille de la paroisse St-Sixte (Saint-Laurent)
Comité d'orientation et de gestion de l'Office de pastorale familiale du diocèse de Joliette
Comité parrains-marraines de Rivière-du-Loup inc.
Comité provisoire de l'Association provinciale des services de garde en milieu scolaire
Comité de travail (Forestville)
Comité de travail (Plessisville)
Comité de la réalité féminine de l'Hôtel-Dieu de Roberval
Commission des droits de la personne du Québec
Commission des écoles catholiques de Québec
Commission de la famille de Gaspé
Commission scolaire Grande-Hermine (Gaspé)
Commission Scolaire Régionale Meilleur
Congrès national des Italo-Canadiens
Conseil diocésain de pastorale (Rimouski)
Conseil de la famille, Région 07
Conseil paroissial de pastorale (St-Louis, Boucherville)
Conseil de pastorale (Paroisse l'Immaculée-Conception, St-Hubert)
Conseil de pastorale de la zone de Magog
Conseil de pastorale (Paroisse de N.-D.-de-Toutes-Joies, Asbestos)
Conseil de pastorale (Paroisse de St-Joseph, St-Hyacinthe)
Conseil régional de la famille (Sherbrooke)
Conseil régional de pastorale Louis-Hébert (Ste-Foy)

Coopérative d'habitation Avril de Longueuil inc.
Corporation des infirmières et infirmiers de la région des Cantons-de-l'Est
Cursillistes de la paroisse St-Antoine, Longueuil
Diocèse de St-Jérôme
Département de service social, Université de Sherbrooke
Diocèse de Mont-Laurier
École de N.-D.-des-Victoires (Montréal)
École secondaire régionale Alexander-Galt (Estrie)
Église Unie du Canada
Église Unie du Canada (Montreal Presbytery)
Fédération des Associations de professeurs d'universités du Québec
Fédération des Comités de parents de la province de Québec
Fédération de la famille du Québec
Femmes chefs de famille (Joliette)
Femmes de la Montérégie
Filles d'Isabelle (Escoumins)
Filles d'Isabelle (Plessisville)
Forum des citoyens âgés de Montréal
Fraternité Foi et Vie (Montréal)
Grossesse-Secours (Montréal)
Groupe de chrétiens catholiques (Paroisse de St-Benoît, Mascouche)
Groupe de chrétiens et chrétiennes (Diocèse de Nicolet)
Groupe d'étudiants, Cégep de Joliette
Groupe gai de l'Université Laval inc.
Groupe de parents de Notre-Dame-du-Nord (Abitibi)
Groupe "Les Relevailles" (Québec-métro)
Groupe "Naissance-Renaissance" (Lac St-Jean)
Groupes sociaux du Lac-Humqui (Matapédia)
Groupe de travail du laboratoire de développement de l'enfant (Université du Québec à Trois-Rivières)
Groupe d'universitaires de l'Université de Sherbrooke
"l'Hirondelle", Comité d'accueil inter-ethnique (Montréal)
Info-Femmes (Montréal)
Comité d'information et d'action anti-pornographique (Matane)
Maison du Quartier de Fabreville inc. (Laval)
Mouvement couple et famille (Chicoutimi)
Mouvement couple et famille (Matapédia)
Mouvement couple et famille (Trois-Rivières)
Mouvement des femmes chrétiennes (diocèse d'Amos)
Mouvement des femmes chrétiennes (diocèse de Québec)
Mouvement des femmes chrétiennes (Paroisse Ste-Claire, Montréal)
Naturo-Lait (Hôpital de l'Enfant-Jésus, Québec)
Noyau diocésain (Joliette)
Objectif Survie Québec Outaouais
Office de la famille (Montréal)
Office de la famille (St-Hyacinthe)
Office de la famille (Diocèse de Sherbrooke)
Office de pastorale familiale de Joliette
Office des personnes handicapées du Québec

Ordre franciscain séculier de St-Hugues (Johnson)
Paroisse de l'Assomption (St-Goerges de Beauce)
Paroisse St-Bruno
Paroisse St-Ephrem (Cyriens catholiques, Montréal)
Paroisse St-Mathieu de Beloeil
Paroisse Saints-Martyrs-Canadiens (Montréal)
Paroisse St-Thomas (Montmagny)
"Pense famille" (Ville de Laval)
"Le Petit Prince" (Comité d'école, Gatineau)
"Pour une naissance autonome" (Granby)
Regroupement des intervenantes en planning des naissances (Bas St-Laurent)
Regroupement des femmes "La Sentinelle" inc. (Îles-de-la-Madeleine)
Regroupement des garderies (Montréal)
ROVEP
Rendez-vous Côte-Nord (endossé par les Filles d'Isabelle)
Rendez-vous croissance du couple inc. Section Côte-Nord
Rendez-vous croissance du couple inc.
Renouement conjugal (Joliette)
Respect de la vie (Beauport)
Séminaire de synthèse (Cegep Ste-Foy)
Service de pastorale familiale (Diocèse Ste-Anne, La Pocatière)
Service de préparation au mariage (Joliette)
Service de préparation à la vie (Montréal)
Service d'information et d'accompagnement à la famille pour jeunes handicapés (Ste-Foy)
Sherbrooke County Women's Institute
Société St-Jean-Baptiste (Sherbrooke)
Table de Concertation-Jeunesse Montréal-Nord
Trinity Pentecostal Church
Ville de Baie-Comeau
Women's Institute (Compton County)
Zone Pastorale de Cowansville

PÉTITIONS

1. **Groupes divers**

Association des parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal
Association des parents des enfants handicapés de St-Hyacinthe inc.
Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine
Chrétiens du diocèse St-Jérôme
Communauté chrétienne Notre-Dame-des-Neiges
Fermières St-Henri, Lévis
Filles d'Isabelle, St-Henri, Lévis

Groupe d'Iberville
Groupe Île d'Orléans et Rive-Sud
Groupe de Ste-Adèle
Groupe de Valleyfield
Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
Paroisse Saint-Antoine de Longueuil (Cursillistes)
Pastorale paroissiale St-Hyacinthe
Regroupement féminin de Mistassini
- AFEAS
- Cercle de fermières
- Filles d'Isabelle
- Femmes Mooses
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Section féminine du Club de l'Âge d'Or

2. Appuis à la table provinciale de pastorale familiale

Bas St-Laurent, Beauce, Estrie
Granby (Cursillistes)
Montmagny
- Paroisse St-Thomas de Montmagny
- Comité de citoyens "ad hoc"

Montréal-Métro / Paroisses
Mouvement des femmes chrétiennes (équipes locales)
- Ste-Martine
- St-Polycarpe, Comté Soulanges
- Valleyfield

Mouvement des femmes chrétiennes (équipes nationales)
- Groupe de Baie-Comeau
- Fédération nationale du mouvement des femmes chrétiennes
- Mouvement Cursillos, Robertsonville
- Mouvement Cursillos, Thetford Mines
- Mouvement Cursillos, Beauport
- Mouvement Cursillos, Ancienne-Lorette
- Les Augustines de la Miséricorde de Jésus, Roberval
- Comité des citoyens "ad hoc", Roberval
- Comité des citoyens "ad hoc", Québec
- Groupe de la rue Guy, Montréal
- Paroisse St-Germain d'Outremont
- Groupe de l'Estrie
- Paroisse de St-Ludger, Rivière-du-Loup

Paroisse Ste-Martine (paroissiens)
Québec (C. Gilbert)
Québec / Comité de citoyens "ad hoc"
Québec / Beaulé, Paul
Québec / Conseil de pastorale paroissiale sur la politique familiale

- AFEAS - Ancienne-Lorette
- Le Cercle de fermières de l'Ancienne-Lorette
- Les Filles d'Isabelle, Cercle Maria-Laurette, Ancienne-Lorette
- Les Chevaliers de Colomb - Conseil 4246
- La Fraternité Franciscaine de l'Ancienne-Lorette
- Conférence St-Vincent-de-Paul, Ancienne-Lorette
- Renouveau Charismatique - Ancienne Lorette
- Mouvement Cursillos, Communauté "Le sentier", Ancienne-Lorette
- Les Cursillistes de la communauté de Clermont, Charlevoix
- Paroisse Notre-Dame de l'Annonciation, Ancienne-Lorette
- Participants au forum de Québec et représentants de mouvements de l'Ancienne-Lorette
- Comité d'accueil, Ancienne-Lorette
- Mouvement couple et famille, section "La Source", Ste-Foy

Québec - Ste-Foy - La Malbaie - Thetford Mines - St-Simon - Beauce - Charlesbourg - Sillery - Lévis - Drummondville - Rivière-du-Loup

Rimouski

Rivière-du-Loup

St-Henri, Lévis / Âge d'Or

St-Henri, Lévis / Cercle de fermières

St-Henri, Lévis / Les Chevaliers de Colomb

St-Henri, Lévis / Groupe de paroissiens

Ste-Madeleine (Rigaud) / Communauté chrétienne

Sherbrooke (L'Office de la famille - diocèse de Sherbrooke)

- Membres du Conseil de pastorale paroissiale de Marie-Reine-du-Monde, Sherbrooke
- Province de la Sainte-Famille des Servantes du Saint-Coeur-de-Marie, Waterville
- Conseil de pastorale et Cursilistes, paroisse N.D.-du Perpétuel-Secours, Sherbrooke
- Conseil de pastorale de la zone de Coaticook
- Paroissiens